RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:30 Page1

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - patrie
.....
ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)
.....
Direction Générale des Elections

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland
.....
ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)
.....
Directorate General of Elections

Elections Cameroon

ELECAM

RAPPORT GENERAL SUR LE DEROULEMENT DU DOUBLE SCRUTIN LEGISLATIF ET MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2013

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:30 Page2

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:30 Page3

TABLE DES MATIERES

ABREVIATIONS.....7

PREAMBULE.....11

INTRODUCTION 13

TITRE I : DISPOSITIONS PREPARATOIRES A LA TENUE DES SCRUTINS 17

CHAPITRE I : REFONTE BIOMETRIQUE DES LISTES ELECTORALES.....21

SECTION 1 : CONTEXTE DE LA REFONTE.....23
A - Contexte politique 23
B – Contexte juridique 24
C - Contexte technique.....24

SECTION 2 : ACTIVITES PRELIMINAIRES AU LANCEMENT DE LA REFONTE...25
A – Montage du dossier 25
B – Choix du type de biométrie.....26
C – Sélection du partenaire technique.....26
D – Acquisition du matériel biométrique.....28
E – Construction et aménagement du Centre National et des Centres Régionaux de Biométrie Electorale 30

SECTION 3 : CAMPAGNE D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION RELATIVE A LA REFONTE BIOMETRIQUE DES LISTES ELECTORALES. 31

SECTION 4 : MISE EN ŒUVRE DE LA REFONTE BIOMETRIQUE DES LISTES ELECTORALES 32
A – Démarrage effectif 33
B – Déroulement de la refonte 34

SECTION 5 : CONSTITUTION ET CONSOLIDATION DU FICHIER ELECTORAL NATIONAL BIOMETRIQUE.....35
A – Collecte et exportation des données.....35
B – Traitement et centralisation des donnees.....35

CHAPITRE II : FINANCEMENT DES SCRUTINS.....37

CHAPITRE III : ACQUISITION DU MATERIEL ELECTORAL ET DES MOYENS DE TRANSPORT 41

SECTION 1 : ACQUISITION DES INTRANTS 43

SECTION 2 : ACQUISITION DU MATERIEL DE FONCTIONNEMENT DES BUREAUX DE VOTE.....43

SECTION 3 : ACQUISITION DES MOYENS DE TRANSPORT 44

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:30 Page4

TITRE II : ACTIVITES PRELIMINAIRES A LA TENUE DES SCRUTINS ET DES OPERATIONS DE VOTE 45

CHAPITRE I : ACTIVITES PRELIMINAIRES 49

SECTION 1 : CONCERTATION ENTRE LE CONSEIL ELECTORAL ET LES AUTRES ACTEURS DU PROCESSUS ELECTORAL 51

SECTION 2 : GESTION DES CANDIDATURES.....51

A – Réception et transmission au Conseil Electoral des dossiers de candidature.....52

B - Examen des dossiers de candidatures et publication des listes de candidats.....52

C – Gestion du contentieux des candidatures 53

SECTION 3 : ORGANISATION ET GESTION DES BUREAUX DE VOTE 54

SECTION 4 : ELABORATION ET PRODUCTION DES DOCUMENTS ELECTORAUX 55

SECTION 5 : CAMPAGNE D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION SUR LA PARTICIPATION AU VOTE 55

SECTION 6 : ETABLISSEMENT ET PUBLICATION DES LISTES ELECTORALES 56

A – Aspects juridiques.....56

B – Aspects techniques 57

C – Mise en ligne du fichier électoral national biométrique 57

SECTION 7 : ETABLISSEMENT ET DISTRIBUTION DES CARTES D'ELECTEUR.....58

SECTION 8 : ETABLISSEMENT ET PUBLICATION DE LA LISTE DES BUREAUX DE VOTE.....59

SECTION 9 : DEFINITION DES MODALITES DE PRODUCTION ET DE PUBLICATION DES DOCUMENTS DE CAMPAGNE ELECTORALE 59

SECTION 10 : PRODUCTION DES BULLETINS DE VOTE ET DE CAMPAGNE ELECTORALE 60

SECTION 11 : CONDITIONNEMENT ET DISTRIBUTION DU MATERIEL ELECTORAL 61

A - Mise en place des équipes ad hoc 61

B – Modalités pratiques de conditionnement 62

C – Transport du matériel électoral. 63

SECTION 12 : CONTRÔLE SUR LE TERRAIN PAR LES MEMBRES DU CONSEIL ELECTORAL DE LA MISE EN PLACE DU MATERIEL ELECTORAL ...64

SECTION 13 : MISE EN PLACE DES COMMISSIONS LOCALES DE VOTE.....65

SECTION 14 : COORDINATION DES ACTIVITES DES OBSERVATEURS ELECTORAUX 66

CHAPITRE II : OPERATIONS DE VOTE 69

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:30 Page5

SECTION 1 : OUVERTURE ET CLOTURE DES BUREAUX DE VOTE 71
SECTION 2 : DEROULEMENT DES OPERATIONS DE VOTE 71
SECTION 3 : DEPOUILLEMENT DES SCRUTINS.....72
TITRE III : DECOMPTE DES VOIX, CENTRALISATION DES RESULTATS, GESTION DU CONTENTIEUX POST-ELECTORAL ET PROCLAMATION DES RESULTATS.....75
CHAPITRE I : DECOMPTE DES VOIX, VERIFICATION ET CENTRALISATION DES RESULTATS 79
CHAPITRE II : GESTION DU CONTENTIEUX POST-ELECTORAL.....83
CHAPITRE III : PROCLAMATION DES RESULTATS 87
TITRE IV : DIFFICULTES ET RECOMMANDATIONS 95
CHAPITRE I : DIFFICULTES RENCONTREES.....99
CHAPITRE II : RECOMMANDATIONS.....103
CONCLUSION.....107
ANNEXES : (TEXTES DE REFERENCE, TABLEAUX, GRAPHIQUES, PHOTOGRAPHIES, ETC...)111

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:30 Page6

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:30 Page7

ABREVIATIONS

Les abréviations et leur signification contenues dans le présent rapport tendent à mettre le lecteur non averti au même niveau de compréhension que le lecteur familier du contexte politique et électoral camerounais.

Dans un souci de cohérence, ces indications sont présentées par ordre alphabétique.

ADD : Alliance pour la Démocratie et le Développement du Cameroun. Parti politique créé en 1991 sous la dénomination d'Alliance pour la Démocratie et le Progrès du Cameroun. Monsieur GARGA HAMAN ADJI en est le leader.

AFP : Alliance des Forces Progressistes. Formation politique légalisée en 2003.

AMEC : Action pour la Méritocratie et l'Egalité des Chances. Parti politique légalisé en 1997 et ayant à sa tête Monsieur TABI OWONO Joachim.

ANDP : Alliance Nationale pour la Démocratie et le Progrès. Mouvement politique fondé en 1995 sous la direction de Monsieur HAMADOU Moustapha.

BRIC : Bloc pour la Reconstruction et l'Indépendance Economique du Cameroun. Parti politique légalisé en 1991 et dirigé par Monsieur Ernest PEKEUHO.

CDP : Cameroon Democratic Party. Parti politique légalisé en 2008 et dirigé par Monsieur BENZ ENOW BATE.

CE : Conseil Electoral. C'est l'un des deux organes constitutifs d'Elections Cameroon.

CNC : Congrès National Camerounais. Parti politique légalisé en 1997 et dirigé par Monsieur LONTOUO Marcus.

CPP : Cameroon's People Party. Mouvement politique fondé en 1991.

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:30 Page8

LISTE DES ABREVIATIONS

DGE : Selon qu'elle est précédée d'un déterminant masculin ou féminin, cette abréviation signifie Directeur Général des Elections ou Direction Générale des Elections. Elle désigne donc, selon le cas, la personnalité qui préside aux destinées de l'autre organe constitutif d'Elections Cameroon ou cet organe lui-même.

ELECAM : Elections Cameroon. Organisme indépendant chargé de l'organisation, de la gestion et de la supervision des opérations électorales et référendaires au Cameroun.

FPD : Front Populaire pour le Développement. Parti politique créé en 2010 et dirigé par Monsieur DOUKOU DARMAN.

FPR : Front Patriotique Républicain. Parti politique légalisé en 2010 et dirigé par Monsieur NYEMECK NOE.

FSNC : Front pour le Salut National du Cameroun. Formation politique légalisée en 2007 et ayant pour chef de file Monsieur ISSA TCHIROMA Bakary.

FUC : Front Uni du Cameroun. Mouvement politique fondé en 1991 et dirigé par Monsieur NJEUNGA Jean.

GC : Grand Cameroun. Parti politique légalisé en 2010 et ayant pour leader Monsieur ATANGANA NSOE Simon Pierre.

MANIDEM : Mouvement Africain pour la Nouvelle Indépendance et la Démocratie. Formation politique créée en 1995.

MCNC : Mouvement Citoyen National Camerounais. Parti politique légalisé en 2007 et dirigé par Monsieur SAMA Isaac.

MDP : Mouvement pour la Démocratie et le Progrès. Parti politique créé en 1992.

MDR : Mouvement Démocratique pour la Défense de la République. Parti politique créé en 1991 et conservant à sa tête Monsieur DAKOLE Daïssala.

MLDC : Mouvement pour la Libération et le Développement du Cameroun. Parti politique légalisé en 1998 et dirigé par Monsieur YONDO Marcel.

MNPC : Mouvement National pour le Progrès du Cameroun. Parti politique créé en 1995 et ayant pour chef de file Monsieur MOHAMADOU.

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:30 Page9

MP : Mouvement Progressiste. Parti politique fondé en 1991 et ayant pour chef de file Monsieur EKINDI Jean Jacques.

MPSC : Mouvement Patriotique du Salut Camerounais. Parti politique légalisé en 2013.

MRC : Mouvement pour la Renaissance du Cameroun. Parti politique créé en 2008.

MINATD : Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation.

MINREX : Ministère des Relations Extérieures.

PADDEC : Les Patriotes Démocrates pour le Développement du Cameroun. Formation politique légalisée en 2010.

PAGEN : Parti de la Génération Nouvelle. Parti politique créé en 2009 et ayant pour chef de file Monsieur TAGNE.

PSU : Parti Socialiste Unifié. Formation politique fondée en 1991 et dirigée par Monsieur SOH FONE Daniel.

PAP : People's Action Party. Mouvement politique créé en 1991.

PSR : Parti Social Républicain. Parti politique fondé en 1997 et ayant pour chef de file Monsieur NJAPOU KAPNANG Blaise.

PUR : Parti Unifié Républicain. Parti politique créé en 1994 et dirigé par Monsieur ABE Narcisse.

PURS : Peuple Uni pour la Révolution Sociale. Parti politique né en 2010 sous la conduite de Monsieur MATOMBA Serge Espoir.

OPDC : Opinion Publique Démocratique du Cameroun. Formation politique créée en 2004 et dirigée par Monsieur TAPEO FOUOTSAGOUNG Napoléon.

RCPU : Révolution Camerounaise du Peuple Uni. Parti politique créé en 1992 et conservant à sa tête Monsieur ABOUBAKAR.

RDI : Rassemblement des Démocrates Indépendants. Parti politique créé en 1991 et ayant pour chef de file Monsieur MANZA Pierre Wandelin.

RDDR : Rassemblement Démocratique pour la Défense de la République. Parti politique créé en 2010.

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:30 Page10

RDPC : Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais. Formation politique issue du changement de dénomination en 1985 de l'ex UNC (Union Nationale Camerounaise). Elle a été légalisée en 1966. Monsieur BIYA Paul en est le Président.

SDF : Social Democratic Front. Parti politique légalisé en 1991 et dirigé depuis lors par Monsieur NI John FRU NDI.

SOPECAM : Société de Presse et d'Editions du Cameroun. Etablissement Public à caractère industriel et commercial créé en 1977.

UDC : Union Démocratique du Cameroun. Parti politique légalisé en 1991 et dirigé par Monsieur NDAM NJOYA Adamou.

UDP : United Democratic Party. Parti politique légalisé en 1993.

UFDC : Union des Forces Démocratiques du Cameroun. Formation politique légalisée en 1991 et ayant pour leader Monsieur HAMENI BIELEU Victorin.

UFP : Union pour la Fraternité et la Prospérité. Parti politique légalisé en 2010 et conduit par Monsieur Olivier BILE.

UMS : Union des Mouvements Socialistes. Parti politique légalisé en 2011 et ayant pour chef de file Monsieur KWEMO Pierre.

UNDP : Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès. Mouvement politique fondé en 1991 et mené depuis lors par Monsieur BELLO BOUBA Maïgari.

UPC : Union des Populations du Cameroun. Parti politique légalisé en 1991.

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:30 Page11

PREAMBULE

Elaboré en application des dispositions de l'article 26 (5) du Code Electoral, le présent rapport se veut une restitution du déroulement des activités menées par ELECAM et d'autres acteurs électoraux dans le cadre de l'organisation des élections législatives et municipales du 30 septembre 2013.

Cette restitution obéit volontairement à un ordre chronologique. Ainsi, les actions pré électorales, électorales et post électorales sont relatées avec un souci de détails susceptibles de permettre aux lecteurs de cerner la complexité qui a entouré l'organisation de ce double scrutin adossé à la biométrie.

La méthodologie adoptée était soutendue par l'anticipation des réalisations en ce qui concerne l'acquisition du matériel nécessaire, son conditionnement et sa distribution dans les bureaux de vote.

Incontestablement, ELECAM sort grandi de ce rendez-vous électoral qui lui a permis de raffermir son expérience dans ce domaine.

Nous espérons que le lecteur saura apprécier les efforts multiformes qui ont conduit aux résultats salués Urbi et Orbi.

LE DIRECTEUR GENERAL DES ELECTIONS,

MOHAMAN SANI TANIMOU

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page12

TABLE DES MATIERES

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page13

INTRODUCTION

Après avoir réussi son baptême du feu à l'occasion de l'élection présidentielle du 09 octobre 2011 et obtenu une mention honorable pour la parfaite maîtrise organisationnelle du tout premier scrutin sénatorial du 14 avril 2013, Elections Cameroon était appelé à relever cet autre défi lié à l'organisation du double scrutin législatif et municipal du 30 septembre 2013.

Troisième scrutin du genre, après ceux organisés respectivement le 30 juin 2002 et le 22 juillet 2007, la tenue du double scrutin législatif et municipal du 30 septembre 2013 était consécutive à la publication du décret n° 2013/220 du 02 juillet 2013 portant convocation du corps électoral en vue de l'élection des députés à l'Assemblée Nationale et des conseillers municipaux (cf. copie dudit décret fournie à l'annexe 1).

Pour autant, cette échéance politique se démarque à plus d'un titre de celles qui l'ont précédée. D'abord, il s'agit des premiers scrutins organisés à base d'un fichier électoral biométrique. Ensuite, ce double scrutin constitue l'un des plus complexes tant en termes de nombre de listes de candidatures reçues qu'en matière de volume de matériel électoral déployé.

Enfin, ces scrutins ont eu la particularité d'avoir généré un volume considérable de contentieux pré et post électoral eu égard aux enjeux locaux éminemment importants.

Le présent rapport revient sur les activités menées par ELECAM, conformément aux missions que le législateur camerounais a assignées, à travers le Code Electoral, à chacun de ses deux organes constitutifs.

A titre de rappel, en ce qui concerne le Conseil Electoral, il est chargé :

- du suivi du respect de la loi électorale par tous les intervenants au processus électoral ;
- du contrôle et de la supervision du processus électoral dans son ensemble ;
- de l'organisation des concertations avec les autres acteurs du processus électoral ;
- de l'examen des dossiers de candidature et de la publication des listes de candidats ;
- du contrôle de la mise en place du matériel et des documents électoraux dans les délais impartis par la loi ;

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page14

- de la constatation de la composition de la commission nationale de recensement général des votes.

Pour ce qui est du Directeur Général des Elections, il est chargé de :

- la constitution, la gestion, la mise à jour et la conservation du fichier électoral ;
- l'acquisition et la distribution du matériel et des documents électoraux ;
- la remise dans les délais impartis par la loi, des spécimens des bulletins de vote aux partis politiques prenant part aux scrutins en vue des campagnes électorales ;
- l'établissement et la publication des listes électorales ;
- l'établissement et la distribution des cartes d'électeur ;
- la réception des dossiers de candidature ;
- l'organisation et la gestion des bureaux de vote ;
- l'organisation de la formation du personnel chargé des scrutins ;
- la mise en place des autres commissions mixtes électorales ;
- la coordination des activités des observateurs accrédités par les autorités nationales compétentes ;
- la coordination de l'ensemble des structures chargées des opérations électorales ;
- l'acheminement des procès-verbaux des élections vers les instances compétentes.

Le présent rapport comporte quatre (04) titres.

Le titre premier a trait aux dispositions préparatoires à la tenue des scrutins. Il comprend trois (03) chapitres.

Le premier chapitre s'intéresse à la refonte biométrique des listes électorales.

Y sont développés :

- le contexte de la refonte ;
- les activités préliminaires à son lancement ;
- la campagne d'information et de sensibilisation y relative ;
- sa mise en œuvre ainsi que la constitution et la consolidation du fichier électoral national biométrique.

Le second chapitre est consacré au financement des scrutins. Il fait état des grands postes de dépenses effectuées dans le cadre de ces scrutins.

Le troisième chapitre traite de l'acquisition du matériel électoral, à savoir les intrants intervenant dans la production des documents électoraux et le matériel de fonctionnement des bureaux de vote, ainsi que des moyens de transport.

Le titre II rend compte des activités préliminaires à la tenue des scrutins et des opérations de vote. Il se compose également de deux chapitres.

Le premier, en rapport avec les activités préliminaires, évoque respectivement :

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page15

- la concertation entre le Conseil Electoral et les autres acteurs du processus électoral ;
- la gestion des candidatures ;
- l'organisation des bureaux de vote ;
- l'élaboration et la production des documents électoraux ;
- la campagne d'information et de sensibilisation sur la participation au vote ;
- l'établissement et la publication des listes électorales ;
- l'établissement et la distribution des cartes d'électeur ;
- l'établissement et la publication de la liste des bureaux de vote ;
- la définition des modalités de production et de publication des documents de campagne électorale ;
- la production des bulletins de vote et de campagne électorale ;
- le conditionnement et la distribution du matériel électoral ;
- le contrôle sur le terrain de la mise en place du matériel électoral par les membres du Conseil Electoral ;
- la mise en place des commissions locales de vote ;
- la coordination des activités des observateurs électoraux.

Le second chapitre rend compte des opérations de vote en évoquant :

- l'ouverture et la clôture des bureaux de vote ;
- le déroulement des opérations de vote ;
- le dépouillement des scrutins.

Au titre III constitué de trois (03) chapitres, il est question du décompte des voix, de la centralisation des résultats, de la gestion du contentieux post-électoral et de la proclamation des résultats.

Le premier chapitre aborde le décompte des voix, la vérification et la centralisation des résultats ; le deuxième, la gestion du contentieux post-électoral ; et le troisième, la proclamation des résultats définitifs.

Le titre IV et dernier, constitué de deux chapitres, relève les difficultés rencontrées puis émet des recommandations en guise de solution.

Le rapport s'achève par une conclusion qui dégage les leçons majeures tirées de l'organisation desdits scrutins et fait des projections sur l'avenir.

En annexe figurent certains textes de référence, tableaux, graphiques et autres photographies dont l'intérêt est de renseigner davantage le lecteur sur les aspects concernés. L'emplacement dudit corpus, à la fin du rapport, obéit au souci d'alléger le contenu textuel pour faciliter la fluidité de la lecture.

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page16

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page17

TITRE I

DISPOSITIONS PREPARATOIRES A LA TENUE DES SCRUTINS

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page18

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page19

La gestion harmonieuse d'un processus électoral nécessite une intense activité préparatoire au cours de laquelle certaines dispositions sont prises en vue de poser les jalons de la tenue du scrutin.

Parmi les dispositions préparatoires, qui ont été prises par la Direction Générale des Elections dans le cadre de l'organisation du double scrutin législatif et municipal du 30 septembre 2013, figurent en bonne place, la mise en place d'un fichier électoral transparent, fiable et crédible, d'une part, et l'acquisition du matériel électoral et des moyens de transport adéquats, d'autre part.

CHAPITRE I

REFONTE BIOMETRIQUE DES LISTES ELECTORALES

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page22

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page23

Au lendemain de l'élection présidentielle du 09 octobre 2011 et dès le mois de novembre de la même année, la Direction Générale des Elections s'est attelée au toilettage complet et à la consolidation du fichier électoral national ayant servi à ladite échéance, en vue de la révision des listes électorales à partir du mois de janvier 2012, conformément aux dispositions légales y relatives.

Cette révision des listes électorales s'était appuyée sur une nouvelle méthodologie de collecte et de traitement des données visant à réduire au maximum les inscriptions multiples. C'est ainsi qu'à la fin du mois de janvier 2012, 44 896 nouveaux électeurs furent inscrits et ceux des électeurs nécessitant radiation furent supprimés du fichier électoral national.

Cependant, suite à certaines réclamations des acteurs électoraux, ELECAM a décidé, dès le 07 février 2012, de procéder à la refonte complète des listes électorales en lieu et place de la révision ainsi entamée.

Face à cette nouvelle donne, le Directeur Général des Elections, par message porté n° 054/ELECAM/DGE du 8 février 2012, instruira les responsables des démembrements territoriaux d'ELECAM de suspendre les opérations de révision en cours jusqu'à la prise de sa décision, intervenue le 27 septembre 2012, ordonnant la refonte des listes électorales. Entretemps, l'option d'adosser cette refonte sur la biométrie fut prise.

Au bout du compte, cette opération de refonte a consisté en la reconstitution intégrale des listes électorales à l'aide de la technologie biométrique. Cette dernière est intervenue dans un contexte politique, juridique et technique particulier.

SECTION 1 : CONTEXTE DE LA REFONTE

A l'instar de tout projet d'envergure, la réussite de la refonte biométrique des listes électorales était tributaire de la maîtrise de l'environnement politique et juridique y relatif mais aussi des contraintes techniques conséquentes.

A - Contexte politique

Lorsqu'a été prise l'option de procéder à l'introduction de la technologie biométrique dans le processus électoral camerounais, au plan continental, cette technologie n'était utilisée que par quelques pays à l'instar de ceux regroupés au sein de la SADC (Southern Africa Development Community).

En dépit, d'une part, de l'échan-

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page24

tillon très réduit de pays qui ont eu à introduire la technologie biométrique dans leur processus électoral, et d'autre part, de multiples efforts consentis par Elections Cameroon afin d'assainir le fichier électoral national existant, certains acteurs politiques, sans avoir au préalable suffisamment analysé tous les contours de cette question, ont exigé l'application de ladite technologie.

Compte tenu des délais nécessaires et indispensables à la mise en œuvre de la technologie biométrique, la conséquence politique du choix opéré en faveur de cette technologie en 2012, année électorale en principe, aura été la prorogation des mandats des députés et des conseillers municipaux élus à l'issue du précédent double scrutin législatif et municipal du 22 juillet 2007, renvoyant ainsi la tenue de ces élections en 2013 au lieu de 2012 comme prévu.

B – Contexte juridique

Au moment où l'option de la refonte des listes électorales fut prise, sa mise en œuvre s'appréhendait sous l'égide de la loi n° 2006/011 du 29 décembre 2006, portant création, organisation et fonctionnement d'Elections Cameroon et ses modificatifs subséquents ainsi que celle n° 2011/002 du 06 mai 2011 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 92/010 du 17 septembre 1992, fixant les conditions d'élection et de suppléance à la Présidence de la République.

L'introduction de la technologie biométrique dans le processus électoral imposait la modification du cadre juridique existant. C'est à ce titre que la loi n° 2012/001 du 19 avril 2012, portant Code Electoral fut votée, abrogeant ainsi les lois suscitées.

Malheureusement, l'élaboration dudit Code n'a pas suffisamment tenu compte des contraintes techniques liées à l'introduction de la biométrie dans le processus électoral. Certaines dispositions en étaient devenues inopérantes à l'épreuve des faits, notamment celles relatives aux délais nécessaires et aux modalités pratiques du déroulement de la refonte.

C'est dans cet environnement difficile et complexe qu'ELECAM s'est attelé à surmonter les difficultés techniques liées à cette opération.

C - Contexte technique

Sur le plan technique, l'application de la technologie biométrique à la refonte des listes électorales confrontait ELECAM à un horizon nouveau qu'il fallait explorer, d'autant plus qu'en Afrique, seuls quelques pays en avaient fait l'expérience.

L'échantillon de pays dont Elections Cameroon pouvait s'inspirer étant très réduit, ledit Organisme a dû se résoudre à adopter ses propres critères techniques en conformité avec les standards internationaux admis en la matière.

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page25

Force est cependant de relever que la satisfaction des exigences de l'introduction de la biométrie dans le processus électoral s'est faite souvent au détriment du cadre juridique susmentionné, devenu inapproprié. A titre d'illustration, il était techniquement impossible de réaliser ladite refonte au moyen des fiches et autres registres en papier prévus par le Code Electoral, les applications biométriques n'étant rien moins que des opérations informatiques.

L'autre contrainte qui a rendu problématique l'introduction de la biométrie était l'imminence des élections législatives et municipales du 30 septembre 2013.

Toutes ces contraintes temporelles et techniques ont amené ELECAM à opérer un choix judicieux du type de technologie biométrique compatible avec l'environnement socio-politique camerounais et à prendre toutes les dispositions administratives et techniques nécessaires au lancement de cette opération.

SECTION 2 : ACTIVITES PRELIMINAIRES AU LANCEMENT DE LA REFONTE

Le contexte dans lequel a été prise la décision de procéder à la refonte biométrique des listes électorales a conduit la Direction Générale des Elections à adopter une série de mesures destinées à la mise en œuvre de cette opération. Il s'agit notamment du montage du dossier technique y relatif, du choix du type de biométrie et du partenaire technique, de l'acquisition du matériel biométrique indispensable, ainsi que de la construction et de l'aménagement du Centre National et des Centres Régionaux de Biométrie Electorale dédiés à ce projet. Les paragraphes subséquents en donnent respectivement l'économie.

A – Montage du dossier

Dans le cadre de la réalisation des études de faisabilité du projet de refonte biométrique des listes électorales, la Direction Générale des Elections a procédé à l'élaboration des termes de références y relatifs. L'objectif général du projet était la reconstitution intégrale du fichier électoral à l'aide de la technologie biométrique en vue de le rendre non seulement transparent, fiable et crédible, mais également conforme aux standards internationaux admis en la matière.

Les objectifs spécifiques du projet consistaient à :

- procéder à la refonte des listes électorales au niveau de toutes les circonscriptions électorales de la République ;
- assurer l'informatisation desdites listes en y intégrant, entre autres, desdonnées biométriques relatives aux électeurs inscrits (photos etempreintes digitales) ;
- constituer un fichier national des électeurs composé des différents fichiers communaux, départementaux et régionaux ;

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page26

- assurer, à terme, l'édition des listes électorales et des cartes d'électeuren vue de l'organisation des scrutins ;
- produire des statistiques relatives aux différentes catégories d'électeurs inscrits (sexe, âge, handicap etc.).

Dans ce cadre, le Directeur Général des Elections a conduit une mission d'exploration en Afrique du Sud, du 16 au 25 février 2012, afin de cerner tous les contours de la biométrie électorale, notamment les coûts y relatifs ainsi que les avantages et les inconvénients de chaque offre technique.

Avec l'appui du Haut-Commissariat du Cameroun à Pretoria, l'équipe de mission a rencontré certains responsables des entreprises sud-africaines fournisseuses de la technologie biométrique appliquée à la gestion des élections avec qui elle a eu des échanges qui lui ont permis de se faire une idée exacte du type de biométrie à choisir.

B – Choix du type de biométrie

Le choix du type de biométrie appliqué au système électoral camerounais a été guidé par les dispositions de l'article 84 (1) du Code Electoral qui stipulent que : «Tout électeur inscrit reçoit une carte électorale biométrique sur laquelle figurent ses noms, prénoms, date et lieu de naissance, filiation, photo, empreintes digitales, profession, domicile ou résidence».

En application desdites dispositions, la Direction Générale des Elections a choisi de combiner la capture de la photo du visage à celle des empreintes digitales de six (06) doigts dont le pouce, l'index et le majeur de chaque main de l'électeur concerné.

Le choix d'une gamme assez large de paramètres biométriques obéit au souci de garantir la disponibilité en dernier ressort d'au moins un paramètre susceptible de différencier un électeur des autres électeurs enregistrés dans la banque de données biométriques.

Dans le contexte camerounais où une partie importante de la population électorale exerce dans l'agriculture, les métiers artisanaux, ou mène des activités de nature à altérer les empreintes digitales, ce choix flexible n'était pas anodin.

Il revenait au futur partenaire technique de s'y adapter.

C – Sélection du partenaire technique

Une présélection d'un nombre restreint de fournisseurs exerçant dans le domaine de la biométrie électorale a été faite en vue de la sélection définitive du partenaire technique susceptible d'assurer la fourniture des équipements et outils techniques nécessaires et d'accompagner Elections Cameroon dans la mise en œuvre de la refonte biométrique des listes électorales.

Chaque fournisseur présélectionné

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page27

était appelé à soumettre à la Direction Générale des Elections ses offres élaborées sur la base des éléments du cahier de charges ci-après :

- fourniture des équipements, logiciels et autre matériel permettant :
- la collecte des données biographiques et biométriques d'environ 8 millions de citoyens remplissant les conditionsd'éligibilité fixées par la loi ;
- le traitement des données collectées en vue de vérifier leurintégrité et d'éliminer les doublons et autres insuffisances ;
- la constitution et la gestion d'un fichier électoral nationalinformatisé comprenant les données pertinentes des électeurs inscrits ;
- l'édition des listes électorales pour affichage ainsi que des listes d'émargement destinées aux bureaux de vote ;
- l'édition d'environ 8 millions de cartes d'électeur correspondantaux électeurs inscrits ;
- la production des statistiques relatives aux différentes catégories d'électeurs inscrits.
- installation d'un site informatique central et des centres informatiques régionaux en vue du stockage/traitement des données et de la production des documents électoraux ;
- élaboration d'un plan et des stratégies de collecte et de centralisation des données sur les électeurs inscrits ;
- formation et transfert de connaissances/technologie en faveur dupersonnel technique d'ELECAM et des autres personnels requis pour lamise en œuvre du projet ;
- acquisition/fourniture de 8 millions de cartes d'électeur en PVC sécurisées, destinées à l'identification des électeurs inscrits ;
- édition des listes et des cartes électorales à partir de la base de données nationales ;
- assistance et accompagnement technique des différentes structures chargées de la mise en œuvre du projet, particulièrement lors du déploiement du système informatique ;
- maintenance des équipements lors de la phase opérationnelle du projet et transfert des connaissances et aptitudes nécessaires à l'appropriation par ELECAM des technologies mises en œuvre ;
- respect du chronogramme de mise en œuvre de l'opération de refonte des listes électorales pour une période n'excédant pas douze (12) mois.

Parmi les sociétés présélectionnées, douze (12) ont déposé leurs offres auprès de la Direction Générale des Elections. Ces offres ont été soumises à l'analyse d'un comité technique mis en place à cet effet. L'étude préliminaire des différentes offres s'est basée sur les aspects suivants :

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page28

- solutions matérielles et technologiques proposées ;
- délais de fourniture et de déploiement des solutions proposées ;
- coût total des prestations ;
- expérience antérieure dans le domaine de la biométrie électorale.

Cette étude a permis d'arrêter une liste restreinte de cinq (05) prestataires dont les offres remplissaient les conditions techniques exigées et qui étaient susceptibles d'assurer la fourniture des équipements et services dans des délais raisonnables ainsi qu'à un coût abordable. Il s'agissait des sociétés et groupes ci-après :

- CODE Inc. (Canada) ;
- Collectif des Ingénieurs Camerounais (Cameroun) ;
- GEMALTO (France);
- GIESECKE & DEVRIENT/SAFE ID (Allemagne) ;
- WAYMARK INFOTECH/BIGRADAP GROUP (Afrique du Sud).

Ces prestataires ont été invités, par la suite, à présenter leurs équipements de collecte de données et de procéder en public à des démonstrations d'inscriptions biométriques des électeurs.

Les critères ci-après ont servi de base pour l'évaluation des différentes séances de démonstration des solutions biométriques proposées :

- fonctionnalité des équipements, des outils de collecte et de traitement des données des électeurs inscrits ;
- convivialité et adaptabilité des équipements au contexte camerounais ;
- mesures de sécurisation des installations techniques et des données collectées ;
- qualités des cartes et des listes électorales proposées ;
- déroulement de la simulation ;
- qualité de la présentation.

Au terme du processus de sélection, la société allemande Giesecke & Devrient (G&D) a été jugée apte à accompagner Elections Cameroon dans la refonte biométrique des listes électorales.

Suite à l'approbation par le Gouvernement du choix du partenaire technique, le marché relatif à la mise en place de l'ensemble du système biométrique requis ainsi qu'à l'accompagnement d'ELECAM dans ladite refonte a été établi et signé le 18 avril 2012 entre le responsable de G&D et le Directeur Général des Elections.

D – Acquisition du matériel biométrique

Aux termes du marché visé ci-dessus, la société G&D s'engageait dans un délai n'excédant pas dix (10) mois, à assurer les prestations suivantes :

- fourniture de 1 200 kits d'inscription biométrique composés chacun d'un mini-groupe électrogène portable, et d'une valise étanche contenant :
- un micro-ordinateur doté entre autres d'un logiciel de gestion de l'en-

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page29

semble des unités administratives jusqu'aux villages et quartiers ;

- un scanner d'empreintes digitales ;
- une mini-imprimante pour la délivrance des récépissés d'inscription;
- une caméra photo ;
- une source lumineuse ;
- une toile de fond blanche ;
- deux (02) clés USB spécialisées.
- fourniture d'un serveur de base de données pour le site biométrique central et de dix (10) serveurs de bases de données pour les dix (10) sites régionaux ;
- fourniture d'un serveur central pour le dé-doublonnage de données au moyen du système ABIS (Automated Biometric Identification System) ;
- fourniture de serveurs back-up pour les différents sites biométriques ;
- fourniture des logiciels pour les kits d'inscription, la base de données centrale et le système ABIS ;
- fourniture d'un système d'impression des cartes et des listes électorales ;
- formation des personnels d'ELECAM à différents niveaux en vue de l'exploitation des systèmes biométriques mis en place ;
- appui aux services techniques d'ELECAM en vue de leur permettre de s'approprier la technologie biométrique mise à leur disposition ;
- maintenance des systèmes biométriques mis en place.

S'agissant particulièrement des équipements biométriques à fournir à ELECAM, il a été convenu d'un chronogramme de livraison dont les détails sont repris dans le tableau ci-dessous :

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page30

CHRONOGRAMME DE LIVRAISON DES EQUIPEMENTS BIOMETRIQUES

N° ORDRE	ACTIVITES	DATE DE DEMARRAGE	DATE D'ACHEVEMENT
1	Approbation de l'échantillon de la carte d'électeur	14 juin 2012	14 juin 2012
2	Approbation de l'échantillon du kit d'inscription	13 juillet 2012	13 juillet 2012
3	Approbation des équipements du centre national biométrique	24 août 2012	19 septembre 2012
4	Livraison de 1 200 kits d'inscription et générateurs portables de courant électrique en quatre (04) phases	29 août 2012	23 octobre 2012
5	Approbation des échantillons des équipements de hub (centre régional biométrique)	31 août 2012	13 septembre 2012
6	Livraison et installation de dix (10) hubs régionaux	27 septembre 2012	01 novembre 2012
7	Livraison de 8 millions de cartes non personnalisées en quatre (04) phases de 2 millions chacune	01 octobre 2012	27 décembre 2012
8	Livraison des équipements du centre national biométrique	23 octobre 2012	30 novembre 2012
9	Installation et tests de fonctionnalité des équipements du centre national biométrique	04 décembre 2012	15 décembre 2012

Compte tenu du volume et de la complexité des équipements indispensables à l'exploitation des différents systèmes qui seront déployés dans le cadre dudit projet, l'aménagement des espaces sécurisés et suffisamment alimentés en énergie électrique s'était avéré plus que nécessaire.

E – Construction et aménagement du Centre National et des Centres Régionaux de Biométrie Electorale

Afin de fournir au partenaire allemand les conditions idoines à l'installation des équipements intervenant dans le projet de refonte biométrique des listes électorales, le Directeur Général des Elections a décidé de la construction et de l'aménagement des bâtiments appropriés. Ainsi voit le jour l'idée puis la concrétisation du Centre National et des Centres Régionaux de Biométrie Electorale.

S'agissant du Centre National de Biométrie Electorale (CNBE), c'est un bâtiment construit sur un site appartenant à ELECAM au quartier administratif de Yaoundé. Il comprend huit (08) pièces dont :

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page31

- une salle d'impression ;
- une salle de serveurs ;
- une salle de traitement des données ;
- une salle de conférences ;
- quatre (04) bureaux pour les administrateurs.

Au niveau de chaque délégation régionale d'Elections Cameroon, au moins deux (02) salles ont été aménagées dont l'une destinée au serveur et l'autre au traitement des données.

Eu égard à la consommation énorme de l'énergie électrique par lesdits équipements, la Direction Générale des Elections, en partenariat avec la société AES-SONEL, a dû recourir à des branchements spéciaux qui ont permis le bon déroulement des travaux de la refonte biométrique.

Les opérations techniques préliminaires au lacement de la refonte biométrique des listes électorales étant à leur terme, la Direction Générale des Elections s'est tournée vers la mise en œuvre de la campagne d'information et de sensibilisation préalablement élaborée ciblant les potentiels électeurs.

SECTION 3 : CAMPAGNE D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION RELATIVE À LA REFONTE BIOMETRIQUE DES LISTES ELECTORALES.

Dans le cadre de la mise en ouvre de la campagne d'information et de sensibilisation relative à la refonte biométrique des listes électorales, divers outils et supports, dont le multimédia et le hors média, ont été largement mis à contribution à l'intention des potentiels électeurs ainsi que des autres acteurs du processus électoral.

S'agissant des chaînes de télévision publiques et privées, les actions suivantes ont été réalisées :

- conception, production et diffusion de spots, de microprogrammes de sensibilisation et d'information dans les tranches d'antenne réservées à «Espace ELECAM», «ELECAM MAG» et «ELECAM HANDI» ;
- réalisation de grandes interviews des responsables d'ELECAM au sujet de la refonte ;
- diffusion des informations ponctuelles à travers le crawl.

Pour ce qui est des stations de radio autant publiques, privées que communautaires, il s'est agi à ce niveau de diffuser en langues nationales et locales, des messages amplement explicatifs autour de la refonte. Les activités ci-après ont été menées dans ce sens :

- conception, réalisation et diffusion de sketchs et chansons à thème sur toutes les étapes de la refonte biométrique des listes électorales ;
- densification de l'émission «Fréquence ELECAM» autour de la refonte biométrique des listes électorales ;
- couverture des activités d'ELECAM, diffusion de communiqués de presse et publication hebdomadaire des données statistiques sur le taux d'inscription ;

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page32

En ce qui concerne la presse écrite, en dehors des insertions et des encarts effectués dans les journaux les plus lus de la place, diverses autres publications propres à ELECAM ont été réalisées, notamment :

- «ELECAM Tribune» publiée par la Direction Générale des Elections ;
- «La Source Electorale» publiée par la Délégation Régionale du Sud ;
- «La Gazette du Centre» publiée par la Délégation Régionale du Centre.

Quant à la communication cybernétique, elle a été utilisée en vue de la publication à travers le site Web d'ELECAM, de certains articles et reportages sur l'opération de refonte.

Le hors média a également été mis à contribution à travers le porte à porte et l'apposition d'affiches de tous formats véhiculant des informations claires et variées sur le processus de refonte biométrique.

Dans le même ordre d'idées, les chefs traditionnels, les autorités religieuses, les leaders des organisations associatives et les griots ont été utilisés en qualité de relais en vue de permettre la diffusion de la bonne information sur l'opération de refonte biométrique des listes électorales au sein de la population.

En outre, les personnes handicapées constituant une cible spécifique, leur prise en compte dans le processus de refonte a amené la Direction Générale des Elections à adopter une série de mesures à leur intention, notamment :

- l'impression en gros caractères des messages sur la refonte à l'intention des personnes atteintes de basse vision ;
- l'impression des documents en braille pour les aveugles ;
- l'utilisation du langage de signes américains et français pour les sourds et malentendants ;
- l'aménagement des centres d'inscription spécifiques aux handicapés moteurs.

L'ensemble des acteurs du processus de refonte biométrique des listes électorales ayant été suffisamment sensibilisé sur l'importance de cette opération, le cap a été fixé sur sa mise en œuvre.

SECTION 4 : MISE EN ŒUVRE DE LA REFONTE BIOMETRIQUE DES LISTES ELECTORALES

Préalablement à la mise en œuvre effective de la refonte biométrique des listes électorales, la Direction Générale des Elections a procédé à la sélection et à la formation aussi bien des agents permanents d'ELECAM que des agents temporaires recrutés dans le cadre dudit projet et disposant des compétences informatiques requises.

En fonction de leur niveau de qualification, lesdits personnels ont été sélectionnés et formés. Soit au total, 2 897 agents dont 544 temporaires ont été progressivement formés et rendus opé-

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page33

rationnels sur le terrain selon la répartition suivante :

- 2 704 opérateurs de kits d'inscription ;
- 94 administrateurs de kits d'inscription ;
- 20 opérateurs de hubs régionaux ;
- 10 administrateurs de hubs régionaux ;
- 23 opérateurs des systèmes du CNBE ;
- 05 administrateurs des systèmes du CNBE ;
- 41 chargés de maintenance.

Par ailleurs, il avait été convenu, à travers le contrat y relatif, que la société G&D pouvait, après approbation du Directeur Général des Elections, désigner un partenaire technique national en qualité de bureau d'études informatiques et biométriques dans le cadre du suivi de la réalisation du projet. C'est à ce titre que la société Aud@tech Ltd a été désignée.

En outre, par décision n° 0533/ELECAM/DGE du 30 juillet 2012, le Directeur Général des Elections a mis sur pied un comité de pilotage du projet dont les missions consistaient à assurer entre autres :

- le respect du cahier des charges par le partenaire technique d'ELECAM ;
- la mise à la disposition du partenaire technique des documents et des informations nécessaires à la réalisation du projet ;
- le respect du chronogramme des activités par toutes les parties prenantes au projet ;
- le respect, autant que faire se peut, de la conformité des opérations à réaliser avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
- le suivi de l'exécution du marché y relatif ;
- le respect des normes techniques dans la réalisation de toutes les opérations liées au projet ;
- la liaison permanente entre ELECAM et le partenaire technique.

Afin d'assurer la sécurisation des équipements biométriques, notamment les kits d'inscription, un dispositif sécuritaire sans précédent a également été mis en place, en relation avec les services spécialisés de l'Etat compétents en la matière.

Les préalables au démarrage effectif de cette refonte étant désormais accomplis, le Directeur Général des Elections a procédé à la publication de sa décision n° 0549/ELECAM/DGE du 27 septembre 2012 ordonnant la refonte des listes électorales pour la période du 03 octobre 2012 au 28 février 2013 avec probabilité de prorogation de trente (30) jours (Cf. copie de ladite décision fournie à l'annexe 2).

A – Démarrage effectif

En application des dispositions de la décision ci-dessus visée, l'enrôlement de potentiels électeurs a effectivement commencé le 03 octobre 2012 dans les antennes communales des chefs lieux

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page34

de région et s'est progressivement étendu vers les autres communes.

B – Déroulement de la refonte

Dès le démarrage effectif de l'opération de refonte, l'enrôlement des électeurs s'est déroulé soit auprès des postes fixes installés dans les antennes communales soit auprès des équipes mobiles d'Elections Cameroon, en relation avec les commissions de révision des listes électorales.

L'enrôlement de chaque électeur était conditionné par sa présence physique et la présentation de sa Carte Nationale d'Identité ou du récépissé de demande de ladite carte en cours de validité.

Le processus d'inscription de chaque électeur s'est opéré dans l'ordre suivant :

- saisie du numéro de sa Carte Nationale d'Identité ou du récépissé en tenant lieu ;
- prise de la photo numérique de son visage ;
- capture de ses empreintes digitales au moyen du scanner ;
- saisie de ses données biographiques (noms et prénoms, date et lieu de naissance, filiation, profession, résidence...) ;
- affectation de l'électeur inscrit dans un centre de vote en fonction de sa résidence préalablement paramétrée ;
- remise séance tenante à l'inscrit du récépissé d'inscription assorti de sa photo.

Il est utile de relever tout de même que la refonte des listes électorales ne s'est pas déroulée d'un seul trait. Elle a dû se dérouler en trois (03) phases.

La première phase s'est déroulée du 03 octobre 2012 au 28 février 2013. Elle correspondait à la durée prescrite dans la décision ordonnant l'opération. Après un début timide, les inscriptions vont connaître un essor, atteignant dans certaines localités des pics de 200 inscrits par jour et par kit. A l'issue de cette première phase, 4 807 258 électeurs ont été inscrits.

La deuxième phase, tenant en 30 jours, s'est étalée du 28 février au 29 mars 2013, conformément aux dispositions relatives à la durée de prorogation de ladite période telle que prévue dans la décision susmentionnée.

Cette phase a tiré avantage de la gratuité accordée par le Président de la République dans le cadre de la délivrance de la Carte Nationale d'Identité et de l'implication sincère des partis politiques et des Organisations de la Société Civile dans la sensibilisation des électeurs. Beaucoup de citoyens jusque-là réfractaires à l'inscription sur les listes électorales, sceptiques ou attentistes ont alors décidé de changer d'attitude et ont pris d'assaut les différents postes d'inscription. A la clôture de cette seconde phase, 661 394 nouveaux électeurs sont enregistrés.

La troisième et dernière phase de la refonte est allée du 29 mars au 02 juil-

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page35

let 2013, date de convocation du corps électoral. Cette troisième phase a permis d'enregistrer 124 055 électeurs supplémentaires.

A l'issue de ces différentes phases d'inscription, le fichier électoral national brut présentait 5 592 707 électeurs inscrits, soit 80 % de taux de réalisation par rapport aux 7 008 704 électeurs potentiels attendus (Cf. tableau récapitulatif joint à l'annexe 3).

Cependant, il ne suffit pas de recueillir les données biographiques et biométriques des électeurs. Encore faut-il pouvoir les traiter pour disposer d'un fichier électoral afin de produire en définitive des listes électorales.

SECTION 5 : CONSTITUTION ET CONSOLIDATION DU FICHIER ELECTORAL NATIONAL BIOMETRIQUE

Le fichier électoral représentant la base essentielle de l'organisation de toute élection, sa constitution et sa consolidation ont nécessité plusieurs opérations techniques, les unes plus complexes que les autres. La présente section revisite, d'une part, la collecte et l'exportation des données et, d'autre part, le traitement et la centralisation de celles-ci.

A – Collecte et exportation des données

Les opérations de collecte et d'exportation des données se sont déroulées selon des modalités pratiques précises.

Intervenant en amont du processus de constitution du fichier électoral, la collecte des données s'est réalisée à travers les kits d'inscription biométrique selon le processus décrit au paragraphe «B» de la section 3 ci-dessus.

Chaque kit d'inscription biométrique affecté à une commune donnée était doté d'applications techniques permettant non seulement de sauvegarder les données collectées mais aussi d'effectuer des recherches en vue de détecter d'éventuels doublons.

Les données ainsi collectées au niveau de chaque kit d'inscription biométrique ont été quotidiennement exportées sur des clés USB spécialisées.

Lesdites clés ont été hebdomadairement acheminées par des canaux sécurisés au niveau du Hub régional correspondant pour importation, traitement et sauvegarde des données recueillies.

B – Traitement et centralisation des donnees

Dès que le Centre National de Biométrie Electorale a été rendu opérationnel, les données traitées et sauvegardées au niveau de chaque Hub régional ont été, selon une périodicité arrêtée, exportées à leur tour sur d'autres clés USB spécialisées et acheminées par tous moyens fiables au Centre National de Biométrie Electorale. Ceci, en vue de leur centralisation et de leur traitement définitif.

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page36

Les données électorales de toutes les régions ont été centralisées et traitées techniquement au Centre National de Biométrie Electorale au moyen du système ABIS mis en place.

Ce système a automatiquement permis l'élimination de multiples cas de doublons avérés, par comparaison des empreintes digitales de chaque électeur avec celles déjà admises dans le système et sur la base de la similitude parfaite desdites empreintes.

En dehors du traitement automatique ci-dessus mentionné, certains cas de ressemblance d'empreintes digitales ont été traités par une commission d'arbitrage préalablement mise en place à cet effet.

Au cours des travaux de la commission d'arbitrage, plusieurs cas de ressemblance d'empreintes digitales ont été élucidés par des recoupements d'informations sur le terrain et la combinaison d'autres facteurs de comparaison à l'instar de la photo du visage et des données biographiques des électeurs concernés.

Par ailleurs, il est important de rappeler que c'est en zone rurale qu'il y a eu abondamment de cas de ressemblance d'empreintes digitales entre différents électeurs. Cette situation pourrait s'expliquer par l'altération desdites empreintes due aux travaux champêtres et autres tâches manuelles.

Au terme du traitement définitif de toutes les données recueillies, sur les 5 592 707 électeurs enrôlés, 146 930 doublons ont été détectés et supprimés, ramenant ainsi le fichier électoral à 5 445 777 électeurs (Cf. quelques cas illustratifs de doublons détectés et supprimés fournis à l'annexe 4).

En plus des doublons mentionnés ci-dessus, ont également été supprimés du fichier électoral tous les cas d'inscriptions frauduleuses de certains électeurs n'ayant manifestement pas atteint la majorité électorale mais disposant de la Carte Nationale d'Identité portant l'âge requis pour s'inscrire sur une liste électorale (Cf. quelques cas illustratifs fournis à l'annexe 5).

Toutefois, en application des dispositions de l'article 102 du Code Electoral, certains présidents et membres des commissions locales de vote, sans avoir été inscrits dans lesdits bureaux de vote, ont été autorisés à y voter sur présentation de leur carte d'électeur.

Par conséquent, leurs noms ont été ajoutés sur les listes électorales des bureaux de vote concernés, consolidant ainsi le fichier électoral national biométrique à 5 481 266 électeurs dont 32 391 handicapés (Cf. tableaux y relatifs fournis à l'annexe 6).

La mise en place d'un fichier électoral parfaitement fiable et transparent a été réalisée presque simultanément avec l'acquisition du matériel électoral et des moyens de transport appropriés, moyennant financement.

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page37

CHAPITRE II

FINANCEMENT DES SCRUTINS

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page38

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page39

Dans le cadre de l'organisation du double scrutin législatif et municipal du 30 septembre 2013, il s'était avéré nécessaire de mettre en place un financement en deux phases, dont la première avait été entièrement consacrée à l'acquisition des urnes supplémentaires et des intrants sous forme de papier et autres consommables destinés à l'impression des documents électoraux indispensables à la tenue desdits scrutins.

Quant à la deuxième phase qui a été consacrée à l'acquisition du matériel électoral et à la gestion desdits scrutins, un budget de douze (12) milliards de francs CFA a été débloqué par étapes successives par le Ministère des Finances (MINFI). Les postes de dépenses les plus significatifs se présentent ainsi qu'il suit :

a) impression des documents électoraux :

- procès-verbaux de dépouillement ;
- feuilles de pointage des résultats ;
- enveloppes tous formats ;
- bulletins de vote et de campagne électorale ;
- guides des membres des commissions locales de vote ;
- guides des membres des commissions communales de supervision ;
- exemplaires de la décision fixant l'organisation des bureaux de vote ;
- cartons d'emballage, etc.

b) acquisition du matériel de fonctionnement des bureaux de vote, composé :

- des machines à calculer ;
- des lampes à piles ;
- des flacons d'encre indélébile ;
- des badges d'identification ;
- des isoloirs supplémentaires ;
- des scellés ;
- des sacs à rebuts ;
- des pièces de pagnes ;
- des fournitures de bureau.

c) transport du matériel et des documents électoraux de la Base Aérienne 101 de Yaoundé vers les démembrements territoriaux et desdits démembrements vers les bureaux de vote ;

d) communication et sensibilisation électorales ;

e) acquisition du matériel roulant supplémentaire au profit des démembrements territoriaux soit six (06) véhicules pick-up ;

f) soutiens logistiques divers attribués aux démembrements territoriaux et aux services centraux ;

g) formation des personnels chargés de la gestion des scrutins, notamment les membres des commissions locales de vote ;

h) fonctionnement des commissions mixtes électorales ;

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page40

i) suivi du contentieux électoral ;

j) rémunération des personnels temporaires retenus dans le cadre desdits scrutins ;

k) gratifications accordées aux personnels et partenaires divers ;

l) élaboration et impression du présent rapport ;

m) divers.

A titre d'illustration, les rubriques à forte incidence financière ont été, par ordre de grandeur décroissante, les suivantes :

- acquisition du matériel électoral : 2 560 000 000 de F CFA ;
- fonctionnement des commissions mixtes électorales (commissions locales de vote, commissions communales de supervision et commissions départementales de supervision) : 2 500 000 000 de F CFA ;
- impression des documents électoraux : 1 620 000 000 de FCFA ;
- soutiens logistiques aux démembrements territoriaux et aux services centraux : 740 000 000 de F CFA ;
- transport du matériel électoral : 490 000 000 de FCFA ;
- formation des membres des commissions locales de vote : 350 000 000 de F CFA, etc.

CHAPITRE III

ACQUISITION DU MATERIEL ELECTORAL ET DES MOYENS DE TRANSPORT

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page42

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page43

Autant la réussite de l'organisation matérielle d'une élection dépend beaucoup de la disponibilité en temps réel et en quantité suffisante du matériel électoral approprié, autant l'absence ou la mauvaise qualité dudit matériel au moment opportun peut entraîner le report du scrutin ou déclencher instamment des débordements aux conséquences imprévisibles.

Eu égard à ce qui précède, la Direction Générale des Elections n'a ménagé ni ses efforts ni les moyens mis à sa disposition pour acquérir le matériel électoral indispensable et les moyens de transport appropriés.

Le présent chapitre s'attarde sur l'acquisition des intrants destinés à la production des documents électoraux, du matériel de fonctionnement des bureaux de vote et des moyens de transport.

SECTION 1 : ACQUISITION DES INTRANTS

Les intrants ayant servi à la production des documents électoraux sont constitués entre autres de :

- 258 bobines de papier OFFSET ;
- 28 060 rames de papier de toutes couleurs ;
- 390 palettes de papier KRAFT.

Leur acquisition s'est déroulée entre décembre 2011 et avril 2012. Ils ont permis la production des documents électoraux suivants :

- bulletins de vote et de campagne électorale ;
- enveloppes tous formats ;
- feuilles de pointage des résultats ;
- procès-verbaux de dépouillement ;
- copies de la décision fixant l'organisation des bureaux de vote.

Quelle que soit l'importance des documents électoraux dans un processus électoral, la satisfaction des besoins en ces documents ne garantit pas à elle seule la réussite de l'organisation d'une élection ; encore faut-il avoir du matériel adéquat pour le fonctionnement approprié des bureaux de vote.

SECTION 2 : ACQUISITION DU MATERIEL DE FONCTIONNEMENT DES BUREAUX DE VOTE

Le matériel de fonctionnement des bureaux de vote est un ensemble d'objets nécessaires à l'opérationnalisation du bureau de vote. Ce matériel, acquis à l'étranger et localement au cours du mois de juillet 2013, est composé de :

- 20 000 urnes supplémentaires ;
- 100 000 scellés ;
- 15 000 isoloirs supplémentaires ;
- 60 000 sacs à rebuts ;
- 25 000 flacons d'encre indélébile ;
- 150 000 badges d'identification ;
- 25 000 pots de colle ;
- 30 000 traceuses ;
- 10 000 machines à calculer ;
- 30 000 bandes adhésives ;

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page44

- 5 000 rouleaux de scotch ;
- 140 000 stylos à bille ;
- 23 000 paires de ciseaux ;
- 24 000 marqueurs ;
- 24 000 lampes à piles ;
- 72 000 piles ;
- 23 000 dateurs ;
- 35 000 paquets de mouchoirs ;
- 24 000 tampons encreurs ;
- 46 000 autocollants destinés à l'identification des urnes relatives à chaque scrutin ;
- 31 000 pièces de pagne ;
- 74 000 cartons d'emballage ;
- 1 000 paquets de punaises ;
- 900 boîtes de craie.

Ce matériel, dont la grande majorité est estampillée « ELECAM », devait être conditionné en vue de son acheminement auprès des démembrements territoriaux.

SECTION 3 : ACQUISITION DES MOYENS DE TRANSPORT

En vue d'un acheminement optimal du matériel électoral auprès des démembrements territoriaux, plusieurs véhicules pick-up ont été acquis dont quarante (40) par le Gouvernement et six (06) par ELECAM. Ces véhicules ont ainsi renforcé la flotte existante.

Tout ce matériel roulant a été déployé sur le terrain dans le cadre des activités préliminaires, puis de la tenue desdits scrutins.

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page45

TITRE II

ACTIVITES PRELIMINAIRES A LA TENUE DES SCRUTINS ET DES OPERATIONS DE VOTE

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page46

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page47

Cette deuxième partie revisite un ensemble d'activités préliminaires importantes, menées par ELECAM peu avant la tenue du double scrutin législatif et municipal du 30 septembre 2013.

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page48

CHAPITRE I

ACTIVITES PRELIMINAIRES

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page50

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page51

SECTION 1 : CONCERTATION ENTRE LE CONSEIL ELECTORAL ET LES AUTRES ACTEURS DU PROCESSUS ELECTORAL

Conformément à ses attributions, le Conseil Electoral d'Elections Cameroon a tenu le 11 juillet 2013, au Palais des Congrès de Yaoundé, une concertation avec les autres acteurs électoraux dans le cadre de ce double scrutin.

L'objectif de cette rencontre était de s'assurer de la tenue dudit double scrutin dans un climat politique apaisé, eu égard aux multiples enjeux et à leur polarisation au niveau local.

Dans le contexte politique camerounais où l'apprentissage démocratique a souvent généré des contestations véhémentes et des envolées verbales, il était judicieux que les parties prenantes s'accordent sur un minimum de normes à observer pour préserver la paix sociale avant , pendant et après les scrutins.

Ainsi, au cours de cette plate forme d'échanges, ayant connu la participation de l'administration, de la justice, des partis politiques et des organisations de la société civile, des indications claires et précises portant entre autres sur la constitution des dossiers de candidature ont été apportées aux partis politiques. Ceux-ci ont pris l'engagement de respecter les règles du jeu et de recourir exclusivement aux instances compétentes en matière de règlement des conflits électoraux au cas où ils estimeraient que leurs droits ont été bafoués.

SECTION 2 : GESTION DES CANDIDATURES

Dans le cadre de l'organisation du double scrutin législatif et municipal du 30 septembre 2013, le Code Electoral a spécifié la répartition des compétences entre les structures habilitées à réceptionner les dossiers de candidature.

S'agissant des législatives et conformément aux dispositions de l'article 164 (2) du Code Electoral, c'est aux agences départementales d'ELECAM et à la Direction Générale des Elections que revenait la prérogative de recevoir les déclarations de candidature.

En revanche, pour ce qui est des municipales, les dispositions de l'article 181 (1) du même Code confèrent exclusivement cette tâche aux antennes communales d'ELECAM.

A contrario, indépendamment du type de scrutin, le Code Electoral accorde aux partis politiques un délai de quinze (15) jours suivant la convocation du corps électoral par le Président de la République, pour déposer leurs déclarations de candidature.

Le défi pour la Direction Générale des Elections, quant à la gestion des candidatures, consistait à éviter tout manquement imputable aux démembrements territoriaux.

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page52

A – Réception et transmission au Conseil Electoral des dossiers de candidature

En vue d'harmoniser la réception des dossiers de candidature pour chaque type de scrutin et de réduire à la portion congrue le contentieux y relatif, la Direction Générale des Elections a procédé à la formation des responsables des démembrements territoriaux sur les modalités pratiques de l'opération.

A l'issue de la formation, des exemplaires de divers types de documents utiles, préalablement élaborés, ont été mis à la disposition desdits démembrements. Il s'agit entre autres des fiches d'analyse et de pointage des pièces versées auxdits dossiers et des récépissés de dépôt y afférents.

L'élaboration des documents susmentionnés avait été faite dans le but non seulement de recenser l'ensemble des pièces administratives versées dans chaque dossier de candidature, mais aussi de faciliter l'examen ultérieur desdits dossiers.

Comme à l'accoutumée, la majorité des mandataires des partis politiques ont attendu la dernière minute pour déposer leurs dossiers de candidature. Cette convergence simultanée de dossiers à enregistrer a mis la Direction Générale des Elections et les démembrements territoriaux sous une pression énorme en raison des délais impartis pour leur enregistrement et leur transmission au Conseil Electoral pour examen.

Au total, 37 partis politiques ont déposé dans le cadre des élections municipales, 795 dossiers de candidature tandis que pour les législatives, la Direction Générale des Elections a enregistré 38 partis politiques et 252 dossiers de candidature. (Cf. tableaux y relatifs joints à l'annexe 7).

Ces chiffres sont en deçà de ceux prévus dans l'hypothèse de travail ci-après

- électorat attendu	:	5 500 000 électeurs
- nombre de partis politiques attendus par scrutin	:	50
- nombre de listes attendues pour les législatives	:	500
- nombre de listes attendues pour les municipales	:	1 000

(Cf. tableaux y relatifs joints à l'annexe 8).

A titre de comparaison, à l'occasion de la tenue du précédent double scrutin législatif et municipal du 22 juillet 2007, pour un électorat de 5 067 836 électeurs, 322 listes avaient été présentées aux législatives par 45 partis politiques et 874 aux municipales par 33 partis politiques.

B - Examen des dossiers de candidatures et publication des listes de candidats

Au cours de sa session extraordinaire tenue le 30 juillet 2013, le Conseil Electoral a procédé à l'examen minutieux des déclarations de candidature reçues. Au terme de ses travaux, par résolutions respectives n°s 104 et 105/ELECAM/CE, 207 dossiers de candidature sont acceptés et 45 autres rejetés dans le cadre des législatives. Pour ce qui est

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page53

des municipales, 734 dossiers de candidature sont acceptés suivant la résolution n° 109/ELECAM/CE et 61 dossiers rejetés selon la résolution n° 106/ELECAM/CE.

En application des dispositions combinées des articles 125(2), et 167 du Code Electoral, le Directeur Général des Elections a notifié aux partis concernés par les cas de rejet les résolutions y relatives.

La publication des listes de dossiers rejetés déclenchera une avalanche de recours tant auprès de la Cour Suprême siégeant en lieu et place du Conseil Constitutionnel compétent en matière du contentieux des candidatures aux législatives que de la Chambre Administrative de la Cour Suprême, qui suppléait les Tribunaux Administratifs en ce qui concerne les municipales.

C – Gestion du contentieux des candidatures

Dans le cadre du contentieux des candidatures aux élections législatives, soixante-quatorze (74) recours ont été intentés contre les résolutions de rejet du Conseil Electoral.

En application des dispositions légales relatives à la gestion dudit contentieux, la Direction Générale des Elections a élaboré et présenté ses mémoires en défense sur l'ensemble des cas évoqués ci-dessus.

Au cours de son audience, en date du 13 août 2013, la Cour Suprême siégeant comme Conseil Constitutionnel a déclaré irrecevables soixante-six (66) desdits recours. Un (01) recours a été jugé sans objet.

En fin de compte, la haute juridiction a ordonné la réception et l'examen par ELECAM de quatre (04) listes de candidature du MRC dans les circonscriptions électorales respectives du Mfoundi, du Wouri Est, des Bamboutos et des Hauts-Plateaux.

Dans le même ordre d'idées, deux (02) listes de candidature, en l'occurrence celle de l'ANDP dans le Mayo-Tsanaga Nord et celle du BRIC dans la même circonscription électorale, ont été réhabilitées sous réserve du remplacement des candidats déclarés inéligibles.

Par ailleurs, suite à la requête de l'UNDP contre l'acceptation par le Conseil Electoral de la liste de candidature du RDPC dans la circonscription électorale du Mayo-Danay Est, au motif de la présence sur ladite liste d'un candidat inéligible, le Conseil Constitutionnel a jugé recevable ladite requête et a ordonné en conséquence le remplacement dudit candidat.

S'agissant du règlement du contentieux des candidatures relatives aux élections municipales, en l'absence de l'opérationnalité des tribunaux administratifs compétents pour connaître de ce contentieux, c'est la Chambre Administrative de la Cour Suprême qui s'y est attelée.

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page54

Aussi, en son audience fleuve du 13 au 16 août 2013, l'Auguste Chambre a examiné sur la base des mémoires en défense également produits par la Direction Générale des Elections, les deux cent soixante-sept (267) recours introduits. Deux cent trente-sept (237) ont été soit rejetés soit déclarés irrecevables et trente (30) ont connu une issue favorable, donnant lieu au réexamen des listes correspondantes par le Conseil Electoral (Cf. tableaux récapitulatifs des recours fournis à l'annexe 9).

En définitive, 29 partis politiques auront pris part aux législatives pour 211 listes de candidature contre 35 partis politiques pour 753 listes de candidature pour les municipales (Cf. tableaux y relatifs joints à l'annexe 10).

La gestion des candidatures bouclée, le centre d'intérêt s'est déporté vers l'organisation des bureaux de vote.

SECTION 3 : ORGANISATION ET GESTION DES BUREAUX DE VOTE

L'organisation et la gestion des bureaux de vote constituent une étape cruciale dans le processus électoral du fait que ces bureaux de vote servent de cadre à l'expression des suffrages.

En effet, les bureaux de vote permettent d'abord aux candidats de s'affronter par électeurs interposés. Ensuite, ils offrent l'occasion aux électeurs d'exprimer librement et en toute discrétion leurs choix. Enfin, ils permettent à l'institution électorale de mettre un point d'honneur à l'organisation matérielle et à l'arbitrage du jeu électoral.

Or, le double scrutin du 30 septembre 2013 était particulier en ce qu'il jumelait dans chaque bureau de vote la conduite des opérations relatives aux législatives à celles des municipales, exigeant ainsi une mécanique pointilleuse pour éviter toute confusion.

C'est pour satisfaire à cette exigence de précision et de clarté qu'est intervenue la décision n° 0703/ELECAM/DGE du 22 juillet 2013 fixant l'organisation des bureaux de vote à l'occasion de l'élection des députés et des conseillers municipaux dont la copie est jointe à l'annexe 11 du présent rapport.

De manière générale, la décision susmentionnée définit les préliminaires aux opérations de vote, les modalités de déroulement desdites opérations et celles liées au dépouillement des scrutins.

De façon plus détaillée, la même décision mentionne le matériel électoral indispensable, les horaires d'ouverture et de fermeture des bureaux de vote, les formalités de vote, le comportement et les rôles de chacune des parties prenantes pendant le déroulement des scrutins.

Cependant, assurer un bon fonctionnement des bureaux de vote n'était pas à lui seul suffisant tant que les docu-

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page55

ments électoraux qui y seront utilisés n'étaient pas encore disponibles.

SECTION 4 : ELABORATION ET PRODUCTION DES DOCUMENTS ELECTORAUX

Les documents électoraux ont été définis et énumérés au titre Ier, chapitre II, section 1 du présent rapport. La présente section en évoque quelques-uns, étant entendu que la production des bulletins de vote et de campagne fera l'objet de la section 10 ci-dessous.

Ces documents sont importants non seulement pour assurer un bon déroulement des opérations de vote le jour des scrutins, mais aussi pour la transmission des résultats acquis dans les bureaux de vote aux commissions mixtes électorales intervenant en aval du dépouillement.

Il était question pour la Direction Générale des Elections d'en assurer la conception puis la production qualitative et quantitative, en veillant à les adapter aux spécificités de chaque type de scrutin.

En définitive, la production desdits documents a été confiée à l'Imprimerie Nationale selon les quantités et spécifications suivantes :

- 14 000 000 d'enveloppes petit format destinées à l'usage des électeurs, soit 7 000 000 par scrutin ;
- 186 000 enveloppes grand format destinées à l'usage des commissions mixtes électorales, soit 93 000 pour chaque scrutin ;
- 92 000 exemplaires de feuilles de pointage des résultats, soit 46 000 par scrutin ;
- 690 000 exemplaires de procès-verbaux de dépouillement, soit 230 000 pour les législatives et 460 000 pour les municipales ;
- 46 000 exemplaires de la décision fixant l'organisation des bureaux de vote.

La disponibilité effective de ces documents a donné à la Direction Générale des Elections l'assurance nécessaire pour communiquer sur la participation au vote.

SECTION 5 : CAMPAGNE D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION SUR LA PARTICIPATION AU VOTE

Après avoir suffisamment sensibilisé les potentiels électeurs à s'inscrire sur les listes électorales au cours de l'opération de refonte biométrique, les actions de communication et de sensibilisation ont été réorientées, dès la convocation du corps électoral, vers la participation massive des électeurs au vote.

A cet effet, les mêmes vecteurs de communication utilisés dans le cadre de la refonte, ont été mis à contribution en adaptant les contenus des messages à diffuser et les cibles concernées.

Les actions réalisées dans ce cadre ont porté sur :

- l'importance du retrait de la carte d'électeur ;

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page56

- la localisation des bureaux de vote ;
- la production et la diffusion des guides de l'électeur ;
- la réalisation et la diffusion dans des chaînes de télévision et des stations de radio, des programmes spéciaux intitulés «Minutes Electorales» ;
- la prise en compte des aspects spécifiques au genre et au handicap ;
- la mise en place d'une ligne téléphonique gratuite à l'intention des électeurs ;
- la simulation des différentes étapes du vote sur les chaînes de télévision publiques et privées.

Les électeurs étant ainsi sensibilisés à se rendre massivement aux urnes le jour du scrutin, il était temps de résoudre la problématique des listes électorales.

SECTION 6 : ETABLISSEMENT ET PUBLICATION DES LISTES ELECTORALES

Preuve tangible de l'inscription d'un électeur et garante de son admission à voter, les listes électorales permettent par ailleurs une visualisation des effectifs des inscrits assignés à un bureau de vote. C'est encore elles qui reçoivent l'émargement de l'électeur au terme de l'exercice de son droit de vote, attestant par là la jouissance effective dudit droit.

Pour toutes ces raisons, les listes électorales revêtaient une importance capitale dans la conduite de ces scrutins. La Direction Générale des Elections en était consciente.

Les paragraphes ci-après traitent des aspects juridiques et techniques de l'établissement et de la publication des listes électorales, ainsi que de la mise en ligne du fichier électoral national biométrique.

A – Aspects juridiques

Dans le cadre des opérations de révision/refonte des listes électorales et conformément aux dispositions des articles 78 à 80 du Code Electoral, les listes électorales provisoires devaient être affichées, pour consultation, au niveau de chaque commune au plus tard le 20 octobre 2013.

Quant aux listes définitives, elles devaient être publiées au plus tard le 30 décembre 2013.

Or, cet ordonnancement légal s'est avéré intenable, d'abord du fait que la refonte elle-même avait été lancée le 03 octobre 2012, entraînant la poursuite des inscriptions jusqu'au 29 mars 2013. D'autre part, le volet biométrique de la refonte nécessitait un traitement centralisé des données et des procédures de consolidation du fichier électoral national que le Code Electoral n'avait pas du tout pris en compte. Enfin, les délais inhérents à la révision annuelle des listes électorales ne pouvaient pas être d'application scrupuleuse à la refonte desdites listes surtout lorsque cette dernière était adossée à la biométrie.

Toutefois, ces listes électorales as-

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page57

sorties de photos des électeurs ont été mises en ligne pour consultation.

B – Aspects techniques

Après la consolidation du fichier électoral national biométrique et la publication de ces listes, certains électeurs, notamment les éléments des forces de maintien de l'ordre récemment affectés hors de leurs lieux de résidence habituelle, ont formulé auprès des démembrements concernés des demandes de mutation de leur inscription.

Il s'agissait de transférer aux bureaux de vote de leurs lieux d'affectation, les électeurs déplacés et précédemment inscrits ailleurs. Conformément au dispositif technique inhérent à la biométrie, ce traitement a engendré une réimpression des listes des bureaux de vote concernés.

Ces mutations et bien d'autres encore, effectuées à la demande individuelle ou collective des électeurs, ont connu des lendemains paisibles en dehors des cas de Bamenda I et de Bamenda II dans la Mezam qui ont suscité des réactions diverses et injustifiées.

En effet, quelques acteurs politiques ont tôt fait d'y voir une tentative de fraude électorale, exigeant la radiation de tous les électeurs dont l'inscription initiale ne relevait pas desdites communes.

Pourtant, les dispositions de l'article 76 (4) du Code Electoral autorisent toutes les modifications relatives au changement de résidence ou à des erreurs matérielles constatées.

C – Mise en ligne du fichier électoral national biométrique

Pour cadrer avec le caractère informatique et biométrique conféré au système électoral camerounais et avec les efforts de communication déployés par ELECAM en vue d'intéresser les jeunes au processus électoral, il était de bon ton de mettre en ligne le fichier électoral national biométrique.

C'est ainsi qu'à travers le site Web d'ELECAM dénommé www.elecam.cm, la possibilité avait été offerte à toute personne, possédant une connexion internet de vérifier son inscription sur la liste électorale de sa circonscription à partir de ses informations personnelles (région, département, commune, centre de vote, noms et prénoms, numéro d'inscription) et de se renseigner sur la désignation et l'emplacement de son bureau de vote.

Afin de garantir la confidentialité des données publiées, le système de consultation en ligne du fichier électoral avait été conçu de telle sorte que le demandeur ne pouvait avoir accès qu'à ses données personnelles.

Dans le même ordre d'idées, un système de sécurité avait été mis en place rendant impossible tout téléchar-

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page58

gement de la liste électorale par quelque procédé que ce soit.

L'un des objectifs visés à travers la mise en ligne du fichier électoral était de permettre à tout électeur ayant des difficultés d'accès à sa carte électorale de connaître son bureau de vote afin de rentrer en possession de cette dernière même le jour du scrutin.

Pour importants que furent l'établissement et la publication des listes électorales, ils n'ont en rien occulté l'urgence d'établir et de distribuer les cartes d'électeur.

SECTION 7 : ETABLISSEMENT ET DISTRIBUTION DES CARTES D'ELECTEUR

L'établissement et la distribution des cartes d'électeur ont commencé vers la fin du mois de février 2013, conformément aux dispositions de l'article 84 (4) du Code Electoral qui stipulent : «Toutefois, en cas de refonte, la distribution des cartes électorales peut se faire lors de l'inscription ou dès leur établissement lorsque les conditions techniques sont remplies».

Chaque carte électorale produite est porteuse des informations pertinentes requises de son titulaire dont certaines sont visibles et d'autres cryptées.

Pour ce qui est du recto correspondant à la partie visible, il s'agit des données suivantes de l'inscrit : noms et prénoms, date et lieu de naissance, filiation, commune de rattachement, indication du bureau de vote, numéro d'inscription, lieu de résidence, et profession.

En ce qui concerne le verso, celui-ci renferme en sa partie inférieure, des données cryptées qui permettent non seulement de différencier chaque inscrit des autres électeurs figurant dans le fichier électoral national biométrique, mais également de sécuriser ladite carte contre toute tentative de falsification que pourraient tenter d'éventuels contrefacteurs.

Malgré son impressionnante capacité de production dont le pic atteignait parfois cent mille (100 000) cartes par jour, c'est en août 2013 que le système de production des cartes d'électeur, appelé «persoline», a fini de couvrir les besoins des électeurs en cartes.

Une fois que les cartes ont été produites, la vérification, le rangement et l'expédition vers les démembrements territoriaux pour mise à la disposition de leur titulaire ont fait l'objet d'une vigilance constante. D'où le taux appréciable de 90% de retrait enregistré sur l'ensemble du territoire national (Cf. tableau y relatif joint en annexe 12).

Quant aux cartes restantes, celles-ci ont été mises à la disposition des électeurs concernés auprès de leurs bureaux de vote respectifs conformément aux dispositions légales y relatives.

Au terme de l'établissement et de la distribution des cartes d'électeur, il

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page59

était loisible à l'organisation matérielle du double scrutin de se pencher sur la liste des bureaux de vote.

SECTION 8 : ETABLISSEMENT ET PUBLICATION DE LA LISTE DES BUREAUX DE VOTE

Préalablement à l'établissement et à la publication de la liste des bureaux de vote, une intense activité de vérification et de réajustement a été entreprise à l'effet de fusionner certains bureaux de vote qui, après affectation automatique des électeurs en fonction de leur résidence, se sont retrouvés avec moins de dix (10) électeurs. Ces fusions répondaient beaucoup plus au souci de réduire le coût global de fonctionnement des bureaux de vote.

Après ces réajustements, le Directeur Général des Elections a pris, le 09 septembre 2013, une série de dix (10) décisions fixant par région la liste des bureaux de vote et la répartition des électeurs au sein desdits bureaux, conformément aux dispositions de l'article 97 du Code Electoral qui prescrivent la mise à la disposition des démembrements territoriaux d'ELECAM de ladite liste au plus tard huit (08) jours avant le scrutin.

Toujours en conformité avec la loi, les bureaux de vote ont été installés dans des lieux publics ou ouverts au public et aucun bureau de vote n'a été doté d'un effectif d'électeurs supérieur au maximum de 500 inscrits. Le bureau de vote le plus garni avait 497 électeurs tandis que le plus petit possédait 10 électeurs, la moyenne tournant autour de 254 électeurs par bureau de vote.

Par ailleurs, dans chaque commune, la liste des bureaux de vote du ressort a été affichée dans les délais impartis par la loi par le Chef d'Antenne Communale concerné.

En termes de statistiques 22 540 bureaux de vote ont été ouverts pour accueillir le double scrutin législatif et municipal du 30 septembre 2013 sur l'ensemble du territoire national (Cf. tableau récapitulatif joint en annexe 13).

Il est utile de mentionner que dans l'ensemble des bureaux de vote ouverts, 71 bureaux pilotes ont été dotés de documents électoraux spécifiques aux handicapés visuels.

Les bureaux de vote et leurs effectifs ainsi arrêtés, les partis politiques en compétition avaient hâte de séduire les électeurs. D'où la nécessité de réglementer l'usage des documents de campagne.

SECTION 9 : DEFINITION DES MODALITES DE PRODUCTION ET DE PUBLICATION DES DOCUMENTS DE CAMPAGNE ELECTORALE

L'enjeu éminemment local des scrutins attendus et la familiarité entre les postulants, dans la quasi totalité des cas, n'étaient pas de nature à tempérer l'ardeur des confrontations politiques. Pour garder le contrôle de la situation, ELECAM se devait d'afficher sa détermi-

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page60

nation à combattre farouchement l'indécence et l'incivilité.

C'est à ce titre qu'est intervenue la décision n° 0721/ELECAM/DGE du 22 juillet 2013 fixant le format maximum des affiches de campagne électorale et les modalités de publication des documents de campagne, à l'occasion de l'élection des députés à l'Assemblée Nationale et des conseillers municipaux.

La décision prise par le Directeur Général des Elections, tout en fixant le format maximum des affiches de campagne, visait à prévenir et à contenir tous les travers pouvant survenir à cet effet.

A titre d'illustration, non seulement la publication des affiches et des professions de foi des partis politiques est subordonnée à l'obtention d'un visa préalable d'Elections Cameroon, mais aussi ledit visa est refusé à tout texte appelant à la violence, portant atteinte à l'intégrité du territoire national, à la forme républicaine de l'Etat, à la souveraineté, à l'unité nationale ou incitant à la haine contre une autorité publique, un citoyen ou un groupe de citoyens.

Les partis politiques en compétition n'avaient donc pas d'alternative au respect de la décence, sauf à risquer de se voir interdire l'utilisation des affiches et des professions de foi, supports de communication permanents, et de s'exposer à des poursuites pénales.

En outre, est proscrite toute forme de propagande le jour du scrutin, y compris la propagande passive constituée par le port de la tenue ou des accessoires d'un parti politique dans les bureaux de vote ou à proximité.

A ce stade des préliminaires, deux autres ingrédients de l'organisation matérielle du double scrutin n'étaient pas encore disponibles, à savoir les bulletins de vote et de campagne.

SECTION 10 : PRODUCTION DES BULLETINS DE VOTE ET DE CAMPAGNE ELECTORALE

Les compétitions électorales ont la particularité de se dénouer par électeurs interposés à travers les bulletins de vote et de campagne électorale. Raison pour laquelle leur production doit être bien encadrée en vue de mettre les postulants au même pied d'égalité à l'ouverture du scrutin.

Dans ce cadre, le Directeur Général des Elections a pris la décision n° 0717/ELECAM/DGE du 5 août 2013 fixant le format des bulletins de vote et de campagne électorale, à l'occasion de l'élection des députés et des conseillers municipaux.

Cette décision fixe les spécifications techniques de production des deux types de bulletins, qui sont parfaitement identiques, à l'exception de la mention «bulletin de campagne» que porte le document correspondant.

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page61

Afin de tenir les délais réglementaires de production, l'opération a été confiée à deux imprimeries partenaires, en l'occurrence, la SOPECAM pour les bulletins de vote et de campagne destinés aux législatives, et l'Imprimerie Nationale pour les mêmes types de bulletins relatifs aux municipales.

Les commandes étaient, d'une part, de 23 144 021 bulletins de vote et 2 110 000 bulletins de campagne pour les législatives et, d'autre part, de 18 879 640 bulletins de vote et 2 304 000 bulletins de campagne pour les municipales, soit au total pour les deux scrutins : 42 023 661 bulletins de vote et 4 414 000 bulletins de campagne.

Il est important de rappeler qu'à l'occasion de la tenue de ces élections, des étiquettes de bulletins de vote de chaque parti politique en lice avaient été imprimées en braille et mises en place dans soixante-onze (71) bureaux de vote pilotes à l'intention des handicapés visuels (cf. tableau y relatif fourni à l'annexe 14).

Les bulletins de vote et de campagne étant produits dans les délais impartis, la Direction Générale des Elections s'est attelée au conditionnement et à la distribution du matériel électoral.

SECTION 11 : CONDITIONNEMENT ET DISTRIBUTION DU MATERIEL ELECTORAL

Dès réception d'une grande partie du matériel électoral préalablement commandée, la Direction Générale des Elections a élaboré et adopté une stratégie efficace de conditionnement et de distribution dudit matériel dont la mise en œuvre était confiée à des équipes ad hoc instituées à cet effet.

A - Mise en place des équipes ad hoc

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie susmentionnée, le Directeur Général des Elections a, par note de service n° 00079/ELECAM/DGE du 21 août 2013, institué et mis en place quatre (04) équipes ad hoc chargées respectivement :

- des kits de fonctionnement des bureaux de vote ;
- des kits de bulletins de vote et de petites enveloppes correspondantes auprès de la SOPECAM ;
- des kits de bulletins de vote et de petites enveloppes correspondantes auprès de l'Imprimerie Nationale ;
- du transport.

Le principal objectif assigné à ces équipes était d'assurer, au plus tard dix (10) jours avant la date des scrutins, la disponibilité dudit matériel à proximité des bureaux de vote.

En d'autres termes, il revenait à ces équipes d'assurer la mise en place dans les bureaux de vote d'environ 50 000 urnes, 45 000 isoloirs, 23 000 kits de fonctionnement, 46 000 kits de bulletins de vote soit 23 000 pour chaque scrutin.

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page62

Compte tenu de l'ampleur et de la complexité de la tâche à effectuer, la Direction Générale des Elections, en plus de la mobilisation de l'ensemble de son personnel, a dû recourir au recrutement de 450 agents temporaires pour les besoins de la cause.

B – Modalités pratiques de conditionnement

L'option de confectionner au niveau central les kits électoraux par bureau de vote a été retenue du fait que cette méthode présentait l'avantage de mettre à la disposition de chaque bureau de vote, dans un conditionnement définitif, prêt à l'emploi, l'intégralité du matériel électoral nécessaire.

La tâche des personnels des démembrements territoriaux se limitait alors à la vérification du contenu et à la correction d'omissions ou d'erreurs éventuelles.

Chaque équipe était subdivisée en trois groupes de travail, lesquels se sont relayées sur la base d'un système de rotation correspondant à trois (03) tranches horaires, d'abord de 08 heures à 15 heures, ensuite de 15 heures à 23 heures et enfin de 23 heures à 07 heures.

S'agissant du conditionnement des kits de fonctionnement des bureaux de vote dont la mission incombait à l'équipe ad hoc installée à la Base Aérienne 101 de Yaoundé, ledit conditionnement a consisté à :

- produire 138 000 étiquettes d'identification soit deux (02) étiquettes par type de kit pour l'ensemble des 23 000 kits correspondant au nombre estimé de bureaux de vote ;
- confectionner 23 000 kits de fonctionnement contenant chacun :
  - un (01) tube d'encre indélébile ;
  - quatre (04) scellés ;
  - deux (02) sacs à rebuts ;
  - une (01) pièce de pagne ;
  - quatre (04) stylos à bille ;
  - un (01) pot de colle ;
  - un (01) tampon encreur ;
  - un (01) dateur ;
  - un (01) rouleau de scotch ;
  - deux (02) marqueurs ;
  - une (01) lampe ;
  - une (01) traceuse ;
  - un (01) paquet de punaises ;
  - dix (10) barres de craie ;
  - dix (10) exemplaires de procès-verbaux des législatives ;
  - vingt (20) exemplaires de procès-verbaux des municipales ;
  - deux (02) feuilles de pointage des résultats des législatives ;
  - deux (02) feuilles de pointage des résultats des municipales ;
  - deux (02) exemplaires de la décision fixant l'organisation des bureaux de vote ;
  - huit (08) grandes enveloppes destinées aux commissions électorales compétentes à raison de quatre (04) par scrutin ;
  - douze (12) badges d'identifications des membres des commissions locales de vote.

Pour ce qui est des bulletins de vote des législatives, leur conditionnement a été réalisé par l'équipe qui a pris ses quartiers à la SOPECAM, eu égard

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page63

au fait que c'est à cette imprimerie que revenait la tâche de production desdits bulletins.

Pendant une dizaine de jours, 23 000 kits ont été confectionnés en tenant compte du nombre de partis politiques en lice ainsi que du nombre de circonscriptions électorales concernées.

La quantité de bulletins de vote et de petites enveloppes à affecter à un bureau de vote donné a été déterminée suivant le nombre d'inscrits dans ledit bureau de vote majoré de 25 %, conformément aux dispositions légales y relatives.

En ce qui concerne les bulletins de vote des municipales, l'équipe chargée de leur conditionnement a effectué ses travaux à l'Imprimerie Nationale qui avait été retenue pour la fabrication desdits bulletins.

Cependant, l'opération de conditionnement à l'Imprimerie Nationale a été engagée avec un léger retard. Ledit retard était consécutif à la non mise à la disposition de la Direction Générale des Elections, par les instances compétentes, dans les délais impartis par la loi, de la liste définitive des candidats autorisés à prendre part auxdites élections.

Cette situation pourrait s'expliquer par le volume du contentieux des candidatures enregistré à cet effet devant la Chambre Administrative de la Cour Suprême.

Malgré ce léger retard, la Direction Générale des Elections a respecté son chronogramme à ce sujet, d'autant plus qu'à la date du 15 septembre 2013, les 23 000 kits prévus ont été confectionnés et mis à la disposition de l'équipe en charge du transport.

Il convient tout de même de préciser que les bulletins de campagne électorale de chaque parti politique en compétition étaient retirés directement par les responsables desdits partis auprès des imprimeries susmentionnées.

C – Transport du matériel électoral.

L'acheminement du matériel électoral vers les démembrements territoriaux d'ELECAM était du ressort d'une autre équipe installée également à la Base Aérienne 101 de Yaoundé.

Les dispositions prises en vue de permettre à ce volet de connaître un franc succès sont déclinées ainsi qu'il suit :

- réalisation par les Délégués Régionaux d'ELECAM des études monographiques de leurs ressorts territoriaux respectifs en vue de faciliter la conception des itinéraires et des couloirs de transit du matériel électoral ;
- gestion des intempéries et autres facteurs préjudiciables à la circulation routière ;
- élaboration et mise en œuvre d'un schéma de distribution cohérent déclinant avec précision le rou-

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page64

tage des colis, les transits et les destinations finales ;

- sélection de transporteurs disposant de véhicules adaptés au transport de matériels et documents sensibles (SOLEX, ESICO, CHRIST, SUD-DEPECHE, ADAO TRANSIT, DOROTHY COMPANY, D C TEX, SCS, ETS NANGA ET CIE) ;
- encadrement par les forces de maintien de l'ordre de l'acheminement du matériel électoral de Yaoundé à destination ;
- acheminement du matériel électoral dans un ordre privilégiant les zones d'accès difficiles ;
- mise à contribution des aéronefs du Ministère de la Défense (MINDEF) pour des zones inaccessibles par route.

Au cours de ce vaste mouvement, en plus des véhicules propres à ELECAM et des transporteurs cités ci-dessus, d'autres moyens de transport ont été réquisitionnés par les autorités administratives et mises à contribution, conformément aux dispositions légales relatives à la collaboration entre l'Administration et Elections Cameroon.

Au terme de cette importante opération, des caravanes palliatives ont été dépêchées avec du matériel électoral de réserve en vue de corriger d'éventuelles erreurs constatées çà et là.

SECTION 12 : CONTRÔLE SUR LE TERRAIN PAR LES MEMBRES DU CONSEIL ELECTORAL DE LA MISE EN PLACE DU MATERIEL ELECTORAL

En application des dispositions légales, les membres du Conseil Electoral se sont déployés dans les dix (10) régions du pays pendant la période du 14 septembre au 03 octobre 2013 avec comme objectifs, entre autres, de s'assurer de la mise en place effective du matériel électoral dans les délais impartis par la loi.

Au cours des séances de travail tenues avec les démembrements territoriaux à cet effet, il a été évoqué la quantité et l'état du matériel stocké dans les agences départementales, lequel était en cours de transmission progressive aux antennes communales.

Ensuite, ont été abordées l'effectivité des moyens nécessaires au déploiement du matériel électoral et les modalités y relatives.

S'agissant de la disponibilité du matériel électoral, il a été signalé la livraison à temps et avec des suppléments de réserve :

- des urnes et des isoloirs aux antennes communales à raison de deux (02) par bureau de vote ;
- des kits de fonctionnement des bureaux de vote ;
- des kits de bulletins de vote pour chaque scrutin.

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page65

Clôturant leur mission sur le terrain, les membres du Conseil Electoral ont invité les chefs d'antenne communale à tout mettre en œuvre en vue de permettre aux présidents des différentes commissions locales de vote, qui seront mises en place, de réceptionner les kits électoraux y afférents au plus tard une heure avant l'ouverture des scrutins.

SECTION 13 : MISE EN PLACE DES COMMISSIONS LOCALES DE VOTE

La compétition électorale se déroulant dans les bureaux de vote, le rôle dévolu aux membres de la commission locale de vote revêt une importance capitale.

En substance, il revient à la commission locale de vote d'appliquer et de faire respecter les règles du jeu dans le bureau de vote pour que le verdict des urnes soit accepté des postulants présents ou représentés.

C'est pourquoi, les critères d'expérience, de probité, de sagesse et de rigueur ont guidé le choix des personnes pressenties au poste de président ou de membres des commissions locales de vote.

Au regard des critères susmentionnés, cinq (05) personnes handicapées ont été retenues en qualité de président de commission locale de vote.

La mise en place de 22 540 commissions locales de vote s'est effectuée d'une part, par la constatation de leur composition par les chefs d'agence départementale conformément aux dispositions légales y relatives et d'autre part, par la formation des membres desdites commissions.

Au cours des ateliers de formation organisés à l'intention des membres des commissions locales de vote, un accent particulier a été mis sur les différentes techniques de gestion des scrutins à travers des simulations pratiques sur vidéo projection et autres supports didactiques.

Toutefois, la mise en place de ces commissions a été quelque peu émaillée d'un débat sans objet entretenu par certains acteurs du processus électoral. Ceux-ci avaient réclamé avec insistance, et en contradiction avec les dispositions de l'article 54 du Code Electoral qui prévoyaient une seule commission par bureau de vote, la mise sur pied de deux (02) commissions, soit une par scrutin, afin, prétendaient-ils, de prévenir d'éventuels risques de confusion pouvant perturber le bon déroulement de ces scrutins.

En réalité, si lesdits acteurs s'étaient appropriés les éléments objectifs mis à leur disposition par la Direction Générale des Elections, ils se seraient rendus compte d'eux-mêmes que ces risques étaient minimisés. En témoigne d'ailleurs le bon déroulement desdits scrutins dans les bureaux de vote (Cf. tableau y relatif joint en annexe 15).

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page66

A titre d'illustration, la commune de Douala Vème avec ses 381 bureaux de vote avait le plus grand nombre de partis politiques en compétition, soit douze (12) dont six (06) pour chaque scrutin.

Trois (03) partis politiques en moyenne étaient en compétition dans chaque bureau de vote pour les législatives tandis qu'ils étaient deux (02) pour les municipales.

Dans tous les bureaux de vote de la commune de Yaoundé 1er dans le département du Mfoundi, il n'y avait que trois (03) bulletins de vote des trois (03) partis politiques en compétition pour les législatives et deux (02) bulletins de vote pour les deux (02) partis politiques en lice dans le cadre des municipales.

A travers la décision portant organisation des bureaux de vote, le Directeur Général des Elections a prescrit le vote de chaque électeur en deux (02) étapes soit l'une pour les législatives et l'autre pour les municipales au moment de faire son choix pour l'un et l'autre scrutin.

Au regard de tout ce qui précède et de l'insistance toujours entretenue par lesdits acteurs à ce sujet, le Directeur Général des Elections, dans un souci d'apaisement du déroulement desdits scrutins, a instruit les responsables des démembrements départementaux d'ELECAM de recevoir, pour ceux qui le souhaitaient, deux (02) représentants de l'administration ainsi que de chaque parti politique en compétition, soit un (01) par scrutin.

A l'issue de la mise en place effective des commissions locales de vote, il restait à ELECAM, d'assurer la gestion des observateurs électoraux.

SECTION 14 : COORDINATION DES ACTIVITES DES OBSERVATEURS ELECTORAUX

La transparence et la crédibilité des consultations électorales sont devenues non seulement l'aune à laquelle se mesure le degré d'ouverture démocratique d'un pays, mais aussi et surtout son passeport pour la reconnaissance internationale.

A cet effet, la période électorale relative au double scrutin législatif et municipal du 30 septembre 2013 a offert l'occasion d'observer cette ouverture démocratique sous toutes ses formes et a permis de discerner les réalités des suppositions.

L'engouement des observateurs électoraux à couvrir ces élections était évident, eu égard à leur nombre.

Ont ainsi été enregistrés 12 710 observateurs nationaux et 326 observateurs internationaux, soit au total 13 036 observateurs (Cf. tableau y relatif joint à l'annexe 16).

Une fois l'accréditation obtenue, certains de ces observateurs ont individuellement pris l'attache de la Direction Générale des Elections à qui revenait la charge d'assurer la coordination de leurs activités sur le terrain.

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page67

Il s'agissait essentiellement pour l'institution électorale de mettre à leur disposition des informations utiles susceptibles de faciliter leur travail sur le terrain. En droite ligne de cette mission, une réunion d'information et de mise au point a été tenue le 27 septembre 2013 à l'Hôtel Azur de Yaoundé.

Au cours de la réunion susmentionnée, il a été rappelé aux observateurs présents, les principes et les règles déontologiques de l'observation électorale, notamment la non immixtion dans l'organisation matérielle.

Afin de mettre ces observateurs au même niveau d'information quant aux pratiques électorales attendues des électeurs et des commissions locales de vote, deux (02) microfilms vidéo conçus et montés par ELECAM ont été projetés à cet effet. L'un était intitulé «Guide de l'électeur» et l'autre «Guide du président de bureau de vote», en adéquation avec leur contenu.

A l'issue de ces assises, des documents relatifs à la localisation des bureaux de vote et aux coordonnées des responsables des démembrements territoriaux d'ELECAM ainsi que les copies des microfilms vidéo projetés ont été mis à la disposition de ces observateurs.

Ainsi se sont achevées les multiples activités liées aux préliminaires, faisant place nette à la tenue des scrutins.

.

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page68

CHAPITRE II

OPERATIONS DE VOTE

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page70

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page71

Les opérations de vote constituant le point culminant d'une élection, il revenait à Elections Cameroon d'assurer une organisation sans faille, une gestion minutieuse et une supervision pointilleuse afin de relever le défi d'un bon déroulement desdites opérations dans l'ensemble des 22 540 bureaux de vote établis à l'occasion du double scrutin législatif et municipal du 30 septembre 2013.

Ce double scrutin a été abordé dans la sérénité car le matériel électoral était disponible dans les bureaux de vote avant le début des opérations. Tous les membres des commissions locales de vote étaient imprégnés des dispositions légales pertinentes ainsi que des techniques de gestion des scrutins. Enfin, il est utile de souligner que l'élaboration des listes électorales assorties de photos des électeurs a largement contribué à lever toute équivoque sur l'identité des uns et des autres.

Les sections subséquentes reviennent sur les temps forts de cette journée à savoir, l'ouverture et la clôture des bureaux de vote, le déroulement des opérations de vote et le dépouillement des scrutins.

SECTION 1 : OUVERTURE ET CLOTURE DES BUREAUX DE VOTE

En application des dispositions du décret présidentiel portant convocation du corps électoral, la quasi-totalité des bureaux de vote a été ouverte à 08 heures et clôturée à 18 heures, à en juger par l'exploitation des procès-verbaux des résultats dressés par les commissions locales de vote concernées.

Par ailleurs, il est important de souligner que toutes les formalités d'usage avaient été respectées à l'ouverture ainsi qu'à la clôture notamment la présence d'au moins trois (03) membres de chaque commission locale de vote, la constatation de la vacuité des urnes avant le vote du premier électeur, le scellage et le descellage des urnes, etc.

SECTION 2 : DEROULEMENT DES OPERATIONS DE VOTE

Les opérations de vote se sont déroulées dans le calme, l'enthousiasme et la paix sur l'ensemble du territoire national. En témoigne le fort taux de participation enregistré, soit 76,79%.

Dans chaque bureau de vote, l'exercice du suffrage s'est déroulé de la manière suivante :

- identification de l'électeur par la commission compétente sur présentation de sa Carte Nationale d'Identité et de sa carte d'électeur ;
- collecte des bulletins de vote des législatives ou des municipales et de l'enveloppe correspondante ;
- choix du bulletin dans le secret de l'isoloir ;
- introduction des bulletins de vote non choisis dans le sac à rebuts ;
- introduction dans l'urne de l'enveloppe renfermant le choix opéré ;

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page72

- reprise de la même procédure pour le second vote à opérer ;
- constatation du vote de l'électeur par l'apposition de sa signature suivie de son empreinte digitale sur la liste d'émargement ;
- imprégnation de l'auriculaire de l'électeur à l'encre indélébile ;
- retrait par l'électeur de sa Carte Nationale d'Identité et de sa carte électorale ;
- sortie du bureau de vote et fin de l'opération.

Il convient de signaler que tout au long des opérations de vote, les observateurs accrédités avaient la latitude de circuler à leur guise d'un bureau de vote à un autre dans leur zone de compétence.

Après l'expression des suffrages des électeurs, le dépouillement des scrutins pouvait logiquement commencer.

SECTION 3 : DEPOUILLEMENT DES SCRUTINS

La plupart des commissions locales de vote ont clos les scrutins à 18 heures à l'exception de quelques bureaux de vote présentant des électeurs alignés à leur entrée et qui ont dû prolonger l'opération de vote afin de permettre à ces derniers d'exprimer leur suffrage.

Il y a lieu de relever que dans plusieurs bureaux de vote, l'exercice du suffrage s'est achevé avant 17 heures.

Après la clôture des scrutins, les présidents des commissions locales de vote ont organisé le dépouillement en séance publique avec l'assistance des scrutateurs désignés parmi les électeurs inscrits dans les bureaux de vote concernés.

La procédure de dépouillement décrite ci-dessous était presque la même dans l'ensemble des bureaux de vote :

- annonce du début du dépouillement ;
- choix de l'urne à dépouiller suivie de la sécurisation publique de l'urne en attente ;
- constatation de la vacuité de la surface choisie pour le dépouillement notamment, la table apprêtée à cet effet ;
- rupture des scellés au moyen d'une paire de ciseaux ;
- déversement du contenu de l'urne sur la surface de dépouillement ;
- décompte du nombre d'enveloppes contenues dans l'urne vidée ;
- confrontation du nombre de votants obtenus sur la base des émargements enregistrés sur la liste électorale avec le nombre d'enveloppes précédemment établi ;
- décompte concomitant des voix au tableau noir et sur les feuilles de pointage ;
- remplissage des procès-verbaux en autant d'exemplaires que la commission avait de membres plus deux (02) ;
- vérification de l'identité de forme et de fond des procès-verbaux remplis ;

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page73

- signature des procès-verbaux remplis ;
- proclamation des résultats acquis dans le bureau de vote concerné ;
- reconstitution de l'urne dépouillée ;
- reprise de la même opération pour le dépouillement de l'urne en attente.

En application des dispositions du Code Electoral, les électeurs qui ont manifesté le désir d'assister au dépouillement dans leurs bureaux de vote respectifs ont été admis à le faire dans la limite de la capacité d'accueil de la salle concernée.

S'en est suivie la ventilation des exemplaires des procès-verbaux aux membres de la commission locale de vote les ayant signé et aux autres destinataires légaux que sont les présidents des commissions départementales et communales de supervision, selon le cas, et les chefs d'antenne communale d'ELECAM.

La publication des résultats acquis dans les bureaux de vote n'a pas fait que des heureux. Elle a déclenché, par voie de conséquence, de nombreuses contestations que les partis politiques ont tôt fait de formuler en recours auprès de la Cour Suprême siégeant comme Conseil Constitutionnel pour les législatives et de la Chambre Administrative de la Cour Suprême, s'agissant des municipales.

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page74

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page75

TITRE III

DECOMPTE DES VOIX, CENTRALISATION DES RESULTATS, GESTION DU CONTENTIEUX POST-ELECTORAL ET PROCLAMATION DES RESULTATS

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page76

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page77

Les enjeux multiformes du double scrutin législatif et municipal du 30 septembre 2013 ont engendré un nombre considérable de recours devant le juge électoral en dépit des efforts déployés par ELECAM pour les éviter.

La raison de cette avalanche de recours post-électoraux pourrait résider dans le tempérament contestataire de certains hommes politiques ou dans leur lecture nombrilaire du jeu démocratique.

Les chapitres qui suivent revisitent tour à tour : le décompte des voix, la vérification, la centralisation, la gestion du contentieux post-électoral et la proclamation des résultats définitifs.

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page79

CHAPITRE I

DECOMPTE DES VOIX, VERIFICATION ET CENTRALISATION DES RESULTATS

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page80

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page81

Le décompte initial des voix dans chaque bureau de vote avait été assuré par la même instance, en l'occurrence la commission locale de vote, indépendamment du type de scrutin.

Quant à la vérification, la centralisation et la proclamation des résultats définitifs, elles ont été effectuées respectivement par les commissions départementales de supervision et la commission nationale de recensement général de vote pour les législatives et par les commissions communales de supervision en ce qui concerne les municipales.

Dans le cadre de la tenue de ces élections, la constatation de la composition de chacune de ces commissions et la définition de leurs règles de fonctionnement, ont été effectuées conformément aux dispositions légales y relatives contenues dans le Code Electoral.

Pour ce qui est des commissions départementales de supervision, leur composition a été constatée par une série de décisions des responsables des démembrements régionaux d'ELECAM. Ces commissions étaient présidées chacune par le Président du Tribunal de Grande Instance du ressort et avaient comme membres trois (03) représentants de l'Administration, trois (03) représentants d'ELECAM et un (01) représentant de chaque parti politique en lice.

Elles ont, d'abord veillé au bon déroulement des opérations préparatoires, ensuite, procédé à la vérification et à la centralisation des résultats au niveau de chaque département et enfin, acheminé les résultats de leurs travaux à la commission nationale de recensement général des votes.

En ce qui concerne la commission nationale de recensement général des votes dont la composition a été constatée par résolution du Conseil électoral n° 0122/ELECAM/CE du 21 août 2013, cette dernière s'est installée à la bibliothèque de la Cour Suprême et a effectué ses travaux du 04 au 07 octobre 2013.

De manière générale, quelques erreurs matérielles ont été constatées sur les procès-verbaux transmis par les commissions départementales de supervision, lesquelles erreurs ont été corrigées sans toutefois entraîner une annulation des procès-verbaux correspondants, conformément aux dispositions légales y relatives.

A l'issue de ses travaux, la commission nationale de recensement général des votes a dressé un procès-verbal qu'elle a transmis au Conseil Constitutionnel, compétent en matière de publication des résultats définitifs des élections législatives.

Quant aux élections municipales, la vérification, la centralisation et la proclamation des résultats définitifs étaient du ressort des commissions communales de supervision dont la composition a été

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page82

constatée par une série de décisions du Directeur Général des Elections prises en date du 18 septembre 2013, conformément aux dispositions de l'article 131 du Code Electoral.

Ces commissions ont effectué leurs travaux sur la base des procès-verbaux transmis par les commissions locales de vote et dans les délais de trois (03) jours requis à compter de la clôture des scrutins.

Au cours de leurs travaux, ces commissions ont eu, dans certains cas, à rectifier ou redresser des erreurs matérielles de calcul dans les procès-verbaux transmis par les commissions locales de vote.

Tout ce travail rectificatif abattu par les différentes commissions électorales, chacune dans son rayon d'action n'a pas suffit à mettre fin aux récriminations des acteurs politiques. S'estimant lésés, beaucoup saisiront la Cour Suprême siégeant comme Conseil Constitutionnel ou la Chambre Administrative de la Cour Suprême, selon le cas, d'un abondant contentieux.

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page83

CHAPITRE II

GESTION DU CONTENTIEUX POST-ELECTORAL

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page84

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page85

Par contentieux post électoral, sont ici désignés les recours introduits en annulation totale ou partielle des opérations électorales relatives soit aux législatives soit aux municipales.

S'agissant des législatives, l'audience de règlement des recours par la Cour Suprême siégeant comme Conseil Constitutionnel s'est tenue le 11 octobre 2013.

Au cours de cette audience, quarante-et-un (41) recours étaient inscrits au rôle avec pour objet, dans l'immense majorité des cas, l'annulation totale ou partielle desdites opérations pour des motifs divers.

Au terme de ladite audience, et conformément aux conclusions formulées par ELECAM à travers ses mémoires en défense, aucun recours n'a prospéré, le juge électoral n'ayant prononcé aucune annulation.

Dans les détails, vingt-trois (23) recours ont été déclarés irrecevables pour non respect par les requérants des dispositions de l'article 49 de la loi n° 2004/004 du 21 avril 2004 portant organisation et fonctionnement du Conseil Constitutionnel. Dix (10) recours ont été rejetés parce que jugés non fondés. Huit (08) recours n'ont pas été débattus à l'audience, l'UNDP qui en était l'auteur s'étant désisté (Cf. tableau y relatif joint à l'annexe 17).

En ce qui concerne les municipales, cent-vingt-et-un (121) recours étaient inscrits au rôle de l'audience fleuve de la Chambre Administrative de la Cour Suprême tenue du 05 au 08 novembre 2013.

Pendant que la plupart des requérants demandaient l'annulation des opérations de vote relatives auxdites élections, certains réclamaient l'annulation des élections de certains exécutifs communaux.

A ce stade également, la Direction Générale des Elections aura élaboré et présenté devant le juge électoral, les cent-vingt-et-un (121) mémoires en défense correspondant au nombre de recours enregistrés.

Dans le premier registre de recours, c'est-à-dire, ceux des cent-sept (107) recours ayant été introduits pour demander l'annulation des opérations électorales, aucun n'aboutira à l'annulation souhaitée. Les arguments utilisés par les partis politiques concernés n'étaient pas assez pertinents pour mettre en doute la sincérité et la régularité du scrutin municipal du 30 septembre 2013.

Dans le même ordre d'idées, dix (10) recours ont été déclarés irrecevables au motif que les requérants ne se soient pas conformés aux dispositions légales y afférentes.

Dans le second registre, la Chambre Administrative de la Cour Suprême a annulé l'élection du maire et de ses adjoints dans les communes respectives

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page86

de Nkongsamba III, Bonaléa et Mombo, dans le département du Moungo, région du Littoral.

Bien que cette décision reste susceptible d'appel, jusqu'à l'intervention d'une décision ayant acquis l'autorité de la chose jugée, les maires et leurs adjoints dont l'élection est ainsi contestée, restent en fonction (Cf. tableau y relatif fourni à l'annexe 18).

Le contentieux post-électoral vidé, rien n'entravait dorénavant la proclamation des résultats.

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page87

CHAPITRE III

PROCLAMATION DES RESULTATS

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page88

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page89

Dans le cadre desdits scrutins, la proclamation des résultats définitifs a été faite, d'une part, par le Conseil Constitutionnel pour ce qui est des législatives et d'autre part, par les commissions communales de supervision en ce qui concerne les municipales.

S'agissant des législatives, après avoir vidé le contentieux post-électoral, la Cour Suprême siégeant en chambres réunies comme Conseil Constitutionnel, a proclamé au cours d'une audience publique tenue le 17 octobre 2013, les résultats définitifs des élections législatives du 30 septembre 2013 dont le récapitulatif est repris dans le tableau ci-après :

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page90

TABLEAU RECAPITULATIF DES RESULTATS DES ELECTIONS
LEGISLATIVES DU 30 SEPTEMBRE 2013

INSCRITS :.....5 481 226
VOTANTS :.....4 208 796
TAUX DE PARTICIPATION : 76,79%
BULLETINS NULS :.....185 503
SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES : 4 023 293

PARTIS POLITIQUES	NBRE DE LISTES PRESENTEES	SVE	POURCENTAGE	SIEGES
RDPC	85	2 555 689	63,52%	148
SDF	35	508 901	12,65%	18
UNDP	31	478 503	11,89%	5
MRC	7	142 620	3,54%	1
UDC	5	71 926	1,79%	4
UPC	5	68 949	1,71%	3
MDR	4	32 218	0,80%	1
ANDP	7	34 338	0,85%	0
FSNC	2	28 339	0,70%	0
PAP	5	18 589	0,46%	0
MANIDEM	2	15 771	0,39%	0
MP	4	14 126	0,35%	0
PADDEC	1	10 386	0,26%	0
MCNC	1	8 130	0,20%	0
MDP	1	5 574	0,14%	0
ADD	1	4 487	0,11%	0
MLDC	1	4 481	0,11%	0
PURS	1	4 086	0,10%	0
BRIC	1	3 421	0,09%	0
AMEC	1	3 088	0,08%	0
CDP	1	2 277	0,06%	0
UFDC	1	1 608	0,04%	0
FUC	1	1 481	0,04%	0
OPDC	1	1 244	0,03%	0
FPR	1	994	0,02%	0
CNC	2	766	0,02%	0
UDP	1	685	0,02%	0
PSU	1	380	0,01%	0
MNPC	2	236	0,01%	0
TOTAL	**211**	**4 023 293**	**100,00%**	**180**

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page91

HISTOGRAMME ILLUSTRATIF DU NOMBRE DE SIEGES DE DEPUTES REMPORTES PAR CHAQUE PARTI POLITIQUE AU PLAN NATIONAL A L'ISSUE DES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 30 SEPTEMBRE 2013

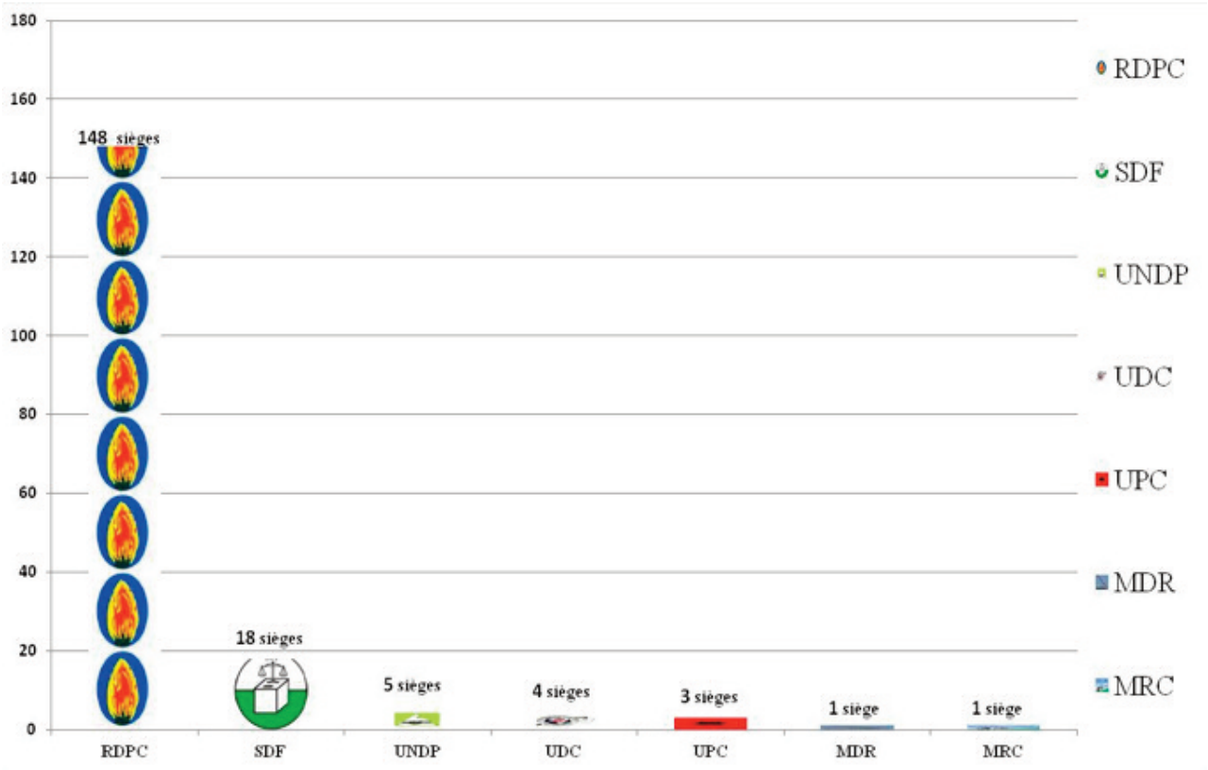

DIAGRAMME EN SECTEUR ILLUSTRATIF DU NOMBRE DE SIEGES DE DEPUTES REMPORTES PAR CHAQUE PARTI POLITIQUE AU PLAN NATIONAL A L'ISSUE DES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 30 SEPTEMBRE 2013

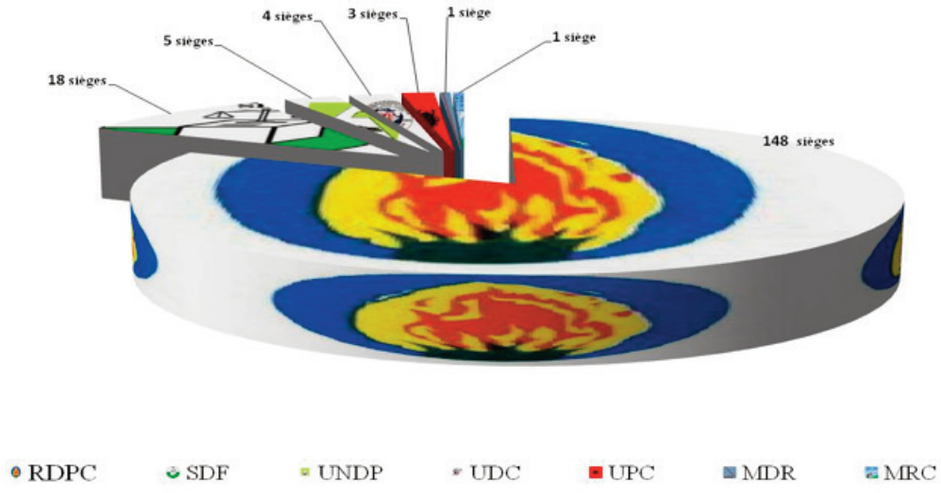

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page92

Au total, sur les cent quatre-vingt (180) sièges de députés à l'Assemblée Nationale, sept (07) partis politiques sont sortis victorieux de ces élections en gagnant chacun un nombre de sièges conformément à la répartition ci-dessous : (Cf. tableau détaillé y relatif fourni à l'annexe 19).

RDPC :	148 sièges	dont	47 femmes
SDF :	18 sièges	dont	03 femmes
UNDP :	05 sièges	dont	02 femmes
UDC :	04 sièges	dont	02 femmes
UPC :	03 sièges	dont	02 femmes
MDR :	01 siège		01 homme
MRC :	01 siège		01 homme

Pour ce qui est des municipales, la proclamation des résultats définitifs a été réalisée par chaque commission communale de supervision concernée.

De l'exploitation de ces résultats, sur les trois-cent-soixante (360) communes, le RDPC contrôle trois-cent-trois (303), le SDF vingt-trois (23), l'UNDP quinze (15), l'UPC sept (07), le MDR cinq (05), l'UDC cinq (05), l'UFP un (01) et l'UMS un (01). Au total, sur les 10 632 sièges de conseillers municipaux, seuls vingt-deux (22) partis politiques ont pu obtenir de sièges dont cinq (05) handicapés, suivant la répartition reprise dans le tableau qui suit :

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

DIRECTION GENERALE
DES ELECTIONS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

DIRECTORATE GENERAL
OF ELECTIONS

TABLEAU RECAPITUTLATIF DU NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX REMPORTES PAR PARTI POLITIQUE ET PAR REGION A L'ISSUE DES ELECTIONS MUNICIPALES DU 30 SEPTEMBRE 2013

PARTIS POLITIQUES	NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX REMPORTES PAR PARTI POLITIQUES ET PAR REGION																						NBRE TOTAL DE CONSEIL-LERS
RGIONS	RDPC	SDF	UNDP	UPC	UDC	MDR	UFP	UMS	MRC	FSNC	ANDP	ADD	MP	CPP	UNI-VERS	PAD-DEC	MLDC	AFP	FPD	RCPU	MCNC	PURS	
ADAMAOUA	392	05	192	00	00	02	00	00	00	00	00	02	00	00	02	00	00	00	01	01	00	00	597
CENTRE	1821	00	00	125	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	1 946
EST	857	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	857
EXTREME-NORD	1295	00	87	00	00	147	00	00	00	00	06	02	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	1 537
LITTORAL	776	135	06	54	02	00	25	02	14	00	03	00	03	02	00	02	01	00	00	00	00	01	1 026
NORD	448	03	233	00	00	00	00	00	00	14	00	01	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	699
NORD-OUEST	565	522	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	01	00	00	00	00	1 088
OUEST	983	47	00	00	161	00	00	19	05	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	01	00	1 216
SUD	769	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	769
SUD-OUEST	779	114	00	00	00	00	00	00	00	00	04	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	897
TOTAL	8 685	826	518	179	163	149	25	21	19	14	13	05	03	02	02	02	01	01	01	01	01	01	10 632

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page93

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page94

HISTOGRAMME ILLUSTRATIF DU NOMBRE DE SIEGES DE CONSEILLERS MUNICIPAUX REMPORTES PAR CHAQUE PARTI POLITIQUE AU PLAN NATIONAL A L'ISSUE DES ELECTIONS MUNICIPALES DU 30 SEPTEMBRE 2013

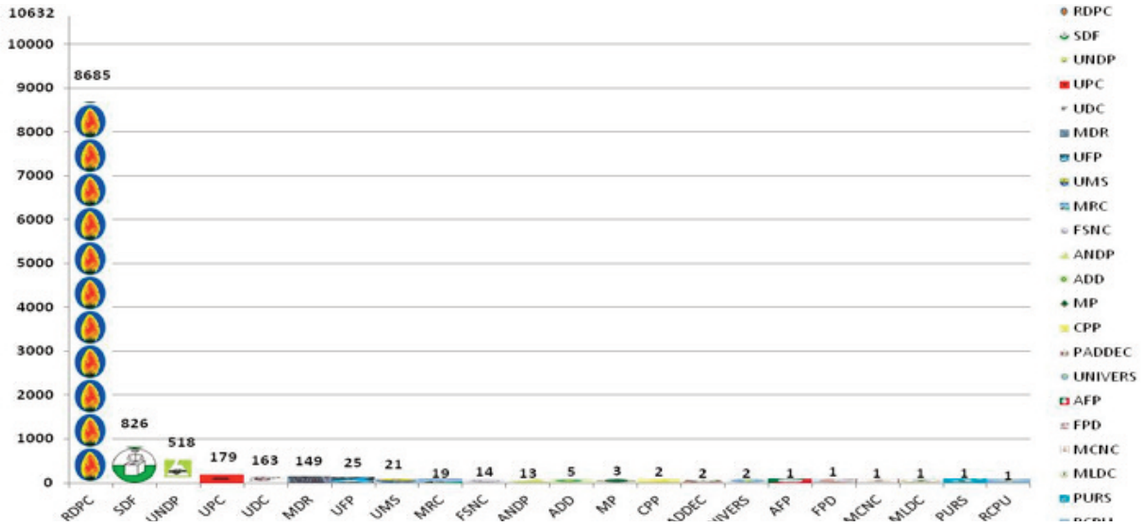

DIAGRAMME EN SECTEUR ILLUSTRATIF DU NOMBRE DE SIEGES DE CONSEILLERS MUNICIPAUX REMPORTES PAR CHAQUE PARTI POLITIQUE AU PLAN NATIONAL A L'ISSUE DES ELECTIONS MUNICIPALES DU 30 SEPTEMBRE 2013

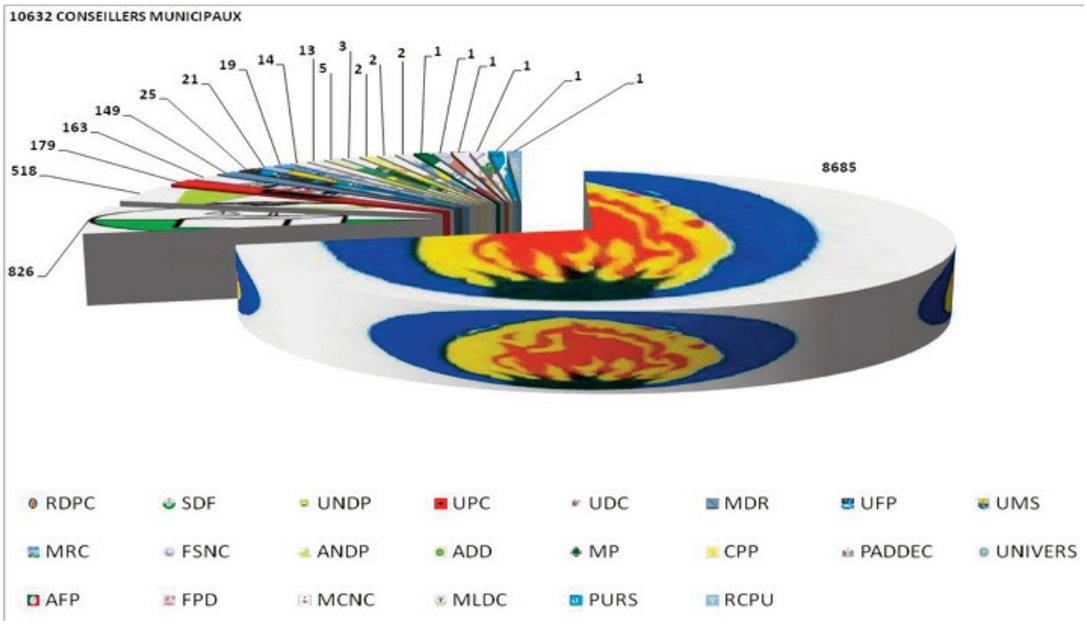

(Cf. tableau détaillé des résultats des municipales fournis à l'annexe 20).

En dépit de la bonne méthodologie de travail mise en place par ELECAM dans le cadre de l'organisation du double scrutin législatif et municipal du 30 septembre 2013, des difficultés de tous ordres ont été rencontrées, lesquelles nécessitent diverses recommandations en vue d'améliorer l'ensemble du processus électoral de notre pays.

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page95

TITRE IV

DIFFICULTES ET RECOMMANDATIONS

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page96

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page97

Dans le processus d'organisation matérielle de toute élection, le risque zéro n'existe pas. Des difficultés de tous ordres peuvent survenir en dépit des mesures prises pour les éviter. L'organisation du double scrutin du 30 septembre dernier n'a pas dérogé à cette règle implacable.

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page98

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page99

CHAPITRE I

DIFFICULTES RENCONTREES

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page100

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page101

Les difficultés rencontrées par Elections Cameroon en général et la Direction Générale des Elections en particulier dans le cadre de ces élections ont été multiples et variées. Elles englobaient divers aspects : juridiques, techniques et organisationnels.

Ont ainsi mis ELECAM à l'épreuve :

- le délai très court qui a été accordé à ELECAM, soit environ huit (08) mois, de février à septembre 2012 pour réaliser les études techniques et lancer les opérations de refonte des listes électorales adossée sur la biométrie. A titre de comparaison, les pays qui nous ont précédé dans ce domaine ont dû disposer d'un délai minimum de dix-huit (18) mois rien que pour la réalisation des études techniques ;
- le cadre juridique inadapté ayant prévu le même délai de huit (08) mois, soit du 1er janvier au 31 août de chaque année, pour la réalisation de la refonte ou de la révision des listes électorales sans avoir tenu compte des exigences de mise en place de la technologie biométrique. La période légale de publication des listes électorales provisoires ou définitives était incompatible avec l'avènement de la biométrie et la tenue des scrutins ;
- l'absence de dispositions transitoires dans le Code Electoral permettant la gestion de l'opération spécifique de refonte en cours d'implémentation, étant entendu que le marché y relatif a été conclu et signé le 18 avril 2012 pendant que le Code Electoral a été adopté et promulgué le 19 avril 2012 ;
- l'absence d'infrastructures adéquates pouvant abriter le projet de refonte. Cette situation a contraint la Direction Générale des Elections à construire à la hâte, mais dans de bonnes conditions, le Centre National de Biométrie Electorale et à aménager des locaux au niveau de chaque région à l'effet d'héberger les dix (10) Hubs régionaux dédiés audit projet ;
- les contraintes techniques éprouvées par le partenaire allemand ayant entraîné des retards dans l'exécution du chronogramme de livraison du matériel biométrique, notamment des kits d'inscription ;
- la formation approximative des personnels d'ELECAM à la maintenance des kits d'inscription en raison de l'arrivée au compte gouttes desdits kits. D'où la survenance de multiples pannes dont les réparations ne pouvaient s'effectuer qu'à Yaoundé et non sur le terrain ;
- les inscriptions frauduleuses de certains électeurs n'ayant manifestement pas atteint la majorité électorale mais disposant d'une Carte Nationale d'Identité portant l'âge requis pour s'inscrire sur une liste électorale ;

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page102

- des électeurs qui se sont inscrits plusieurs fois à dessein dans le but non avoué de perturber le déroulement de l'opération de refonte ;
- la gestion des mouvements des électeurs d'un lieu à un autre à l'approche des scrutins à l'ère de la biométrie compliquant davantage la consolidation du fichier électoral ;
- la survenance de pannes assez complexes sur les équipements du CNBE nécessitant l'intervention de spécialistes établis hors du pays ;
- le délai plutôt bref de dépôt et d'examen des dossiers de candidature au regard du nombre de partis politiques en lice et des pièces administratives à constituer ;
- le délai de règlement du contentieux pré et post électoral qui ne tient pas compte du volume considérable de recours pouvant naître de la participation importante des partis politiques aux élections ;
- le maintien par le Code Electoral des commissions de contrôle de l'établissement et de la distribution des cartes d'électeur à l'ère de la biométrie, alors que des dispositions du même code autorisent l'établissement et la distribution desdites cartes par ELECAM dès l'inscription ou dès leur établissement lorsque les conditions techniques sont remplies ;
- le mauvais état de certaines routes ayant compliqué le transport du matériel électoral destiné aux bureaux de vote ;
- l'insistance de certains acteurs électoraux en vue de la mise en place de deux (02) commissions locales de vote par bureau de vote en violation des dispositions de l'article 54 du Code Electoral qui prévoient une seule commission par bureau de vote ;
- les ingérences et perturbations de certains acteurs électoraux dans la conduite des opérations ;
- les conditions obscures de restitution du cautionnement versé par les partis politiques ou par les candidats.

Les recommandations qui suivent tendent à résorber ces difficultés dans la perspective des prochains scrutins.

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page103

CHAPITRE II

RECOMMANDATIONS

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page104

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page105

Les recommandations qui suivent n'ont pas la prétention d'être exhaustives ni infaillibles. Cependant, elles ont la particularité d'être inspirées du vécu de l'acteur électoral de premier ordre qu'est Elections Cameroon.

Ainsi, au plan juridique, la loi n° 2012/001 du 19 avril 2012 portant Code Electoral devrait être revisitée à l'effet de :

- réhabiliter la loi n° 2006/011 du 29 décembre 2006 portant création, organisation et fonctionnement d'Elections Cameroon. Cette loi a été malencontreusement abrogée alors que c'est elle qui constitue l'acte de naissance d'ELECAM et non le code lui-même ;
- adapter ses dispositions aux exigences de la technologie biométrique, notamment en ce qui concerne les supports intervenant dans le processus d'inscription ;
- réaménager la composition et les attributions des commissions électorales mixtes particulièrement en ce qui concerne les modalités d'inscription, d'établissement ou de distribution des cartes électorales ;
- réaménager certains délais contraignants en matière de dépôt des candidatures, d'examen des dossiers ou de contentieux électoral ;
- prévoir des dispositions transitoires souples permettant à Elections Cameroon de faire face à certaines situations imprévisibles et incompatibles avec les dispositions du code ;
- proscrire la refonte des listes électorales en année électorale. En effet, l'expérience a démontré qu'il est hasardeux d'entamer une refonte des listes électorales en vue de l'organisation d'une élection. Dans certains pays, la refonte est cyclique et s'effectue selon une périodicité établie (tous les cinq (05) ans par exemple).

Au plan technique, il est suggéré :

- de procéder à une évaluation rigoureuse de la technologie biométrique mise en place afin d'assurer à long terme un fonctionnement optimal des équipements ;
- d'associer ELECAM aux travaux tendant à l'amélioration du cadre juridique relatif aux élections ou au processus démocratique.

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page106

CONCLUSION

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page108

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page109

Le double scrutin législatif et municipal du 30 septembre 2013 a été marqué par le retour massif de l'électorat aux urnes.

Cet engouement témoigne à souhait de la crédibilité que les acteurs électoraux ont manifesté à l'endroit de notre processus électoral relooké.

En effet, la refonte des listes électorales adossée à la biométrie a été un facteur déterminant dans la reconquête de ces acteurs souvent trop exigeants.

L'avènement des cartes électorales biométriques infalsifiables, la production des listes électorales assorties de photos des électeurs et l'organisation matérielle des bureaux de vote ont parachevé cette reconquête.

Le calme et la sérénité enregistrés à l'issue de ce double scrutin ont confirmé sa parfaite organisation par Elections Cameroon.

Nous souhaitons que le lecteur du présent rapport partage ce sentiment de satisfaction en dépit de quelques imperfections relevées çà et là.

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page110

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page111

ANNEXES

(TEXTES DE REFERENCE, TABLEAUX, GRAPHIQUES, PHOTOGRAPHIES, ETC...)

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page112

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page113

ANNEXE I

DECRET N° 2013/220 DU 02 JUILLET 2013 PORTANT CONVOCATION DU CORPS ELECTORAL EN VUE DE L'ELECTION DES DEPUTES A L'ASSEMBLEE NATIONALE ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page114

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page115

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

DECRET n° 2013/220 DU 02 JUIL. 2013
portant convocation du corps électoral en vue de l'élection des députés à l'Assemblée Nationale et des conseillers municipaux.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU la loi n° 2012/001 du 19 avril 2012 portant code électoral, modifiée et complétée par la loi n° 2012/017 du 21 décembre 2012,

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Le corps électoral est convoqué le lundi 30 septembre 2013 à l'effet de procéder à l'élection des députés à l'Assemblée Nationale et des conseillers municipaux.

ARTICLE 2.- Le scrutin sera ouvert à 08 heures et clos à 18 heures.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 02 JUIL. 2013

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

REPUBLIQUE DU CAMEROUN - Paix - Travail - Patrie - LE PRESIDENT - THE PRESIDENT - Peace - Work - Fatherland - REPUBLIC OF CAMEROON

PAUL BIYA

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page116

ANNEXE II

DECISION N° 0549/ELECAM/DGE DU 27 SEPTEMBRE 2012 ORDONNANT LA REFONTE DES LISTES ELECTORALES

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page118

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page119

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

Direction Générale des Elections

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

Directorate General of Elections

DECISION N° 0549 /ELECAM/DGE DU 27 SEPT 2012
ordonnant la refonte des listes électorales.

LE DIRECTEUR GENERAL DES ELECTIONS,

VU la Constitution :
VU la loi 2012/001 du 19 avril 2012 portant Code Electoral ;
VU le décret n° 2008/470 du 31 décembre 2008 portant nomination de responsables à « Elections Cameroon » ;

Après avis du Conseil Electoral,

D E C I D E :

ARTICLE 1er.- (1) Il est ordonné, pour la période du 03 octobre 2012 au 28 février 2013, la refonte des listes électorales sur l'ensemble du territoire national.

(2) En cas de nécessité, la période susvisée peut être prorogée d'une durée maximale de trente (30) jours.

ARTICLE 2.- (1) Les opérations de refonte des listes électorales débuteront dans les communes des chefs-lieux de région et s'étaleront progressivement dans les autres communes.

(2) Les opérations susvisées consistent à inscrire, à l'aide de la technologie biométrique, pendant la période visée à l'article 1er ci-dessus, tous les citoyens en âge de voter et remplissant les conditions requises.

ARTICLE 3.- La technologie biométrique visée à l'article 2 ci-dessus est composée entre autres :

- de kits d'inscription constitués chacun d'une valise étanche comprenant un micro-ordinateur, une caméra photo, un scanner d'empreintes digitales et une imprimante de récépissés d'inscription ;
- de procédés de traitement des données électorales, constitués notamment du système AFIS (Automated Fingerprint

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page120

Identification System) nécessaire pour la recherche des doublons ;

- de systèmes d'impression des cartes d'électeur et des listes électorales.

ARTICLE 4.- Dans le cadre des opérations susvisées, les inscriptions se dérouleront auprès des antennes communales et des équipes mobiles d'Elections Cameroon, en relation avec les commissions de révision des listes électorales compétentes.

ARTICLE 5.- L'inscription sur une liste électorale s'effectue en présence effective de l'électeur muni de sa carte nationale d'identité ou du récépissé de demande de ladite carte, en cours de validité.

ARTICLE 6.- Le processus d'inscription de chaque électeur se déroule selon les modalités ci-dessous :

- saisie du numéro de la carte nationale d'identité ou du récépissé de demande de ladite carte en cours de validité ;
- capture de la photo numérique à l'aide de la camera ;
- capture des empreintes digitales à l'aide du scanner ;
- saisie des données biographiques (nom et prénoms, date et lieu de naissance, filiation, profession, résidence…) ;
- remise séance tenante du récépissé d'inscription assorti de la photo en noir et blanc.

ARTICLE 7.- Pendant le processus d'inscription susmentionné :

- la photo 4x4 doit présenter le visage complet de l'électeur ainsi que ses oreilles ;
- les empreintes digitales de l'électeur doivent être entièrement visibles par le scanner.

ARTICLE 8.- Le port des éléments vestimentaires fantaisistes tels que es casquettes, les visières et assimilés est proscrit. Toutefois, les foulards, turbans, bonnets, chéchias et lunettes claires sont tolérés dès ors qu'ils permettent la visibilité complète du visage et des oreilles de 'électeur.

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page121

ARTICLE 9.- Afin d'éviter des contestations ultérieures sur ses éléments d'identification, chaque électeur devra, avant de quitter le lieu d'inscription, vérifier la conformité de ses données biographiques avec celles enregistrées dans le kit d'inscription.

ARTICLE 10.- Tout électeur qui s'inscrit frauduleusement sur une liste électorale sera passible des sanctions prévues par l'article 122 du Code Pénal.

ARTICLE 11.- La refonte des listes électorales des citoyens camerounais établis ou résidant à l'étranger fera l'objet de dispositions particulières.

ARTICLE 12.- Les responsables des démembrements territoriaux d'Elections Cameroon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

Yaoundé, le 27 SEPT 2012

LE DIRECTEUR GENERAL DES ELECTIONS,

MOHAMAN SANI TANIMOU

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page122

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page123

ANNEXE III

TABLEAU RECAPITULATIF DES INSCRIPTIONS BIOMETRIQUES REALISEES PENDANT LA PERIODE DU 03 OCTOBRE 2012 AU 02 JUILLET 2013

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page124

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page125

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

DIRECTION GENERALE
DES ELECTIONS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

DIRECTORATE GENERAL
OF ELECTIONS

ETAT GLOBAL DES INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES (DU 03 OCTOBRE 2012 AU 02 JUILLET 2013)

REGIONS	ELECTEURS POTENTIELS A INSCRIRE	PROGRESSION SUCCESSIVE							TOTAL DES INSCRITS	TAUX DE REALISATION (%)
		INSCRITS EN OCTOBRE 2012	INSCRITS EN NOVEMBRE 2012	INSCRITS EN DECEMBRE 2012	INSCRITS EN JANVIER 2013	INSCRITS EN FEVRIER 2013	INSCRITS EN MARS 2013	INSCRITS D'AVRIL AU 02 JUILLET 2013		
ADAMAOUA	415 866	23 584	89 034	76 025	73 509	66 187	37 796	12 146	378 281	91
CENTRE	1 132 910	23 585	198 971	129 256	197 213	238 950	125 280	20 104	933 359	82
EST	354 095	23 586	56 557	65 604	59 870	50 253	26 250	8 972	291 092	82
EXTREME-NORD	1 398 423	23 587	219 827	230 801	227 764	163 272	113 637	16 652	995 540	71
LITTORAL	818 715	23 588	135 080	89 594	162 881	198 088	109 706	17 566	736 503	90
NORD	600 976	23 589	118 069	117 745	133 052	108 717	75 800	9 728	586 700	98
NORD-OUEST	693 861	23 590	122 737	101 329	108 344	105 760	36 551	8 877	507 188	73
OUEST	702 254	23 591	131 499	113 500	123 811	121 368	71 712	15 063	600 544	86
SUD	285 135	23 592	40 522	47 099	50 723	49 430	16 799	4 814	232 979	82
SUD-OUEST	606 469	23 593	54 971	44 603	66 885	82 473	47 863	10 133	330 521	54
TOTAL	***7 008 704***	***235 885***	***1 167 267***	***1 015 556***	***1 204 052***	***1 184 498***	***661 394***	***124 055***	***5 592 707***	***80***

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page126

ANNEXE IV

QUELQUES CAS ILLUSTRATIFS DE DOUBLONS DETECTES ET SUPPRIMES

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

ELECTIONS CAMEROON

DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

ELECTIONS CAMEROON

DIRECTORATE GENERAL OF ELECTIONS

Details of Registration

Printed: **27/01/2014 11:58**
by: **franklin.satok**
Office: **Yaounde**

Registration

Nr: **10-56-345-0429-13-000002** Reg. Date: **02/01/2013**
Reg. Type: **New enrollment**
Reg. Kit: **0429** Reg. User: **Anjeh Theophilus**

Personal Infromation

Photo

NIC Number: **1158618937**

Surname: **AGBOR**
First name(s): **JOHN TABE**

Date of birth: **10/06/1974**
Place of birth: **KEBONG**

Sex: **Male**

Occupation: **ELECTRICIEN**

Optional 1:
Optional 2:

Father: **AGBOR ISAAC**
Mother: **AGBOR LUCY**

Phone: **77286737**
Residence address: **MAMFE URBAN**

Polling Center: **16 748 GHS MAMFE**
Council: **345 MAMFE**

Disabilities: **Not Applicable (N/A)**

Production log

Application status	Action	Doc. No.	Doc. Status	Timestamp	Operator
Received	OK			18.02.13 13.50	Hadiza OUMAROU
Data processed	OK			18.02.13 15.49	SYSTEM
Deduplicated	OK			22.02.13 12.01	SYSTEM
Stop-List Checked	OK			22.02.13 12.06	SYSTEM
Order Generated	Cancel			12.04.13 16.13	ROOT

- end of report -

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page129

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

ELECTIONS CAMEROON

DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

ELECTIONS CAMEROON

DIRECTORATE GENERAL OF ELECTIONS

Details of Registration

Printed: **27/01/2014 11:57**
by: **franklin.satok**
Office: **Yaounde**

Registration

Nr: **10-56-344-0093-13-001289** Reg. Date: **09/02/2013**
Reg. Type: **New enrollment**
Reg. Kit: **0093** Reg. User: **ETANG NJOCK OBI**

Personal Infromation

Photo

NIC Number: **115861893**

Surname: **AGBOR**
First name(s): **JOHN TABE**

Date of birth: **10/06/1974**
Place of birth: **KEMBONG**

Sex: **Male**

Occupation: **ELECTRICIAN**

Optional 1:
Optional 2:

Father: **DAVID AGBOR**
Mother: **CECILIA EBAH**

Phone: **77286737**
Residence address: **KEMBONG**

Polling Center: **16 687 APPEAL COURT KEMBONG**
Council: **344 EYUMOJOCK**

Disabilities: **Not Applicable (N/A)**

Production log

Application status	Action	Doc. No.	Doc. Status	Timestamp	Operator
Received	OK			08.04.13 18.30	Hadiza OUMAROU
Data processed	OK			08.04.13 23.46	SYSTEM
Deduplicated	OK			12.04.13 19.27	SYSTEM
Stop-List Checked	OK			12.04.13 19.27	SYSTEM
Order Generated	OK			29.05.13 12.21	Christian ESSOMBA
		04005374	Issued	01.06.13 4.58	Production Operaors
Replied/Printed	OK			01.06.13 4.58	Production Operaors

- end of report -

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page130

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

ELECTIONS CAMEROON

DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

ELECTIONS CAMEROON

DIRECTORATE GENERAL OF ELECTIONS

Details of Registration

Printed: **27/01/2014 12:24**
by: **franklin.satok**
Office: **Yaounde**

Registration

Nr: **01-02-006-0988-12-002090** Reg. Date: **11/12/2012**
Reg. Type: **New enrollment**
Reg. Kit: **0988** Reg. User:

Personal Infromation

Photo

NIC Number: **107792008**

Surname: **MOHAMADOU**
First name(s): **MOUSTAPHA**

Date of birth: **1978**
Place of birth: **GANDABA-POLI**

Sex: **Male**

Occupation: **BERGER**

Optional 1:
Optional 2:

Father: **OUSMANOU**
Mother: **HAOUAOU**

Phone:
Residence address: **ABUJA**

Polling Center: **187 DEL DPTLE ENVIRONNEMENT**
Council: **6 TIGNERE**

Disabilities: **Not Applicable (N/A)**

Production log

Application status	Action	Doc. No.	Doc. Status	Timestamp	Operator
Received	OK			26.01.13 17.48	ADMINISTRATOR
Data processed	OK			08.02.13 21.01	SYSTEM
Deduplicated	OK			12.02.13 1.31	SYSTEM
Stop-List Checked	OK			12.02.13 2.56	SYSTEM
Order Generated	Cancel			22.03.13 13.20	ROOT

- end of report -

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

ELECTIONS CAMEROON

DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

ELECTIONS CAMEROON

DIRECTORATE GENERAL OF ELECTIONS

Details of Registration

Printed: **27/01/2014 12:27**
by: **franklin.satok**
Office: **Yaounde**

Registration

Nr: **01-02-006-0989-13-001039** Reg. Date: **14/02/2013**
Reg. Type: **New enrollment**
Reg. Kit: **0989** Reg. User:

Personal Infromation

Photo

NIC Number: **107792008**

Surname: **MOHAMADOU**
First name(s): **MOUSTAPHA**

Date of birth: **1978**
Place of birth: **GANDABA-POLI**

Sex: **Male**

Occupation: **BERGER**

Optional 1:
Optional 2:

Father: **OUSMANOU**
Mother: **HAOUAOU**

Phone:
Residence address: **ABUJA**

Polling Center: **187 DEL DPTLE ENVIRONNEMENT**
Council: **6 TIGNERE**

Disabilities: **Not Applicable (N/A)**

Production log

Application status	Action	Doc. No.	Doc. Status	Timestamp	Operator
Received	OK			16.03.13 12.57	Christiane Gabrielle NGO NI
Data processed	OK			17.03.13 12.40	SYSTEM
Deduplicated	OK			17.03.13 12.41	SYSTEM
Stop-List Checked	OK			21.03.13 5.12	SYSTEM
Order Generated	OK			14.06.13 13.28	Christian ESSOMBA
		04992736	Issued	14.06.13 17.39	Production Operaors
Replied/Printed	OK			14.06.13 17.39	Production Operaors
Modified	Remove			13.08.13 11.00	Hadiza OUMAROU
		04992736	Invalidated	13.08.13 11.00	Hadiza OUMAROU

- end of report -

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page132

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

ELECTIONS CAMEROON

DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

ELECTIONS CAMEROON

DIRECTORATE GENERAL OF ELECTIONS

Details of Registration

Printed: **27/01/2014 12:22**
by: **franklin.satok**
Office: **Yaounde**

Registration

Nr: **02-08-038-0833-12-001783** Reg. Date: **05/12/2012**
Reg. Type: **New enrollment**
Reg. Kit: **0833** Reg. User:

Personal Infromation

Photo

NIC Number: **107748771**

Surname: **ESSIHE A MOUGNOL**
First name(s): **SETOU**

Date of birth: **20/06/1955**
Place of birth: **BAFIA**

Sex: **Female**

Occupation: **MENAGERE**

Optional 1:
Optional 2:

Father: **MOUGNOL A IDEM**
Mother: **BARRA ADISSA**

Phone: **70098627**
Residence address: **GONDON**

Polling Center: **1 675 MISSION CATHOLIQUE DE GONDON**
Council: **38 BAFIA**

Disabilities: **Not Applicable (N/A)**

Production log

Application status	Action	Doc. No.	Doc. Status	Timestamp	Operator
Received	OK			24.01.13 15.47	ADMINISTRATOR
Data processed	OK			29.01.13 1.15	SYSTEM
Deduplicated	OK			06.02.13 9.43	SYSTEM
Stop-List Checked	OK			06.02.13 9.44	SYSTEM
Order Generated	Cancel			22.04.13 10.50	ROOT

- end of report -

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

ELECTIONS CAMEROON

DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

ELECTIONS CAMEROON

DIRECTORATE GENERAL OF ELECTIONS

Details of Registration

Printed: **27/01/2014 12:23**
by: **franklin.satok**
Office: **Yaounde**

Registration

Nr: **02-08-041-0841-13-000375** Reg. Date: **25/02/2013**
Reg. Type: **New enrollment**
Reg. Kit: **0841** Reg. User:

Personal Infromation

Photo

NIC Number: **107748771**

Surname: **ESSIHE A MOUGNOL**
First name(s): **SETOU**

Date of birth: **20/06/1955**
Place of birth: **BAFIA**

Sex: **Female**

Occupation: **MENAGERE**

Optional 1:
Optional 2:

Father: **MOUGNOL A IDEM**
Mother: **BARRA ADISSA**

Phone: **70098625**
Residence address: **NDIEMI 1**

Polling Center: **1 823 ESPLANADE CHEFFERIE NDIEMI 1**
Council: **41 KIIKI**

Disabilities: **Not Applicable (N/A)**

Production log

Application status	Action	Doc. No.	Doc. Status	Timestamp	Operator
Received	OK			20.04.13 12.31	Hadiza OUMAROU
Data processed	OK			20.04.13 14.15	SYSTEM
Deduplicated	OK			22.04.13 10.50	SYSTEM
Stop-List Checked	OK			22.04.13 10.50	SYSTEM
Order Generated	OK			27.05.13 17.46	Christian ESSOMBA
		03847830	Issued	29.05.13 14.43	Production Operaors
Replied/Printed	OK			29.05.13 14.43	Production Operaors

- end of report -

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

ELECTIONS CAMEROON

DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

ELECTIONS CAMEROON

DIRECTORATE GENERAL OF ELECTIONS

Details of Registration

Printed: **27/01/2014 12:06**
by: **franklin.satok**
Office: **Yaounde**

Registration

Nr: **02-11-060-0700-12-000759** Reg. Date: **12/12/2012**
Reg. Type: **New enrollment**
Reg. Kit: **0700** Reg. User:

Personal Infromation

Photo

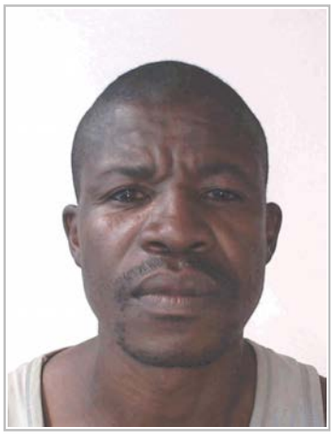

NIC Number: **110520807**

Surname: **ATANGANA**
First name(s): **ALFRED MARIE**

Date of birth: **16/09/1971**
Place of birth: **NKADIP**

Sex: **Male**

Occupation: **CULTIVATEUR**

Optional 1:
Optional 2:

Father: **EBOLO ABADA PIERRE CLAVER**
Mother: **NGONDJEK METE**

Phone:
Residence address: **AKONO II**

Polling Center: **2 532 CASE A PALABRES AKONO II**
Council: **60 AKONO**

Disabilities: **Not Applicable (N/A)**

Production log

Application status	Action	Doc. No.	Doc. Status	Timestamp	Operator
Received	OK			24.01.13 19.34	ADMINISTRATOR
Data processed	OK			31.01.13 12.13	SYSTEM
Deduplicated	OK			07.02.13 3.25	SYSTEM
Stop-List Checked	OK			07.02.13 4.02	SYSTEM
Order Generated	Cancel			29.04.13 12.00	ROOT

- end of report -

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

ELECTIONS CAMEROON

DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

ELECTIONS CAMEROON

DIRECTORATE GENERAL OF ELECTIONS

Details of Registration

Printed: **27/01/2014 12:06**
by: **franklin.satok**
Office: **Yaounde**

Registration

Nr: **02-12-067-0148-13-005997** Reg. Date: **05/03/2013**
Reg. Type: **New enrollment**
Reg. Kit: **0148** Reg. User: **Ngateba Many Clementine**

Personal Infromation

Photo

NIC Number: **110520807**

Surname: **ATANGANA**
First name(s): **ALFRED MARIE**

Date of birth: **16/09/1971**
Place of birth: **NKADIP**

Sex: **Male**

Occupation: **CULTIVATEUR**

Optional 1:
Optional 2:

Father: **EBOLO ABADA PIERRE CLAVER**
Mother: **NGONDJEK METE**

Phone: **99593002**
Residence address: **NKOMO II NORD**

Polling Center: **3 025 COLLEGE JARDIN D'EDEN**
Council: **67 YAOUNDE IV**

Disabilities: **Not Applicable (N/A)**

Production log

Application status	Action	Doc. No.	Doc. Status	Timestamp	Operator
Received	OK			25.04.13 20.27	Hadiza OUMAROU
Data processed	OK			26.04.13 0.09	SYSTEM
Deduplicated	OK			29.04.13 12.00	SYSTEM
Stop-List Checked	OK			29.04.13 12.00	SYSTEM
Order Generated	OK			14.08.13 9.08	darlin fabo
Replied/Printed	OK			18.08.13 0.52	Production Operaors
		05670176	Issued	18.08.13 0.52	Production Operaors

- end of report -

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

ELECTIONS CAMEROON

DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

ELECTIONS CAMEROON

DIRECTORATE GENERAL OF ELECTIONS

Details of Registration

Printed: **27/01/2014 12:14**
by: **franklin.satok**
Office: **Yaounde**

Registration

Nr: **02-08-038-0833-12-000180** Reg. Date: **08/11/2012**
Reg. Type: **New enrollment**
Reg. Kit: **0833** Reg. User:

Personal Infromation

Photo

NIC Number: **110353947**

Surname: **BABA**
First name(s): **ROLAND YVES DILANE**

Date of birth: **19/02/1979**
Place of birth: **YAOUNDE**

Sex: **Male**

Occupation: **CHAUFFEUR**

Optional 1:
Optional 2:

Father: **GOUFAN LUC**
Mother: **MFECBAH JEANNETTE**

Phone: **74660614**
Residence address: **MESSANGSANG**

Polling Center: **1 687 ECOLE PUBLIQUE MESSANSANG 2**
Council: **38 BAFIA**

Disabilities: **Not Applicable (N/A)**

Production log

Application status	Action	Doc. No.	Doc. Status	Timestamp	Operator
Received	OK			23.01.13 19.50	ADMINISTRATOR
Data processed	OK			23.01.13 23.55	SYSTEM
Deduplicated	OK			23.01.13 23.55	SYSTEM
Stop-List Checked	OK			23.01.13 23.55	SYSTEM
Order Generated	Cancel			22.04.13 10.41	ROOT

- end of report -

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

ELECTIONS CAMEROON

DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

ELECTIONS CAMEROON

DIRECTORATE GENERAL OF ELECTIONS

Details of Registration

Printed: **27/01/2014 12:16**
by: **franklin.satok**
Office: **Yaounde**

Registration

Nr: **02-08-041-0840-13-000457** Reg. Date: **28/02/2013**
Reg. Type: **New enrollment**
Reg. Kit: **0840** Reg. User:

Personal Infromation

Photo

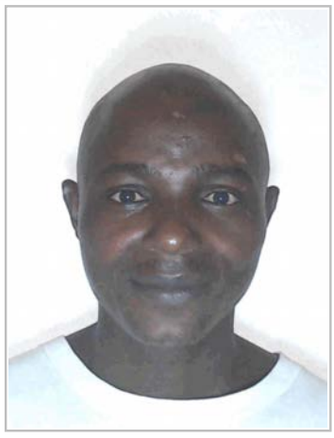

NIC Number: **110353947**

Surname: **BABA**
First name(s): **ROLAND YVES DILANE**

Date of birth: **19/02/1979**
Place of birth: **YAOUNDE**

Sex: **Male**

Occupation: **CHAUFFEUR**

Optional 1:
Optional 2:

Father: **GOUFAN LUC**
Mother: **MFECBAH JEANNETTE**

Phone: **74660614**
Residence address: **KIIKI**

Polling Center: **1 816 CENTRE DE SANTE INTEGRE KIIKI**
Council: **41 KIIKI**

Disabilities: **Not Applicable (N/A)**

Production log

Application status	Action	Doc. No.	Doc. Status	Timestamp	Operator
Received	OK			20.04.13 12.28	Hadiza OUMAROU
Data processed	OK			20.04.13 14.11	SYSTEM
Deduplicated	OK			22.04.13 10.42	SYSTEM
Stop-List Checked	OK			22.04.13 10.42	SYSTEM
Order Generated	OK			27.05.13 17.38	Christian ESSOMBA
		03846162	Issued	28.05.13 10.06	Production Operaors
Replied/Printed	OK			28.05.13 10.06	Production Operaors

- end of report -

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page138

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

ELECTIONS CAMEROON

DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

ELECTIONS CAMEROON

DIRECTORATE GENERAL OF ELECTIONS

Details of Registration

Printed: **27/01/2014 12:36**
by: **franklin.satok**
Office: **Yaounde**

Registration

Nr: **04-20-125-0251-13-002966** Reg. Date: **17/06/2013**
Reg. Type: **New enrollment**
Reg. Kit: **0251** Reg. User:

Personal Infromation

Photo

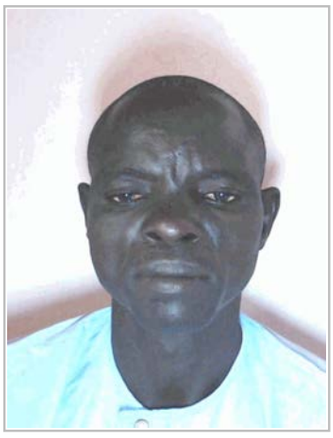

NIC Number: **112737221**

Surname: **SETIMA**
First name(s): **OUMAR**

Date of birth: **1971**
Place of birth: **GALWASSE**

Sex: **Male**

Occupation: **CULTIVATEUR**

Optional 1:
Optional 2:

Father: **OUMAR**
Mother: **MAIRAMOU**

Phone:
Residence address: **DOUNDERE**

Polling Center: **5 490** **ECOLE PUBLIQUE FOUNANGUEDJE**
Council: **125** **BOGO**

Disabilities: **Not Applicable (N/A)**

Production log

Application status	Action	Doc. No.	Doc. Status	Timestamp	Operator
Received	OK			18.07.13 16.20	Jules Moundi
Data processed	OK			18.07.13 16.32	SYSTEM
Deduplicated	OK			21.07.13 16.10	SYSTEM
Stop-List Checked	OK			21.07.13 16.11	SYSTEM
Order Generated	OK			31.07.13 16.32	darlin fabo
		05424411	Issued	01.08.13 15.44	Production Operaors
Replied/Printed	OK			01.08.13 15.44	Production Operaors

- end of report -

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

ELECTIONS CAMEROON

DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

ELECTIONS CAMEROON

DIRECTORATE GENERAL OF ELECTIONS

Details of Registration

Printed: **27/01/2014 12:35**
by: **franklin.satok**
Office: **Yaounde**

Registration

Nr: **04-20-133-0269-12-002275** Reg. Date: **12/12/2012**
Reg. Type: **New enrollment**
Reg. Kit: **0269** Reg. User: **AMINOU**

Personal Infromation

Photo

NIC Number: **112737221**

Surname: **SETIMA**
First name(s): **OUMAR**

Date of birth: **1971**
Place of birth: **GALWASSE**

Sex: **Male**

Occupation: **CULTIVATEUR**

Optional 1:
Optional 2:

Father: **OUMAR**
Mother: **MAIRAMOU**

Phone:
Residence address: **GALWASSE**

Polling Center: **6 147 ECOLE PUBLIQUE TAKAYE**
Council: **133 PETTE**

Disabilities: **Not Applicable (N/A)**

Production log

Application status	Action	Doc. No.	Doc. Status	Timestamp	Operator
Received	OK			24.01.13 15.18	ADMINISTRATOR
Data processed	OK			28.01.13 17.37	SYSTEM
Deduplicated	OK			05.02.13 17.09	SYSTEM
Stop-List Checked	OK			05.02.13 17.10	SYSTEM
Order Generated	OK			14.06.13 18.06	Christian ESSOMBA
Replied/Printed	OK			15.06.13 0.54	Production Operaors
		05055760	Issued	15.06.13 0.54	Production Operaors
		05055760	Invalidated	14.08.13 12.00	Dieudonné Pascal GWET
Modified	Remove			14.08.13 12.00	Dieudonné Pascal GWET

- end of report -

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

ELECTIONS CAMEROON

DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

ELECTIONS CAMEROON

DIRECTORATE GENERAL OF ELECTIONS

Details of Registration

Printed: **27/01/2014 12:19**
by: **franklin.satok**
Office: **Yaounde**

Registration

Nr: **02-08-038-0831-13-000300** Reg. Date: **15/01/2013**
Reg. Type: **New enrollment**
Reg. Kit: **0831** Reg. User:

Personal Infromation

Photo

NIC Number: **1157496243**

Surname: **EKOKO A EKOKO**
First name(s): **DJIBRILA**

Date of birth: **12/09/1986**
Place of birth: **DOUALA**

Sex: **Male**

Occupation: **COUTURIER**

Optional 1:
Optional 2:

Father: **EKOKO A ZINCHEM**
Mother: **DANG A NTA**

Phone: **N/A**
Residence address: **QUARTIER RESIDENTIEL**

Polling Center: **1 698 LYCEE BILINGUE**
Council: **38 BAFIA**

Disabilities: **Not Applicable (N/A)**

Production log

Application status	Action	Doc. No.	Doc. Status	Timestamp	Operator
Received	OK			21.03.13 20.48	Hadiza OUMAROU
Data processed	OK			21.03.13 23.17	SYSTEM
Deduplicated	OK			26.03.13 17.45	SYSTEM
Stop-List Checked	OK			26.03.13 17.45	SYSTEM
Order Generated	Cancel			22.04.13 10.45	ROOT

- end of report -

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

ELECTIONS CAMEROON

DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

ELECTIONS CAMEROON

DIRECTORATE GENERAL OF ELECTIONS

Details of Registration

Printed: **27/01/2014 12:20**
by: **franklin.satok**
Office: **Yaounde**

Registration

Nr: **02-08-041-0841-13-000266** Reg. Date: **08/02/2013**
Reg. Type: **New enrollment**
Reg. Kit: **0841** Reg. User:

Personal Infromation

Photo

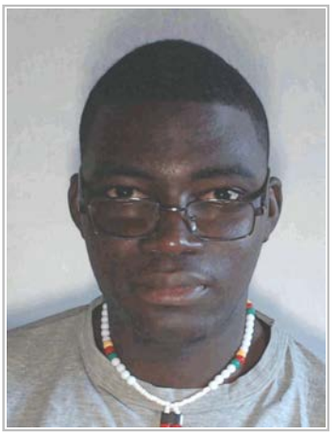

NIC Number: **106932251**

Surname: **EKOKO A EKOKO**
First name(s): **DJIBRILLA**

Date of birth: **12/09/1986**
Place of birth: **DOUALA**

Sex: **Male**

Occupation: **N/A**

Optional 1:
Optional 2:

Father: **EKOKO A ZINTCHEM**
Mother: **DAN A NTA**

Phone: **96636714**
Residence address: **KIIKI**

Polling Center: **1 814 ECOLE PUBLIQUE DOGBANG**
Council: **41 KIIKI**

Disabilities: **Not Applicable (N/A)**

Production log

Application status	Action	Doc. No.	Doc. Status	Timestamp	Operator
Received	OK			20.04.13 12.30	Hadiza OUMAROU
Data processed	OK			20.04.13 14.14	SYSTEM
Deduplicated	OK			22.04.13 10.45	SYSTEM
Stop-List Checked	OK			22.04.13 10.45	SYSTEM
Order Generated	OK			27.05.13 17.34	Christian ESSOMBA
		03844636	Issued	28.05.13 1.59	Production Operaors
Replied/Printed	OK			28.05.13 1.59	Production Operaors

- end of report -

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page142

ANNEXE V

QUELQUES CAS D'INSCRIPTIONS FRAUDULEUSES

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page144

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page145

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

ELECTIONS CAMEROON

DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

ELECTIONS CAMEROON

DIRECTORATE GENERAL OF ELECTIONS

Details of Registration

Printed: **24/01/2014 16:34**
by: **pascal.gwet**
Office: **Yaounde**

Registration

Nr: **07-35-231-0300-13-001209** Reg. Date: **07/02/2013**
Reg. Type: **New enrollment**
Reg. Kit: **0300** Reg. User:

Personal Infromation

Photo

NIC Number: **1155589985**

Surname: **NCHINDA**
First name(s): **PROMISE NDIFON**

Date of birth: **20/08/1993**
Place of birth: **MBOCKEJIKIJEM**

Sex: **Male**

Occupation: **STUDENT**

Optional 1:
Optional 2:

Father: **NCHINDA**
Mother: **TAYEAH**

Phone:
Residence address: **MBOCKEJI-KEJEM**

Polling Center: **11 234 G.T.C. MBOCKEJIKEJEM**
Council: **231 ELAK**

Disabilities: **Not Applicable (N/A)**

Production log

Application status	Action	Doc. No.	Doc. Status	Timestamp	Operator
Received	OK			10.04.13 18.42	Hadiza OUMAROU
Data processed	OK			10.04.13 21.05	SYSTEM
Deduplicated	OK			13.04.13 11.39	SYSTEM
Stop-List Checked	OK			13.04.13 11.40	SYSTEM
Order Generated	OK			17.05.13 14.41	Christian ESSOMBA
Replied/Printed	OK			17.05.13 21.11	Production Operaors
		03438568	Issued	17.05.13 21.11	Production Operaors

- end of report -

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

ELECTIONS CAMEROON

DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

ELECTIONS CAMEROON

DIRECTORATE GENERAL OF ELECTIONS

Details of Registration

Printed: **24/01/2014 16:46**
by: **pascal.gwet**
Office: **Yaounde**

Registration

Nr: **02-07-030-0553-13-001471** Reg. Date: **16/03/2013**
Reg. Type: **New enrollment**
Reg. Kit: **0553** Reg. User: **NGONO OLIVIER**

Personal Infromation

Photo

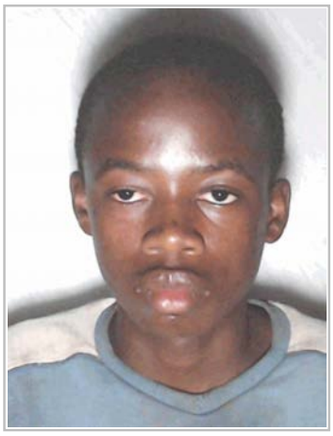

NIC Number: **108682486**

Surname: **ONGALA ESSOMBA**
First name(s): **JEAN MARIE**

Date of birth: **14/07/1987**
Place of birth: **ZOKOGO**

Sex: **Male**

Occupation: **ELEVE**

Optional 1:
Optional 2:

Father: **ESSOMBA ENGELBERT**
Mother: **NGONO LUCIE**

Phone: **N/A**
Residence address: **ZOKOGO**

Polling Center: **1 185 ECOLE PUBLIQUE DE ZOKOGO**
Council: **30 EBEBDA**

Disabilities: **Not Applicable (N/A)**

Production log

Application status	Action	Doc. No.	Doc. Status	Timestamp	Operator
Received	OK			25.04.13 17.56	Hadiza OUMAROU
Data processed	OK			25.04.13 18.18	SYSTEM
Deduplicated	OK			25.04.13 19.54	SYSTEM
Stop-List Checked	OK			25.04.13 19.55	SYSTEM
Order Generated	OK			28.05.13 17.34	Christian ESSOMBA
Replied/Printed	OK			29.05.13 9.55	Production Operaors
		03984169	Issued	29.05.13 9.55	Production Operaors

- end of report -

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page147

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

ELECTIONS CAMEROON

DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

ELECTIONS CAMEROON

DIRECTORATE GENERAL OF ELECTIONS

Details of Registration

Printed: **24/01/2014 16:39**
by: **pascal.gwet**
Office: **Yaounde**

Registration

Nr: **01-03-009-0378-13-000959** Reg. Date: **05/02/2013**
Reg. Type: **New enrollment**
Reg. Kit: **0378** Reg. User:

Personal Infromation

Photo

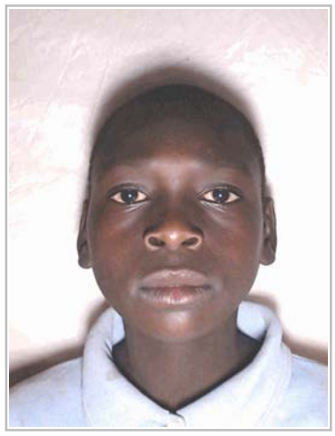

NIC Number: **1031604594**

Surname: **GUIWA**
First name(s): **ADAMOU**

Date of birth: **1993**
Place of birth: **MAYO-DARLE**

Sex: **Male**

Occupation: **ELEVE**

Optional 1:
Optional 2:

Father: **ISSA**
Mother: **BALKISSA**

Phone:
Residence address: **BAMBOL**

Polling Center: **374 ECOLE PUBLIQUE DE BAMBOL**
Council: **9 MAYO-DARLE**

Disabilities: **Not Applicable (N/A)**

Production log

Application status	Action	Doc. No.	Doc. Status	Timestamp	Operator
Received	OK			16.03.13 15.39	Christiane Gabrielle NGO NI
Data processed	OK			17.03.13 19.18	SYSTEM
Deduplicated	OK			17.03.13 19.20	SYSTEM
Stop-List Checked	OK			21.03.13 7.24	SYSTEM
Order Generated	OK			31.05.13 13.47	Christian ESSOMBA
Replied/Printed	OK			04.06.13 0.44	Production Operaors
		04191684	Issued	04.06.13 0.44	Production Operaors

- end of report -

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

ELECTIONS CAMEROON

DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

ELECTIONS CAMEROON

DIRECTORATE GENERAL OF ELECTIONS

Details of Registration

Printed: **24/01/2014 16:47**
by: **pascal.gwet**
Office: **Yaounde**

Registration

Nr: **02-08-039-0834-13-000307** Reg. Date: **08/01/2013**
Reg. Type: **New enrollment**
Reg. Kit: **0834** Reg. User:

Personal Infromation

Photo

NIC Number: **112927242**

Surname: **NSSAKA**
First name(s): **JACQUELINE**

Date of birth: **08/04/1989**
Place of birth: **OMENDE**

Sex: **Female**

Occupation: **CULTIVATRICE**

Optional 1:
Optional 2:

Father: **OBIONO MICHEL**
Mother: **OBIOYO CRESCENCE**

Phone: **70776106**
Residence address: **OMENDE**

Polling Center: **1 759 MAGASIN SODECAO BOANANA D'OMENDE**
Council: **39 BOKITO**

Disabilities: **Not Applicable (N/A)**

Production log

Application status	Action	Doc. No.	Doc. Status	Timestamp	Operator
Received	OK			21.03.13 21.00	Hadiza OUMAROU
Data processed	OK			22.03.13 0.03	SYSTEM
Deduplicated	OK			26.03.13 18.19	SYSTEM
Stop-List Checked	OK			26.03.13 18.19	SYSTEM
Order Generated	OK			27.05.13 16.51	Christian ESSOMBA
Replied/Printed	OK			28.05.13 9.09	Production Operaors
		03832061	Issued	28.05.13 9.09	Production Operaors

- end of report -

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page149

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

ELECTIONS CAMEROON

DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

ELECTIONS CAMEROON

DIRECTORATE GENERAL OF ELECTIONS

Details of Registration

Printed: **24/01/2014 16:55**
by: **pascal.gwet**
Office: **Yaounde**

Registration

Nr: **01-01-001-0809-13-002249** Reg. Date: **09/02/2013**
Reg. Type: **New enrollment**
Reg. Kit: **0809** Reg. User:

Personal Infromation

Photo

NIC Number: **1162571137**

Surname: **AMADOU**
First name(s): **HAMADJOULDE**

Date of birth: **1993**
Place of birth: **DJOUNDE**

Sex: **Male**

Occupation: **ELEVE**

Optional 1:
Optional 2:

Father: **HAMADJOULDE**
Mother: **HAOUA**

Phone:
Residence address: **DJOUNDE**

Polling Center: **16 ECOLE PUBLIQUE DJOUNDE I**
Council: **1 NGAOUNDAL**

Disabilities: **Not Applicable (N/A)**

Production log

Application status	Action	Doc. No.	Doc. Status	Timestamp	Operator
Received	OK			16.03.13 10.33	Christiane Gabrielle NGO Nł
Data processed	OK			17.03.13 6.36	SYSTEM
Deduplicated	OK			17.03.13 7.18	SYSTEM
Stop-List Checked	OK			21.03.13 3.57	SYSTEM
Order Generated	OK			31.05.13 12.55	Christian ESSOMBA
Replied/Printed	OK			01.06.13 7.33	Production Operaors
		04181477	Issued	01.06.13 7.33	Production Operaors

- end of report -

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

ELECTIONS CAMEROON

DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

ELECTIONS CAMEROON

DIRECTORATE GENERAL OF ELECTIONS

Details of Registration

Printed: **24/01/2014 16:50**
by: **pascal.gwet**
Office: **Yaounde**

Registration

Nr: **06-32-221-0877-13-006395** Reg. Date: **25/03/2013**
Reg. Type: **New enrollment**
Reg. Kit: **0877** Reg. User:

Personal Infromation

Photo

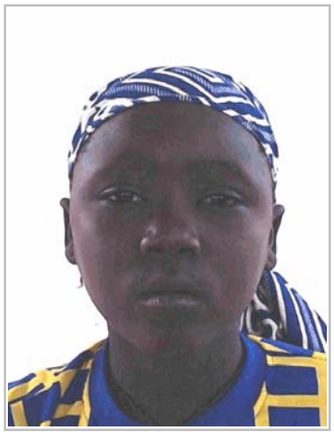

NIC Number: **116105657**
Surname: **FADIMATOU GARGA**
First name(s):

Date of birth: **1993**
Place of birth: **ROUMDE**
Sex: **Female**
Occupation: **MENAGERE**
Optional 1:
Optional 2:

Father: **GARGA**
Mother: **DJEBBA**

Phone:
Residence address: **ROUMDE**

Polling Center: **10 482 ESPL CHEF ROUMDE**
Council: **221 GUIDER**

Disabilities: **Not Applicable (N/A)**

Production log

Application status	Action	Doc. No.	Doc. Status	Timestamp	Operator
Received	OK			17.04.13 21.21	Hadiza OUMAROU
Data processed	OK			18.04.13 20.24	SYSTEM
Deduplicated	OK			18.04.13 20.24	SYSTEM
Stop-List Checked	OK			18.04.13 20.24	SYSTEM
Order Generated	OK			21.05.13 16.42	Christian ESSOMBA
Replied/Printed	OK			22.05.13 17.08	Production Operaors
		03553969	Issued	22.05.13 17.08	Production Operaors
Modified	Remove			22.07.13 11.52	Romuald AMBASSA AMOUC
		03553969	Invalidated	22.07.13 11.52	Romuald AMBASSA AMOUC

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:31 Page151

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

ELECTIONS CAMEROON

DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

ELECTIONS CAMEROON

DIRECTORATE GENERAL OF ELECTIONS

Details of Registration

Printed: **24/01/2014 16:53**
by: **pascal.gwet**
Office: **Yaounde**

Registration

Nr: **01-04-012-0102-13-001284**
Reg. Date: **24/02/2013**
Reg. Type: **New enrollment**
Reg. Kit: **0102**
Reg. User:

Personal Infromation

Photo

NIC Number: **1167045546**
Surname: **YOUSSOUFA**
First name(s):
Date of birth: **1993**
Place of birth: **GOUNBELA**
Sex: **Male**
Occupation: **CULTIVATEUR**
Optional 1:
Optional 2:
Father: **ADAMOU**
Mother: **MEIRO**
Phone: **N/A**
Residence address: **GUNBELA**
Polling Center: **501 EP GUNBELA**
Council: **12 MEIGANGA**
Disabilities: **Not Applicable (N/A)**

Production log

Application status	Action	Doc. No.	Doc. Status	Timestamp	Operator
Received	OK			17.04.13 18.04	Christiane Gabrielle NGO Nł
Data processed	OK			18.04.13 1.01	SYSTEM
Deduplicated	OK			18.04.13 1.01	SYSTEM
Stop-List Checked	OK			18.04.13 1.01	SYSTEM
Order Generated	OK			03.06.13 14.24	Christian ESSOMBA
Replied/Printed	OK			04.06.13 1.30	Production Operaors
		04310365	Issued	04.06.13 1.30	Production Operaors

- end of report -

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

ELECTIONS CAMEROON

DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

ELECTIONS CAMEROON

DIRECTORATE GENERAL OF ELECTIONS

Details of Registration

Printed: **24/01/2014 16:40**
by: **pascal.gwet**
Office: **Yaounde**

Registration

Nr: **06-33-226-0337-13-004156** Reg. Date: **29/03/2013**
Reg. Type: **New enrollment**
Reg. Kit: **0337** Reg. User:

Personal Infromation

Photo

NIC Number: **112792828**

Surname: **AISSATOU**
First name(s): **SOULEY**

Date of birth: **1993**
Place of birth: **TOUBORO**

Sex: **Female**

Occupation: **MENAGERE**

Optional 1:
Optional 2:

Father: **SOULEY**
Mother: **HAOUAOU**

Phone:
Residence address: **QUARTIER CARREFOUR NGOUMI**

Polling Center: **11 022 ESPL CHEF CARREFOUR NGOUMI**
Council: **226 TOUBORO**

Disabilities: **Not Applicable (N/A)**

Production log

Application status	Action	Doc. No.	Doc. Status	Timestamp	Operator
Received	OK			17.04.13 22.21	Hadiza OUMAROU
Data processed	OK			18.04.13 22.30	SYSTEM
Deduplicated	OK			18.04.13 22.30	SYSTEM
Stop-List Checked	OK			18.04.13 22.30	SYSTEM
Order Generated	OK			22.05.13 14.01	Christian ESSOMBA
Replied/Printed	OK			25.05.13 16.15	Production Operaors
		03630204	Issued	25.05.13 16.15	Production Operaors
Modified	Remove			22.07.13 14.31	Romuald AMBASSA AMOUC
		03630204	Invalidated	22.07.13 14.31	Romuald AMBASSA AMOUC

- end of report -

ANNEXE VI

TABLEAUX RECAPITULATIFS DU FICHIER ELECTORAL CONSOLIDE

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page154

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page155

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

DIRECTION GENERALE
DES ELECTIONS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

DIRECTORATE GENERAL
OF ELECTIONS

ETAT CONSOLIDE DU FICHIER ELECTORAL

REGIONS	TOTAL DES INSCRITS AVANT TRAITEMENT	DOUBLONS CONSTATES ET SUPPRIMES	TOTAL DES INSCRITS APRES TRAITEMENT	TOTAL DES INSCRITS APRES PRISE EN COMPTE DES PRESIDENTS ET MEMBRES DES COMMISSIONS LOCALES DE VOTE
ADAMAOUA	378 281	19 150	359 131	364 248
CENTRE	933 359	20 432	912 927	917 913
EST	291 092	11 339	279 753	281 372
EXTREME-NORD	995 540	28 928	966 612	973 115
LITTORAL	736 503	12 824	723 679	729 491
NORD	586 700	11 405	575 295	577 663
NORD-OUEST	507 188	11 810	495 378	496 137
OUEST	600 544	16 758	583 786	588 978
SUD	232 979	6 825	226 154	226 280
SUD-OUEST	330 521	7 459	323 062	326 029
TOTAL	***5 592 707***	***146 930***	***5 445 777***	***5 481 226***

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page156

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

DIRECTION GENERALE
DES ELECTIONS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

DIRECTORATE GENERAL
OF ELECTIONS

REPARTITION DES HANDICAPES PAR TYPES D'HANDICAP

TYPES D'HANDICAPE / REGIONS	AUDITIFS			MOTEURS			PAROLES			TAILLES			VISUELS			AUTRES			TOTAL
	HOM.	FEM.	T	HOM.	FEM.	T	HOM.	FEM.	T	HOM.	FEM.	T	HOM.	FEM.	T	HOM.	FEM.	T	
ADAMAOUA	145	89	**234**	552	160	**712**	52	17	**69**	30	14	**44**	519	196	**715**	2	1	**3**	1777
CENTRE	254	181	**435**	1827	753	**2580**	130	39	**169**	50	41	**91**	12	1896	**1908**	0	14	**14**	5197
EST	75	43	**118**	404	139	**543**	26	11	**37**	38	25	**63**	366	164	**530**	0	0	**0**	1291
EXTREME-NORD	516	195	**711**	2107	1334	**3441**	126	60	**186**	53	39	**92**	1403	837	**2240**	0	1	**1**	6671
LITTORAL	260	115	**375**	1366	553	**1919**	67	24	**91**	35	22	**57**	658	241	**899**	1	0	**1**	3342
NORD	210	70	**280**	1618	1282	**2900**	48	13	**61**	20	11	**31**	849	401	**1250**	0	1	**1**	4523
NORD-OUEST	217	139	**356**	630	359	**989**	82	37	**119**	34	37	**71**	615	262	**877**	1	0	**1**	2413
OUEST	238	184	**422**	1419	789	**2208**	133	58	**191**	45	44	**89**	1194	679	**1873**	0	0	**0**	4783
SUD	80	71	**151**	356	164	**520**	26	9	**35**	23	13	**36**	335	176	**511**	4	1	**5**	1258
SUD-OUEST	134	70	**204**	212	88	**300**	48	22	**70**	13	13	**26**	386	149	**535**	1	0	**1**	1136
TOTAL HANDICAPES	**2129**	**1157**	**3286**	**10491**	**5621**	**16112**	**738**	**290**	**1028**	**341**	**259**	**600**	**6337**	**5001**	**11338**	**9**	**18**	**27**	**32391**

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page157

ANNEXE VII

TABLEAUX RECAPITULATIFS DE LISTES PRESENTEES, ACCEPTEES ET REJETEES A L'OCCASION DES ELECTIONS LEGISLATIVES ET MUNICIPALES DU 30 SEPTEMBRE 2013

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page158

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page159

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

DIRECTION GENERALE
DES ELECTIONS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

DIRECTORATE GENERAL
OF ELECTIONS

TABLEAU RECAPITULATIF PAR REGION DES PARTIS POLITIQUES EN LICE AINSI QUE DES LISTES PRESENTEES, ACCEPTEES ET CELLES REJETEES PAR LE CONSEIL ELECTORAL A L'OCCASION DES ELECTIONS MUNICIPALES DU 30 SEPTEMBRE 2013

REGIONS	CANDIDATURES PRESENTEES		CANDIDATURES ACCEPTEES		CANDIDATURES REJETEES		POURCENTAGE DE REJET (%)
	PARTIS POLITIQUES	NOMBRE DE LISTES	PARTIS POLITIQUES	NOMBRE DE LISTES	PARTIS POLITIQUES	NOMBRE DE LISTES	
ADAMAOUA	RDPC, UNDP, FSNC, FPD, RCPU, SDF, ADD, MDR, UDC, UNIVERS	64	RDPC, UNDP, FSNC, FPD, RCPU, SDF, ADD, MDR, UDC, UNIVERS	62	ADD (1), UDC (1)	2	3,1
CENTRE	RDPC, UNDP, UPC, MANIDEM, GC, UFP, UDC, PURS, MRC, SDF, UMS, FSNC, MDDC, PUR	112	RDPC, UNDP, UPC, MANIDEM, GC, UFP, UDC, MRC, SDF, UMS, FSNC, PUR	96	MRC (2), PURS (1), SDF (4), MANIDEM (1), UNDP (4), UPC (3), MDDC (1)	16	14,3
EST	RDPC, UNDP, ANDP, SDF, RDI, UFP	61	RDPC, UNDP, ANDP, SDF, RDI, UFP	58	SDF (2), UNDP (1)	3	4,9
EXTREME-NORD	RDPC,UNDP, ANDP, MDR, UDC, MPSC, ADD, FSNC, CPP, SDF, RDDR	108	RDPC,UNDP, ANDP, MDR, UDC, MPSC, ADD, FSNC, CPP, SDF	106	RDDR (1), MDR (1)	2	1,9

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page160

REGIONS	CANDIDATURES PRESENTEES		CANDIDATURES ACCEPTEES		CANDIDATURES REJETEES		POURCENTAGE DE REJET (%)
	PARTIS POLITIQUES	NOMBRE DE LISTES	PARTIS POLITIQUES	NOMBRE DE LISTES	PARTIS POLITIQUES	NOMBRE DE LISTES	
LITTORAL	RDPC, UNDP, SDF, MDP, FUC, AFP, UPC, MLDC, MRC, UDC, MP, FSNC, UFP, CPP, ADD, PADDEC, ANDP, UMS, PURS	98	RDPC, UNDP, SDF, MDP, FUC, AFP, UPC, MLDC, MRC, UDC, MP, FSNC, UFP, CPP, UMS, PURS, ANDP	84	ADD (1), PADDEC (1), ANDP (1), SDF (4), MDP (1), UNDP (2), MP (1), MLDC (1),UMS (1), UPC (1)	14	14,3
NORD	RDPC, UNDP, FSNC, MDR, ADD, SDF, ANDP	55	RDPC, UNDP, FSNC, MDR, ADD, SDF, ANDP	53	FSNC (2)	2	3,6
NORD-OUEST	RDPC, SDF, UNDP, UDP, MRC, AFP	84	RDPC, SDF, UNDP, UDP, MRC, AFP	83	UNDP (1)	1	1,2
OUEST	RDPC, SDF, FSNC, UNDP, UPC, MCNC, PADDEC, UDC, AFP, UMS, PAGEN, MRC, ANDP, PSR	115	RDPC, SDF, FSNC, UNDP, UPC, MCNC, PADDEC, UDC, AFP, UMS, MRC, PSR, PAGEN	101	UMS, UPC, SDF, UDC, PAGEN, MRC, ANDP	14	12,2
SUD	RDPC, ANDP, SDF, UDC, MRC	35	RDPC, ANDP, SDF, UDC	33	MRC (1), SDF (1)	2	5,7
SUD-OUEST	RDPC, SDF, PAP, CDP, ANDP, UNDP, UDC	63	RDPC, SDF, PAP, CDP, ANDP, UNDP, UDC	58	SDF (1), PAP (1), RDPC (1), UNDP (2)	5	7,9
TOTAL	**37**	**795**	**35**	**734**		**61**	**7,7**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

DIRECTION GENERALE
DES ELECTIONS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

DIRECTORATE GENERAL
OF ELECTIONS

TABLEAU RECAPITULATIF PAR REGION DES PARTIS POLITIQUES EN LICE AINSI QUE DES LISTES PRESENTEES, ACCEPTEES ET CELLES REJETEES PAR LE CONSEIL ELECTORAL A L'OCCASION DES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 30 SEPTEMBRE 2013

REGIONS	CANDIDATURES PRESENTEES		CANDIDATURES ACCEPTEES		CANDIDATURES REJETEES		POURCENTAGE DE REJET (%)
	PARTIS POLITIQUES	NOMBRE DE LISTES	PARTIS POLITIQUES	NOMBRE DE LISTES	PARTIS POLITIQUES	NOMBRE DE LISTES	
ADAMAOUA	RDPC, ADD, SDF, UPC, RCPU, UNDP	16	RDPC, UNDP	9	ADD, SDF, UPC, RCPU, UNDP	7	44
CENTRE	RDPC,UNDP, UPC, AMEC, MERCI, MRC, POPC, POUC, PURS, RPD, RSDC, UDC, SDF	27	RDPC, UNDP, UPC, AMEC	16	MERCI, MRC, POPC, POUC, PURS, RPD, RSDC, UDC, SDF	11	41
EST	RDPC, UNDP, ANDP, SDF	10	RDPC, UNDP, ANDP	9	SDF	1	10
EXTREME-NORD	RDPC,UNDP, ANDP, UDC, SDF, MDR, AFP, BRIC, ADD	39	RDPC,UNDP, ANDP, MDR, UDC	32	ADD, SDF, AFP, BRIC, UDC, ANDP	7	18

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page161

REGIONS	CANDIDATURES PRESENTEES		CANDIDATURES ACCEPTEES		CANDIDATURES REJETEES		POURCENTAGE DE REJET (%)
	PARTIS POLITIQUES	NOMBRE DE LISTES	PARTIS POLITIQUES	NOMBRE DE LISTES	PARTIS POLITIQUES	NOMBRE DE LISTES	
LITTORAL	RDPC,UNDP, SDF, MDP, FUC, MANIDEM, UPC, MLDC, MRC, UDC, MP, FPR, PURS, BRIC, PADDEC, UFDC	42	RDPC, UNDP, SDF, MDP, FUC, MANIDEM, UPC, MLDC, MRC, UDC, MP, FPR, PURS	33	BRIC, PADDEC, UFDC , MRC, MDP, UNDP	9	21
NORD	RDPC, UNDP, FSNC, SDF, ADD	15	RDPC, UNDP, FSNC, SDF, ADD	12	UNDP, SDF, ADD	3	20
NORD-OUEST	RDPC, SDF, UNDP, UDP, CNC, PAP, MNPC, CPSJ	41	RDPC, SDF, UNDP, UDP, CNC, PAP, MNPC	40	CPSJ	1	2
OUEST	RDPC, SDF, MRC, OPDC, PSU, UNDP, UPC, MCNC, UFDC, MRC, PADDEC, UDC, UMS	33	RDPC, SDF, MRC, OPDC, PSU, UNDP, UPC, MCNC, UFDC, PADDEC, UDC	29	UMS, UPC, SDF	4	12
SUD	RDPC, ANDP	5	RDPC, ANDP	5	.-	0	0
SUD-OUEST	RDPC, SDF, PAP, CDP, ANDP, UDC	24	RDPC, SDF, PAP, CDP, ANDP	22	SDF, UDC	2	8
TOTAL	**38**	**252**		**207**		**45**	**18**

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page162

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page163

ANNEXE VIII

HYPOTHESES DE TRAVAIL ET SIMULATION DE DOCUMENTS ELECTORAUX NECESSAIRES POUR L'ORGANISATION DU DOUBLE SCRUTIN LEGISLATIF ET MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2013

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page164

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page165

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

DIRECTION GENERALE
DES ÉLECTIONS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

DIRECTORATE GENERAL
OF ELECTIONS

HYPOTHESE DE TRAVAIL

1)- Electorat : 5.500.000 électeurs

2)- Nombre de bureaux de vote : 20.000

3)- Nombre de circonscriptions électorales pour les législatives : 85

4)- Nombre de circonscriptions électorales pour les municipales : 360

5)- Nombre de listes attendues pour les législatives : 500

6)- Nombre de listes attendues pour les municipales : 1000

7)- Nombre de bulletins de campagne par liste pour les législatives : 10 000

8)- Nombre de bulletins de campagne par liste pour les municipales : 3 000

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page166

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

DIRECTION GENERALE DES ÉLECTIONS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

DIRECTORATE GENERAL OF ELECTIONS

SIMULATION DES DOCUMENTS ELECTORAUX NECESSAIRES A L'ORGANISATION DU DOUBLE SCRUTIN LEGISLATIF ET MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2013

Types de documents	Quantité par type de document	Quantité totale requise
PV/Législatives	10 x 20.000	200.000
PV/Municipales	20 x 20.000	400.000
Feuilles de pointage législatives	2 x 20.000	40.000
Feuilles de pointage municipales	2 x 20.000	40.000
Copies des décisions fixant l'organisation des bureaux de vote	2 x 20.000	40.000
Bulletins de campagne (législatives)	10.000 x 5.00	5.000.000
Bulletins de campagne (municipales)	3.000 x 1.000	3.000.000
Bulletins de vote (municipales)	5.500.000 x 25% en plus x 3	20.625.000 □ 21.000.000
Bulletins de vote (législatives)	5.500.000 x 25% en plus x 6	41.250.000 □ 42.000.000
Petites enveloppes (législatives)	5.500.000 x 25% en plus	6.875.000 □ 7.000.000
Petites enveloppes (municipales)	5.500.000 x 25% en plus	6.875.000 □ 7.000.000
Grandes enveloppes pour les législatives		
- CLV à CDS	2 x 20.000	40.000
- CLV à CAC	2 x 20.000	40.000
- CDS à CNRGV	3 x 58	174
- CDS à DGE	3 x 58	174
Grandes enveloppes pour les municipales		
- CLV à CCS	2 x 20.000	40.000
- CLV à CAC	2 x 20.000	40.000
- CCS à MINATD	2 x 360	720
- CCS à DGE	2 x 360	720

ANNEXE IX

- TABLEAU RELATIF AU CONTENTIEUX PRE- ELECTORAL DES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 30 SEPTEMBRE 2013

- TABLEAU RELATIF AU CONTENTIEUX PRE-ELECTORAL DES ELECTIONS MUNICIPALES DU 30 SEPTEMBRE 2013

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page168

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

DIRECTION GENERALE
DES ELECTIONS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

DIRECTORATE GENERAL
OF ELECTIONS

TABLEAU RELATIF AU CONTENTIEUX PRE-ELECTORAL DES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 30 SEPTEMBRE 2013

N°	NOM DU RECOURANT	PARTI POLITIQUE	CIRCONSCRIPTION ELECTORALE	OBJET DU RECOURS	DECISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL
1.	KWEMO Pierre	U.M.S.	HAUT NKAM	Requête en contestation de l'acceptation de la liste RDPC	Il est donné acte au recourant de son désistement
2.	KWEMO Pierre	U.M.S.	HAUT NKAM	Requête en contestation de l'acceptation de la liste M.C.N.C.	Il est donné acte au recourant de son désistement
3.	KWEMO Pierre	U.M.S.	HAUT NKAM	Requête en contestation de l'acceptation de la liste U.F.D.C.	Il est donné acte au recourant de son désistement
4.	KWEMO Pierre	U.M.S.	HAUT NKAM	Requête en contestation de l'acceptation de la liste S.D.F.	Irrecevable
5.	DJOUMBISSIE Fidèle	M.R.C.	Wouri-Centre	Requête en annulation de la décision d'ELECAM portant acceptation de la liste UDC	Il est donné acte au recourant de son désistement
6.	NJEBAYI	U.N.D.P.	Wouri-Est	Requête aux fins de déclarer inéligible un candidat	Il est donné acte au recourant de son désistement
7.	OUMAROU YERIMA	RDPC	Mayo Tsanaga	Disqualification de la liste RDPC conduite par GONONDO Jean	Irrecevable pour défaut de qualité
8.	OUMAROU YERIMA	RDPC	Mayo Tsanaga	Réhabilitation de la liste RDPC conduite par KOFIA Jean Marc	Irrecevable pour défaut de qualité
9.	Maître SINGA NDAWIENZ Jérémie	R.D.P.C.	Haut Nyong	Annulation de la liste des candidats du RDPC	Irrecevable pour défaut de qualité
10.	Charly Gabriel MBOCK	U.P.C.	Nyong et Kellé	Requête en annulation de la décision d'ELECAM portant publication des listes dans le Nyong et Kellé et l'invalidation des investitures accordées	Irrecevable pour défaut de qualité

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page169

11.	NGO UM épse BION MAYO Elisabeth T.	RDPC	Nyong et Kellé	Requête aux fins de contestation d'une candidature	Irrecevable pour défaut de qualité
12.	Me MBANZEHE Aggée	ANDP	Mayo-Tsanaga-Nord	Requête aux fins de remplacement de candidate et réhabilitation de la liste	Recours jugé recevable La décision de rejet est confirmée. Il est ordonné la réhabilitation de la liste et le remplacement de la candidate Mairamou Zra
13.	Mes ABDOUL BAGUI et Associés et Belmond RUYAD	UNDP	Mayo-Danay-Est	Requête aux fins de rejet de la candidature de M. WOURLINA KAMPETE du RDPC	Le recours de l'UNDP est recevable La décision de rejet de la liste de candidat est confirmée et il est ordonné le remplacement du candidat Wourilina Kampete
14.	Moïse Fabien ASSIGANA TSIMI NANA Rachelle Clémence TIOKOU Hélène	M.R.C.	Lekié-Est	Requête aux fins d'acceptation d'une liste	- Recours non justifié - Rejet
15.	Me Benjamin Olivier PENGUE	M.R.C.	Lekié-est	Requête aux fins de rejet de liste	- Recours non justifié - Rejet
16.	Ernest PEKEUHO TCHOFFO	B.R.I.C	-Lekié-Est -Mbam et Inoubou -Boumba et Ngoko -Kadey -Lom et Djerem -Mayo Kani Nord -Bui Centre -Hauts plateaux -Océan	Requête aux fins de rejet des listes RDPC dans neuf circonscriptions	Irrecevable
17.	KAMDEU	S.D.F.	Haut Nkam	Requête en annulation de la liste MCNC	Irrecevable
18.	NJANA Marie Joseph	M.D.P.	Moungo Nord	Requête aux fins de réhabilitation de la liste M.D.P	- Recours non justifié - Rejet
19.	ONOMO Roger François	M.R.C.	Lekié-Ouest	Requête aux fins d'acceptation de déclaration de candidature	- Recours non justifié - Rejet
20.	NDAMENA Annicette Céline V.	P.O.U.C.	-//-	Requête aux fins d'acceptation de liste	- Recours non justifié - Rejet

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page170

21.	FOUDAESSOMBA Vincent Sosthène	P.U.R.S.	Mefou et Akono	Réhabilitation de sa liste	- Recours non justifié - Rejet
22.	ISAAC FEUZEU	MERCI	-Mbam et Kim -Mefou et Akono	Recours contre le rejet des listes des candidats	Irrecevable
23.	BEKILA François Joël	R.P.D.	Lekié Ouest et Est	Réhabilitation des listes	Irrecevable
24.	AYAH Paul ABINE	P.A.P.	Mayo Tsanaga	Annulation totale	Irrecevable La Cour se déclare incompétente
25.	HAMENI BIELEU Victorin	U.F.D.C.	Wouri –Est et Sud	Rétablissement des candidats sur la liste de candidats admis à compétir	- Recours non justifié - Rejet
26.	HAMENI BIELEU Victorin	U.F.D.C.	Haut Nkam	Contestation de l'acceptation de la candidature de DJAKEULA Joseph	Recours sans objet
27.	ABDOULKADIRI DJAILANI -MVOUING Paul -GANGOU Anna KANDE HAJARA	U.N.D.P.	Mayo Banyo	Rétablissement de la liste des candidats	- Recours non justifié - Rejet
28.	-OUSMANOU AMAN SA'ALY -IREMA HAÏROU -FADI DELAÎ -NAFISSATOU MOUSSA	U.N.D.P.	Bénoué-Est	Rétablissement de la liste des candidats	- Recours non justifié - Rejet
29.	Bernard OUANDJI	U.P.C.	Hauts Plateaux	Requête aux fins d'annulation de rejet des listes	- Recours non justifié - Rejet
30.	SOPTIEU KAPTCHOUANG Jean Claude	U.D.C.	Mfoundi	Réhabilitation de liste	- Recours non justifié - Rejet
31.	Lange Divine TUMASANG	B.R.I.C.	Mayo Tsanaga Nord	Réhabilitation de liste	Recours recevable. La décision de rejet de la liste des candidats du BRIC est confirmée. Il est ordonné la réhabilitation de ladite liste et le remplacement du candidat Guibaï.
32.	ABDOULAYE NASSOUROU	B.R.I.C.	Mayo Tsanaga Nord	Réhabilitation de la liste	
33.	MOMO Jean de Dieu	PADDEC	Wouri-Est	Requête en contestation du rejet de candidature	- Recours non justifié - Rejet

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page171

34.	TAMWO Isidore	M.R.C.	Wouri Ouest	Requête en annulation de la décision d'ELECAM	- Recours non justifié - Rejet
35.	DJOUMBISSIE Fidèle	M.R.C.	Wouri Centre	Requête en annulation de la décision d'ELECAM portant acceptation de la liste RDPC	Recours joint au n° 56. - Recours non justifié - Rejet
36.	KWEMO Pierre	U.M.S.	Menoua	Requête en contestation de l'acceptation de la liste RDPC	Irrecevable pour défaut de qualité
37.	KWEMO Pierre	U.M.S	Bénoué-Est	Requête en contestation de l'acceptation de la liste RDPC	Irrecevable pour défaut de qualité
38.	KWEMO Pierre	U.M.S	Haut Nkam	Requête aux fins de contestation du rejet	- Recours non justifié - Rejet
39.	Maurice KAMTO	M.R.C.	Mifi	Requête en annulation de la décision portant acceptation de la liste du SDF	Il est donné acte au recourant de son désistement
40.	GARGA HAMAN ADJI	A.D.D.	-Diamaré Centre -Diamaré Sud -Vina -Faro et Déo	Requête en réclamation de reformation des listes	- Recours non justifié - Rejet
41.	KWEMO Pierre	U.M.S.	Wouri Sud	Requête en contestation de l'acceptation de la liste ANDP	Il est donné acte au recourant de son désistement
42.	KWEMO Pierre	U.M.S	Lekié-Est	Requête aux fins de contestation de l'acceptation de la liste RDPC	Il est donné acte au recourant de son désistement
43.	KWEMO Pierre	U.M.S	Océan	Requête en contestation de l'acceptation de la liste RDPC	Il est donné acte au recourant de son désistement
44.	KWEMO Pierre	U.M.S	Bénoué Ouest	Requête en contestation de l'acceptation de la liste FSNC	Il est donné acte au recourant de son désistement
45.	Elizabeth TAMAJONG	S.D.F.	Mifi	Requête aux fins de rejet de la liste MRC	Il est donné acte au recourant de son désistement
46.	-//-	-//-	Wouri-Est	Requête en annulation de la liste des candidats du RDPC et UNDP	- Recours non justifié - Rejet
47.	KWEMO Pierre	U.M.S.	Hauts Plateaux	Requête en contestation de l'acceptation de la liste RDPC	Il est donné acte au recourant de son désistement
48.	KWEMO Pierre	U.M.S	Mbere	Requête aux fins de contestation de l'acceptation de la liste UNDP	Il est donné acte au recourant de son désistement
49.	KWEMO Pierre	U.M.S.	Nyong et Mfoumou	Requête aux fins de contestation de l'acceptation de la liste RDPC	Il est donné acte au recourant de son désistement

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page172

50.	Elisabeth TAMAJONG	SDF	Menchum Nord	Requête en disqualification et en annulation de la liste RDPC	irrecevable
51.	ALHADRAMI HASSAN LAMINE	A.D.D	Bénoué Ouest	Requête aux fins de déclaration de candidature	- Recours non justifié - Rejet
52.	Elizabeth TAMAJONG	S.D.F.	Ndian	Requête en annulation de la liste RDPC	- Recours non justifié - Rejet
53.	ABEGA Adolphe	P.O.P.C.	Mbam et Kim	Requête en contestation de rejet de candidature	- Recours non justifié - Rejet
54.	NJI Fidelis MUHZIAH	R.D.P.C	Menchum Nord	Requête en annulation de la liste S.D.F	- Recours non justifié - Rejet
55.	Elizabeth TAMAJONG	S.D.F.	Sanaga Maritime	Requête en annulation de la liste RDPC	- Recours non justifié - Rejet
56.	DJOMGANG Adeline Lord	S.D.F.	Wouri Centre	Requête en annulation de la liste RDPC	- Recours non justifié - Rejet
57.	CHIA PROMISE FUL	S.D.F.	Kumba Centre Urbain	Requête en annulation de la liste ANDP	Sans objet
58.	Elizabeth TAMAJONG	S.D.F	Fako Est	Requête aux fins de réhabilitation de la liste du SDF	- Recours non justifié - Rejet
59.	TAKOUGANG	U.D.C.	Kumba Centre Urbain	Requête aux fins de réhabilitation de la liste U.D.C.	- Recours non justifié - Rejet
60.	VANDOU MASSOUARNA	U.D.C.	Mayo Danay	Requête aux fins de réhabilitation de la liste U.D.C	- Recours non justifié - Rejet
61.	TABI Johnson	M.R.C	Wouri Centre	Requête en annulation de la liste S.D.F.	Il est donné acte au recourant de son désistement
62.	MADEH Alain Bertin	RDPC	Haut Nkam	Requête en annulation de la décision d'ELECAM portant acceptation de la liste RDPC	Irrecevable pour défaut de qualité
63.	KWEMO Pierre	U.M.S	Mayo Kani Nord	Requête en contestation de l'acceptation de la liste RDPC	Il est donné acte au recourant de son désistement
64.	KWEMO Pierre	U.M.S	Mifi	Requête en contestation de l'acceptation de la liste RDPC	Il est donné acte au recourant de son désistement
65.	KWEMO Pierre	U.M.S	Mbam et Inoubou	Requête en contestation de l'acceptation de la liste RDPC	Il est donné acte au recourant de son désistement
66.	KWEMO Pierre	U.M.S	Mayo Louti	Requête en contestation de l'acceptation de la liste du RDPC	Il est donné acte au recourant de son désistement

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page173

67.	KWEMO Pierre	U.M.S	Kadey	Requête aux fins de contestation de l'acceptation de la liste RDPC	Il est donné acte au recourant de son désistement
68.	EMABOT Brigitte	R.D.P.C	Menoua	Requête aux fins de rejet de la liste du PADDEC	- Recours non justifié - Rejet
69.	EMABOT Brigitte	R.D.P.C	Menoua	Requête aux fins de rejet de la liste SDF	- Recours non justifié - Rejet
70.	Maurice KAMTO	M.R.C.	Mfoundi	Acceptation de déclaration de candidatures dans le Mfoundi	Les recours sont joints Ils sont recevables en la forme Au fond ils sont justifiés Il est ordonné le dépôt des déclarations de candidatures concernées pour examen sans délai par le Conseil Electoral.
71.	Maurice KAMTO	M.R.C.	Wouri-Est	Acceptation de déclaration de candidature	
72.	Maurice KAMTO	M.R.C.	Hauts plateaux	Acceptation des déclarations de candidature	
73.	Maurice KAMTO	M.R.C.	Bamboutos	Acceptation des déclarations de candidature	
74.	TABI OWONO Joachim	A.M.E.C	Nyong et So'o	Annulation de la liste RDPC et disqualification du parti RDPC	Irrecevable

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page174

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

DIRECTION GENERALE
DES ELECTIONS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

DIRECTORATE GENERAL
OF ELECTIONS

TABLEAU RELATIF AU CONTENTIEUX PRE-ELECTORAL DES ELECTIONS MUNICIPALES DU 30 SEPTEMBRE 2013

N°	DEMANDEUR	DEFENDEUR	OBJET DU RECOURS	DECISIONS DE LA CHAMBRE ADMINISTRATIVE
01	Maître SINGA – NDAWIENZ Jérémie	ELECAM et RDPC (Abong-Mbang)	Annulation de la liste de 25 candidats	Jgt n°05/2013/CE : le recours est irrecevable Les Dépens sont laissés à la charge du Trésor Public (D.T.P.)
02	MOUAFO Christophe (RDPC)	ELECAM et SDF Bafousssam 1er	Déclarer irrecevable la liste SDF	Jgt n°06/2013/CE : les recours n°15 et 22/2013/CE sont joints, ils ne sont pas justifiés, ils sont par conséquent rejetés D.T.P.
03	People's Action Party	ELECAM	Annulation des élections municipales du 30 septembre 2013	Jgt N°07/2013/CE : le recours est irrecevable D.T.P.
04	MEBENGA Joseph	ELECAM	Annulation de la liste des candidats de Bibey	Jgt n°08/2013/CE : le recours est irrecevable D.T.P.
05	Groupe d'électeurs de la Commune de Djoum	ELECAM	Rejet de la liste des candidats RDPC	Jgt n°09/2013/CE : le recours recevable en la forme, au fond il n'est pas justifié. Il est par conséquent rejeté D.T.P.
06	Peuple Uni pour la Rénovation Sociale	ELECAM	Recours tendant à autoriser l'examen des dossiers Yaoundé V	Jgt n°10/2013/CE : le recours est recevable en la forme. Au fond il n'est pas justifié, il est par conséquent rejeté
07	HOTTOU Grebert (SDF Bangangté)	ELECAM et RDPC Bangangté	Déclarer éligible une candidate RDPC	Jgt n°11/2013/CE : les recours n°47,44 et 124/2013/CE sont joints. Ils sont recevables en la forme. Ils ne sont pas justifiés. Ils sont par conséquent rejetés
08	TIWA Micheline (SDF)	ELECAM Batcham	Irrecevabilité et reconstitution de la liste SDF	Jgt n°12/2013/CE : les recours n°s 51, 52, 50 et 198/2013/CE sont joints. Ils sont recevables en la forme. Ils sont par conséquent rejetés
09	ATEBA Hubert Franck	ELECAM et RDPC	Rejet des dossiers de candidatures du RDPC dans toutes les communes de la Lékié	Jgt n°13/2013/CE. : le recours est irrecevable D.T.P.
10	NAMA BODO Roger	ELECAM	Annulation des élections dans la commune de Mbanga	Jgt n° 14/2013/CE : le recours est irrecevable D.T .P.
11	TAKAM Joseph	ELECAM et UMS	Rejet de la liste UMS à Mbanga	Jgt n°32/2013/CE : le recours est recevable en la forme. Au fond il 'est pas justifié. Il est par conséquent rejeté DTP
12	NGNIPOHO Philippe (RDPC Bafoussam 1er)	ELECAM et MRC	Déclarer irrecevable la liste MRC	Jgt n°67/2013/CE. : les recours n°18, 21, et 11/2013/CE sont joints. Il est donné acte aux recourants de leur désistement

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page175

13	IKOME MESOSO (RDPC Tiko)	ELECAM UNDP	Annuler la décision d'ELECAM portant acceptation de la liste de l'UNDP	Jgt n°33/2013/CE : Il est donné acte de son désistement au recourant
14	YETCHOM MOKAM Polycarpe (SDF)	ELECAM et RDPC	Rejet de la liste RDPC à MAKENENE	Jgt n°39/2013/CE .les recours n°74,78, 72, 70 et 250/2013/CE sont joints. Ils sont recevables en la forme. Ils ne sont pas justifiés. Ils sont par conséquent rejetés. DTP
15	UM Samuel Emmanuel UPC Eséka	ELECAM	Contestation de l'acceptation et du rejet des listes UPC	Jgt n° 15/2013/CE : La chambre Administrative se déclare incompétente DTP
16	Le parti politique « RDDR »	ELECAM	Réhabilitation de la liste RDDR de GOBO	Jgt n°48/2013/CE .le recours est recevable en la forme.au fond il est justifié. Il est par conséquent ordonné l'acceptation des dossiers de candidature de RDDR dans la Commune de GOBO DTP
17	MFAM AROUNA (SDF Foumban)	ELECAM	Contestation de candidature	Jgt n°16/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié. Il est par conséquent rejeté
18	OTELE MANDA Etienne (RDPC)	ELECAM et MRC	Retrait de la candidature de MRC à Yaoundé III	Jgt n°17/20213/CE Le recours est recevable en la forme.il n'est pas justifié. Il est par conséquent rejeté
19	NJONDJANG NGONGANG Magellan	ELECAM	Déclarer éligible une candidate (RDPC)	Jgt n°11/2013 même décision avec le n°7 du rôle
20	KEDI Gabriel	ELECAM et MRC	Annulation de la liste MRC dans la commune DEUK	Jgt n°116/2013/CE, Le recours est recevable en la forme.il n'est pas justifié. Il est par conséquent rejeté
21	TIMAMO TEDJO Sylvain	ELECAM	Réhabilitation de la liste MDP Nksamba 1er	Jgt n°18/2013/CE Le recours est recevable en la forme. Il est justifié par conséquent la décision de rejet prononcée par le Conseil Electoral est rejetée et la candidature du parti concerné est admise à compétir. DTP
22	M'POUMA Samuel Roger	ELECAM	Contestation de rejet de la liste UPC à NGUEI	Jt n°34/2013/CE Le recours est recevable en la forme. Il est justifié par conséquent. Il est ordonné l'acceptation de la liste UPC dans la circonscription de NGWEI
23	KEPSEU Mirabeau	ELECAM	Réexamen du dossier de candidature dans la liste SDF Bangou	Jgt n°19/2013/CE Le recours est recevable en la forme.il n'est pas justifié. Il est par conséquent rejeté D.T.P.
24	IMBENG David	ELECAM et UMS	Disqualifier la liste de l'UMS à MAKENENE	Jgt n°39/2013/CE même décision que les n°s 14, 50, 95 et 195 du rôle
25	FONGANG NOUSSI Edwige (MRC Bafoussam 3è)	ELECAM	Acceptation de la liste MRC à Bafoussam 3è	Jgt n°20/2013/CE Le recours est recevable en la forme.il n'est pas justifié. Il est par conséquent rejeté DTP
26	OLINGA OLINGA	ELECAM	Annulation de la décision d'ELECAM déclarant recevable la liste déposée par le RDPC à Mengang	Jgt n°28/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant DTP.

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page176

27	Mouvement Citoyen (’le MOCI)	ELECAM	Ordonner la réception du dossier de candidature de MOCI à Yaoundé 1er	Jgt n°21/2013/CE Le recours est irrecevable. DTP
28	BONGWA Francis (SDF)	ELECAM	Rejet de la liste MRC Yaoundé 2è	Jgt n°22/2013/CE Le recours est recevable en la forme. il n’est pas justifié. Il est par conséquent rejeté DTP
29	Le parti politique « RDDR »	E3LECAM	Annulation de la liste du FNSC à Garoua	Jgt n°23/2013/CE Le recours est recevable en la forme.il n’est pas justifié. Il est par conséquent rejeté DTP
30	ABELY ALANGE Peter (RDPC TUBAH)	ELECAM	Disqualification de la liste UNDP à TUBAH	Jgt n°24/2013/CE Le recours est recevable en la forme.il n’est pas justifié. Il est par conséquent rejeté DTP
31	TSIAZE André (SDF Bertoua)	ELECAM et RDPC	Rejet de la liste RDPC à Bertoua 1er	Jgt n°115/2013/CE les recours n°s80,91, 140 et 224/2013/CE sont joints Ils sont recevables en la forme.ils ne sont pas justifiés. Ils sont par conséquent rejetés DTP
32	FOUDA Engelbert Léon (AFP Mayo Danay)	ELECAM	Rétablissement de la liste de l’AFP aux législatives du 30/09/2013	Jgt n°26/2013/CE. La Chambre Administrative est incompétente DTP.
33	WANDUM BUNGA Ernest (RDPC Bali	ELECAM	Rejet de la liste UNDP de Bali	Jgt n°27/2013/CE Le recours est recevable en la forme.il n’est pas justifié. Il est par conséquent rejeté DTP
34	FOTUE NGNIE Gilles Blanchard	ELECAM	Acceptation de la liste du parti politique « PAGEN » à PETE Bandjoun	Jgt n°50/2013/CE Le recours est recevable en la forme.il n’est pas justifié. Il est par conséquent rejeté DTP
35	MELI Luc (SDF Batcham)	ELECAM	Irrecevabilité et reconstitution de la liste de l’UNDP à Batcham	Jgt n°12/2013/CE même décision que le n° 8 du présent rôle
36	NTOI Victor (RDPC AKO	ELECAM et SDF	Rejet de la liste SDF à Ako	Jgt n°117/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant DTP
37	Mme AKONO ONDOUA Marie Thérèse	ELECAM	Contestation et annulation de la liste déposée par le RDPC à Mengang	Jgt n°29/2013/CE les recours n°s55, 53,54, 59, 57, 58/2013/CE sont joints. la Chambre Administrative se déclare incompétente
38	AWOUNDA MBANA	ELECAM	Contestation et annulation de la liste déposée par le RDPC à Mengang	Jgt n°29/2013/CE les recours n°s55, 53,54, 59, 57, 58/2013/CE sont joints. la Chambre Administrative se déclare incompétente
39	BENGONO BENDOGO	ELECAM	Annulation de la décision d’ELECAM acceptant la liste du RDPC à Mengang	Même décision que dessus
40	Dame MADIE Alvine (SDF Batcham)	ELECAM	Recours aux fins d’irrecevabilité et de reconstitution de la liste du RDPC à BATCHAM	Jgt n°12/2013/CE même décision que les n°8, 35, 40 du rôle
41	ALIOU DEWA	ELECAM et UNDP	Rejet de la liste de l’UNDP à Mayo Darle	Jgt n°30/2013/CE Le recours est recevable en la forme.il n’est pas justifié. Il est par conséquent rejeté DTP

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page177

42	DJOA BOYAM François	ELECAM	Acceptation de la liste RDPC à NSEM	Jgt n°71/2013/CE Les recours n°s45 et 163/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant DTP
43	Mme ZINGA née ABOUI Sara	ELECAM	Contestation de la liste du RDPC à Elig-Efomo	Jgt n°69/2013/CE Le recours est irrecevable DTP
44	ATEBA Hubert Franck (MRC)	ELECAM	Acceptation des dossiers de candidature du MRC	Jgt n°82/2013/CEE Il est donné acte de son désistement au recourant DTP
45	BENANZIA N. TAMO AWUNG (PAP)	ELECAM	Requête en vue du remplacement de FONCHE Divine FUATEHNGWA	Jgt n°70/2013/CE Le recours est recevable en la forme. Il est justifié par conséquent il est ordonné la réhabilitation de ladite liste et le remplacement du candidat concerné en application de l'article 188 du Code Electoral DTP
46	GOUATER Georges Pascal (UPC NKOLAFAMBA)	ELECAM	Annuler le rejet de la liste UPC et ordonner la publication	Jgt n°35/2013/CE Le recours est recevable en la forme. Il est justifié. Il est par conséquent ordonné le dépôt des pièces manquantes au Conseil Electoral et l'acceptation de la liste concernée dans la circonscription de NKOLAFAMBA
47	MBVOUM MBVOUM (SDF Yaoundé IV)	ELECAM	Ordonner l'acceptation de la liste SDF à Yaoundé IV	Jgt n° 36/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant DTP
48	TAKAM Joseph (SDF MBANGA)	ELECAM et RDPC	Irrecevabilité de la liste RDPC à MBANGA	Jgt n°37/2013/CE Le recours est recevable en la forme.il n'est pas justifié. Il est par conséquent rejeté DTP
49	RDPC Muyuka	ELECAM et SDF	Requête en acceptation de la candidature de MAKON Pascal	Jgt n°38/2013/CE Le recours est recevable en la forme. il n'est pas justifié. Il est par conséquent rejeté DTP
50	Martin AMBANG	ELECAM et RDPC (MAKENENE)	Disqualification de la liste de candidats investis par LE RDPC	Jgt n°39/2013/CE Les recours n°s 72,74,78,70, et 250/2013 sont joints Lesdits recours sont recevables en la forme.ils ne sont pas justifiés. Ils sont par conséquent rejetés DTP
51	Le parti politique P.U.R.S.	ELECAM	Rejet de la liste du PURS à AKONO	Jgt n°118/2013/CE Le recours est recevable en la forme.il n'est pas justifié. Il est par conséquent rejeté DTP
52	Peter IKOME MESOSO RDPC TIKO	ELECAM	Annuler la résolution n°0106/ELECAM/CE du 31/07/2013	Jgt n°49/2013/CE Le recours est recevable en la forme. Il est justifié. Il est par conséquent ordonné le dépôt de la liste RDPC pour la Commune de TIKO au Conseil Electoral pour examen DTP
53	Le Mouvement Démocratique des débrouillards du Cameroun	ELECAM	Réhabilitation de la candidature aux Municipales de 2013	Jgt n°40/2013/CE Le recours est irrecevable DTP.
54	N'KANTIO Léon	ELECAM	Annulation des listes Kanga du RDPC et de l'UNDP à Bertoua	Jgt n°41/2013/CE Le recours est irrecevable pour défaut de qualité DTP.
55	FOTSO Michel (SDF MELONG)	ELECAM et RDPC	Ordonner le rejet de la liste du RDPC à Melong	Jgt n°42/2013/CE Le recours est recevable en la forme. Il est sans objet

56	TAGNE NGWEKO Emmanuel SDF Bfssam2è	ELECAM et UPC	Irrecevabilité de la liste UPC à Bafoussam 2è	Jgt n°83/2013/CE Le recours est recevable en la forme.il n'est pas justifié. Il est par conséquent rejeté DT
57	DJOULDE SOLLA Samuel (RDPC Ngaoundal)	ELECAM et UNDP	Annulation de la décision d'ELECAM acceptant la liste UNDP	Jgt n°43/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
58	OTTOU Clebert (SDF Bangangté)	ELECAM et RDPC	Irrecevabilité de la liste RDPC à Bagangté	Jgt n°11/2013/CE. même décision que le n°7, 19 et 58 du présent rôle
59	Mme NGASSA Rose (RDPC TOMBEL)	ELECAM et UDC	Annuler la décision d'ELECAM acceptant la liste de l'UDC	Jgt n44/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
60	SONKIN Etienne (SDF DSCHANG)	ELECAM , RDPC et MINATD	Déclarer la liste du RDPC irrecevable à Dschang	Jgt n°45/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
61	HAMADOU BANAI Samuel (FSNC BASCHEO)	ELECAM	Contestation de la résolution n°0106/ ELECAM/CE du 30/07/2013	Jgt n°46/2013/CE Le recours est recevable en la forme. Il est justifié. Il est par conséquent ordonné l'acceptation de la liste FSNC dans la circonscription de Bascheo
62	NDZANA OLONGO Gilbert	ELECAM, RDPC et MINATD	Disqualification de la liste RDPC à LOBO	Jgt n°47/2013/CE les recours n°s 128, 137, 188 sont joints la Chambre Administrative est incompétente
63	AYUK TAKUNCHONG John RDPC Mamfé sud	ELECAM	Annuler la lister ANDP à Manfé Sud	Jgt n°51/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
64	KAMDEU (SDF BANDJA)	ELECAM-RDPC	Rejet de la liste RDPC à Bandja	Jgt n°52/2013/CE Les recours n°155 et 156 sont joints. Il est donné acte de leur désistement aux recourants
65	ABOYA ABOYA Jules	ELECAM et RDPC	Annulation de la liste RDPC à NGORO	Jgt n°53/2013/CE Les recours n°146 et 169/2013 sont joints La Chambre Administrative est incompétente
66	TSYNYA ABANDA (RDPC Nguelemendouka)	ELECAM	Annuler la décision de publication de la liste d'ELECAM	N° 54/2013/CE Le recours est irrecevable pour défaut de qualité
67	Dr NGONO Grégoire et consorts	ELECAM et RDPC	Annulation de certains candidats sur la liste RDPC NTUI	Jgt n°53/2013/CE Les recours n°146 et 169/2013 sont joints La Chambre Administrative est incompétente
68	PEMPE Gladys ITOE MUNDEMBA	ELECAM et RDPC	Annulation de la liste des candidats du RDPC à MUNDEMBA	Jgt n°55/2013/CE CE Il est donné acte de son désistement au recourant
69	BILLA ELEM KENNEDY	ELECAM RDPC	Annulation de la liste des candidats du RDPC à TIKO	Jgt n°56/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant 5
70	ZIBI Joseph (UNDP AKONO)	ELECAM RDPC	Rejet de la liste du RDPC à AKONO	Jgt n°59/2013/CE Le recours est recevable en la forme.il n'est pas justifié. Il est par conséquent rejeté DTP
71	Cameroon People's Party	ELECAM	Modification de l'ordre du classement des candidatures sur la liste du CPP	Jgt n°60/2013/CE les recours n°s 161 et 170 sont joint. Ils ne son pas justifiés. ils sont par conséquent rejetés

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page179

72	PEDJI Théodore (SDF Banka)	ELECAM RDPC	Rejet de la liste du RDPC à Banka	Jgt n°84/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
73	Mme NOGNYEMB Marie Thérèse Carole (SDF DIBAMBA)	ELECAM	Ordonner le rétablissement de la liste SDF à DIBAMBA	Jgt n°61/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il est justifié. Il est ordonné l'acceptation de la liste SDF dans la Commune de DIbamba
74	TONYE Patrice (SDF POUMA)	ELECAM	Ordonner le rétablissement de la liste SDF à POUMA	Jgt n°62/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il est justifié. Il est ordonné l'acceptation de la liste SDF dans la Commune de POUMA
75	MENGOT Ferdinand TABI	ELECAM et RDPC	Annulation de la liste des candidats du RDPC	Jgt n°63/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
76	KEMO (SDF NKONG ZEM)	ELECAM	Contestation de la liste du PADDEC à Nkog Ni	Jgt n°64/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
77	NANA Ismaïla (RDPC Nyambaka)	ELECAM et ADD	Annuler la décision d'ELECAM acceptant la liste de l'ADD	Jgt n°66/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
78	Dame MVONDO ENGAMBA épse MOTAZE Delphine	ELECAM et RDPC	Rejeter la liste du RDPC à Meyomessi	Jgt n°65/2013/CE Il est donné acte de son désistement à la recourante
79	Dr FOKA FOKA Jules Hilaire	ELECAM et MRC	Déclarer irrecevable la liste MRC à Bafoussam 1er	Jgt n°67/2013/CE Il est donné acte de leur désistement aux recourants
80	MASSOUSSI Martin Esaïe	ELECAM et RDPC	Contestation de l'acceptation de la liste RDPC à NDOM	Jgt n°68/2013/CE Le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié. Il est par conséquent rejeté.
81	MOLINDO ADA POE DUNCAN RDPC	ELECAM et SDF	Déclarer irrecevable la liste du SDF à Limbé 2	Jgt n°72/2013/CE Le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié. Il est par conséquent rejeté
82	Le parti politique RDPC de Pitoa	ELECAM et UNDP	Annulation de la liste UNDP à PITOA	Jgt n°73/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
83	ONOMO Roger François	ELECAM	Ordonner l'acceptation des dossiers de candidatures du MRC à Elig Mfomo et autres	Jgt n°85/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
84	Mme KAMSU épse SIDOKFEA Jacqueline	ELECAM	Réexamen du dossier de candidature de la liste SDF à Batié	Jgt n°74/2013/CE Le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié. Il est par conséquent rejeté
85	Le Président de la Section RDPC LOM et DJEREM OUEST à (BELABO)	ELECAM et ANDP	Annulation de la liste de l'ANDP	Jgt n°57/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
86	NANA MISSA (RDPC)	ELECAM et SDF	Annulation de la liste du SDF à Ngan'ha	Jgt n°75/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
87	NANA MISSA (RDPC)	ELECAM et UNDP	Annulation de la liste de l'UNDP à Ngan'ha	Jgt n°75/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
88	KEUNGUE KEMAYOU Henri	ELECAM et RDPC	Contestation de l'acceptation de la liste RDPC à Bana	Jgt n°160/2013/CE Le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié. Il est par conséquent rejeté
89	OMGBA NDZIE Eustache (RDPC)	ELECAM	Rejet des candidatures du RDPC de la commune de Monatélé	Jgt n°76/2013/CE Le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié. Il est par conséquent rejeté

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page180

90	Paul BAYEL (RDPC DIR)	ELECAM et SDF	Annulation de la liste SDF dans la Commune de DIR (Adamaoua)	Jgt n°78/2013/CE les recours n°40 et 41/2013/CE sont joints . il est donné acte de leur désistement aux recourants
91	KOAGNE	ELECAM et SDF	Déclarer irrecevable la liste du SDF à Bafoussam 1er	Jgt n°06/2013/CE les recours n°15 et 22 sont joints Lesdits recours sont recevables en la forme. ils ne sont pas justifiés. Ils sont par conséquent rejetés
92	DASSI Mathieu (UDC)	ELECAM	Ordonner la réhabilitation de la liste UDC	Jgt n°77/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il est justifié. Par conséquent il est ordonné l'acceptation de la liste querellée
93	Paul BAYEL (RDPC)	ELECAM	Annulation de la liste UNDP à DIR	Jgt n°78/2013/CE les recours n°40 et 41/2013/CE sont joints . il est donné acte de leur désistement aux recourants
94	Peter IKOME MESOSO	ELECAM	Annuler la décision d'ELECAM portant acceptation de SDF à Tiko	Jgt n°58/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
95	IMBE Jean Paul	ELECAM et SDF	Disqualification de la liste SDF de Makenéné	Jgt n°39/2013/CE même décision que les n°14, 24, 50, 95 du rôle
96	El Hadj OUMAROU	ELECAM et SDF	Annuler la décision ELECA acceptant la liste SDF à Nkongsamba 1er	Jgt n°79/2013/CE Le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié. Il est par conséquent rejeté
97	AMADOU DEWA	ELECAM	Contestation sur la candidature du nommé Ibrahim ALIM (RDPC)	Jgt n°80/2013/CE Le recours est irrecevable
98	ESSINDI MINKOULOU Pierre	ELECAM	Annulation de la liste de AYIA Gabriel B. à Mengang	Jgt n°29/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
99	MENGUE Léon	ELECAM	Annulation de la liste AYIA Gabriel B. à Mengang	Jgt n°29/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
100	TIPTA Dominique	ELECAM	Annulation de la liste AYIA Gabriel B. à Mengang	Jgt n°29/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
101	FOUDA François	ELECAM	Rejet de la liste RDPC dans la Commune d'EBEBDA	Jgt n°81/2013/CE Le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié. Il est par conséquent rejeté
102	NNOMENDOUE MENDOUGA Thomas	ELECAM	Rejet de la liste de candidats du RDPC à Mbalmayo	Jgt n°86/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
103	SOHOB Serges Simon (UPC Douala 5è)	ELECAM	Rejet de la liste des Candidats RDPC	Jgt n°87/2013/CE Le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié. Il est par conséquent rejeté
104	NGOUALEM Carlos (SDF Doulala 5è)	ELECAM	Annuler la liste des candidats du RDPC	Jgt n°87/2013/CE Le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié. Il est par conséquent rejeté
105	TSIAZE André (SDF Bertoua 1er)	ELECAM	Rejet de la liste RDPC à Bertoua 1er	Jgt n°115/2013/CE Le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié. Il est par conséquent rejeté
106	KAMDEU (SDF Bandja)	ELECAM	Rejet de la liste UMS à BANDJA	jgt n°52/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page181

107	PEDJI Théodore (SDF BANKA)	ELECAM	Rejet de la liste UMS à BANKA	jgt n°84/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
108	TCHOUGWANG David (SDF KEKEM)	ELECAM	Rejet de la liste RDPC à Kekem	jgt n°88/2013/CE Le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié. Il est par conséquent rejeté
109	TCHOUGWANG David (SDF KEKEM)	ELECAM	Annulation de la liste UMS	jgt n°88/2013/CE Le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié. Il est par conséquent rejeté
110	AYUCK TAKUNCHONG John (RDPC Mamfé)	ELECAM	Annulations de la liste CDP dans la Commune de MANFE	jgt n°121/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant Le
111	IVAGLE Jacques (SDF NYANON)	ELECAM	Ordonner le rétablissement de la liste SDF de NYANON	jgt n°89/2013/CE Le recours est recevable. Il est justifié. Par conséquent il est ordonné l'acceptation de la liste SDF dans la circonscription de NYANON
112	EKOH EBOUBOU épse NDONGO (UNDP Messondo)	ELECAM	Rétablissement de la liste des candidats UNDP de MESSONDO	jgt n°90/2013/CE recours recevable , La décision de rejet de la liste des candidats de l'UNDP pour la circonscription de Messondo pour inéligibilité de NDONGO Paul Christian est confirmée. Il est ordonné la réhabilitation de ladite liste et le remplacement du candidat concerné en application de l'article 188 du Code Electoral
113	MPOUOGOU Jean (RDPC DOUME)	ELECAM et UFP	Annulation de la décision d'ELECAM acceptant la liste de l'UFP	jgt n°91/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
114	NGWESSE ETAH Constant (RDPC TOMBEL)	ELECAM et UDC	Annuler la décision d'ELECAM acceptant la liste de l'UDC	jgt n°92/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
115	KEMO (SDF NKONG-ZEM)	ELECAM	Contestation de l'acceptation de la liste RDPC Nkong-Zem)	jgt n°93/2013/CE Le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié. Il est par conséquent rejeté
116	NGNANG Cyrille (SDF Bafoussam)	ELECAM et MRC	Rejet de la liste MRC à Bafoussam 1er	jgt n°67/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
117	MOTUBA John KOLLE	ELECAM et CPDM	Annulation de la liste des candidats du RDPC à Konye	jgt n°94/2013/CE recours recevable, justifié. Par conséquent, il est ordonné l'acceptation de la liste du SDF dans la circonscription de Konye
118	LIKIE George NGEKE (SDF Buéa)	ELECAM et CPDM	Requête en annulations de la liste du RDPC à Buéa	jgt n°95/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
119	TANYI Raphaël N NUKAMNJEM	ELECAM et CPDM	Requête en annulation de la liste du RDPC à Kumba I	Jgt n°96/2013/CE Le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié. Il est par conséquent rejeté
120	MENGOT Ferdinand TABI	ELECAM	Requête en réhabilitation de la liste des candidats du SDF à BAMUSO	Jgt n°97/2013/CE Le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié. Il est par conséquent rejeté
121	NDJO Priso Achille André	ELECAM et RDPC	Réclamation de rétablissement de l'ordre initial dans les listes du RDPC à Dla 4è	Jgt n°98/2013/CE Le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié. Il est par conséquent rejeté
122	MBAPPE EBANDA Theodore	ELECAM	Annulation d'une décision du conseil électoral pour excès de pouvoir	Jgt n°99/2013/CE Le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié. Il est par conséquent rejeté

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page182

123	BINDZI AHANDA	ELECAM	Maintien de notre recours de la demande d'annulation d'une liste	Jgt n°100/2013/CE Le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié. Il est par conséquent rejeté
124	SILATCHOM Edouard (UPC Bandjoun	ELECAM	Contestation de la candidature de KAYO Patrice 3è liste SDF	Jgt n°101/2013/CE Le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié. Il est par conséquent rejeté
125	Julius Peters TOHMUNTAIN (SDF NJINIKOM)	ELECAM	Rejet de la liste RDPC dans la commune de NJINIKOM	Jgt n°102/2013/CE Le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié. Il est par conséquent rejeté
126	KWAPNANG Job (SDF Douala 3è)	ELECAM	Annulation de la liste des candidats du RDPC à Douala 3è	Jgt n°103/2013/CE Le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié. Il est par conséquent rejeté
127	SONKIN Etienne (SDF DSCHANG)	ELECAM	REJET DE LISTE dans la Commune de Dschang	jgt n°104/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
128	MBASSI EBENDE Jean	ELECAM et RDPC	Rejet de la liste RDPC à LOB O	jgt n°47/2013/CE même décision que les n°62 et 188 du rôle
129	BAMEN DJHELLY Calixte	ELECAM et RDPC	Invalidation des candidatures de la liste du RDPC à Douala 5è	Jgt n°87/2013/CE Le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié. Il est par conséquent rejeté
130	MOUGNOL A MOUFACK Maurice	ELECAM et RDPC	Annulation de la liste RDPC dans le MBAM et Inoubou	Jgt n°105/2013/CE Le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié. Il est par conséquent rejeté
131	ABESSOLO Martin	ELECAM	Transmission de la correspondance adressée au MINADT	Jgt n°106/2013/CE Le recours est irrecevable DTP
132	PATRICK MAYO (SDF MUYUKA)	ELECAM	Contestation de l'acceptation de la liste RDPC à Muyuka	Jgt n°107/2013/CE Le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié. Il est par conséquent rejeté
133	MVONDO Charly Augustin (RDPC Douala)	ELECAM	Réclamation et contestation de la liste du RDPC	Jgt n°109/2013/CE Le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié. Il est par conséquent rejeté
134	POHOLA NGOUNOU Nicolas	ELECAM	Annulation de la liste RDPC dans la Commune de Doualala 6	jgt n°108/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
135	MOUAFOUO Josué (UNDP Batcham)	ELECAM et RDPC	Rejet de la liste RDPC à Batcham	Jgt n°12/2013/CE Le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié. Il est par conséquent rejeté
136	NZUME Michael MBIDE (UNDP Tombel)	ELECAM et RDPC	Rejet des candidatures de la liste du RDPC	Jgt n°110/2013/CE Les recours n°199 et 230 sont joints. Ils sont recevables en la forme. le recours n°199 est rejeté comme non justifié. La décision du Conseil Electoral d' ELECAM portant rejet de la liste de l'UNDP dans la Commune de Tombel pour inéligibilité des candidats NGEDE Jones MBIDE, BWEME Patrick Itoe AJUAH MENDAM est confirmée. Il est ordonné la réhabilitation de ladite liste et le remplacement des candidats concernés en application de l'article 188 du Code Electoral

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page183

137	MANBAGAP Paul	ELECAM	Rectification de l'ordre de publication de la liste SDF Douala 4è	Jgt n°111/2013/CE Le recours est recevable en la forme. Il est justifié. Il est par conséquent ordonné le rétablissement de l'ordre des candidats de la liste du SDF telle que déposée à l'antenne communale d'ELECAM Dla 4è
138	MVONDO Marcel	ELECAM	Ordonner le rejet de la candidature de MBEM Jean Delors	Jgt n°113/2013/CE Le recours est irrecevable DTP
139	KOUASSEU Charles Berlin (SDF Yaoundé V)	ELECAM	Ordonner à ELECAM l'acceptation de la liste SDF à Yaoundé 5	Jgt n°112/2013/CE Le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié. Il est par conséquent rejeté
140	ACHIRIMBI David SUH	ELECAM et SDF	Disqualification or rejection of the SDF list for Bafut Council	Jgt n°114/2013/CE Le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié. Il est par conséquent rejeté
141	KEPSEU MIRABEAU (SDF BANGOU)	ELECAM et RDPC	Annulation de la candidature de NZALI Jean Marie à Bangou	Jgt n°119/2013/CE Le recours est irrecevable DTP
142	OUANDJI BERNARD (UPC Bangou)	ELECAM	Contestation du de la liste UPC	Jgt n°120/2013/CE Le recours est recevable en la forme. Il est justifié. Il est par conséquent ordonné le dépôt au conseil Electoral des dossiers de l'UPC dans la Commune de Bangou pour examen DTP
143	MBONDE MILONG Hans (MDP)	ELECAM et RDPC	Annulation de la liste du RDPC à EBONE	Jgt n°177/2013/CE Le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié. Il est par conséquent rejeté
144	DJOA BOYAM François Marie et autres	ELECAM	Déclarer recevable la liste des candidats RDPC à NSEM	Jgt n°71/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
145	WEH Michael NAH (RDPC Babessi)	ELECAM	Disqualification de la candidate KOMETA Cecilia du SDF	Jgt n°123/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
146	MBOLA NDJAS (RDPC Doumaintang)	ELECAM et UNDP	Disqualification de la liste UNDP	Jgt n°124/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
147	IBRAHIMA ABBA (UNDP NYAMBAKA)	ELECAM et RDPC	Rejet de la liste du RDPC	Jgt n°125/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
148	DJORWE Paulin (MDR Maroua 1er)	ELECAM	Rejet de la liste RDPC à Maroua 1er	Jgt n°126/2013/CE Le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié. Il est par conséquent rejeté
149	BINWE Golbert (MDR DZIGUILAO	ELECAM	Rejet de la liste RDPC	Jgt n°127/2013/CE Le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié. Il est par conséquent rejeté
150	Le parti politique ADD	ELECAM	Ordonner la substitution de candidature de BELAHIMI par OUMAROU	Jgt n°128/2013/CE Le recours est irrecevable
151	NGANKAM Romaric (MRC Yaoundé 6è)	ELECAM	Ordonner l'acceptation de la candidature du MRC	Jgt n°129/2013/CEle recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
152	MBEH SHEY Wilfred	ELECAM et RDPC	Annulation e la liste RDPC dans la Commune de Nkambé	Jgt n°136/2013/CEle recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page184

153	AKAME OLOU'OU Charles (SDF Sangmélima)	ELECAM et RDPC	Rejet de la liste RDPC à Sangmélima pour non respect des instructions de Chef de l'Etat	Jgt n°122/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
154	IBRAHIM YAYA (UNDP Tignère)	ELECAM et RDPC	Rejet de la liste RDPC à Tignère	Jgt n°137/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
155	IKOSE Daniel et consorts	ELECAM	Contestation de la liste SDF à BIKOME BAUE	Jgt n°138/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
156	TEMWA Gilbert (MDR Guidiguis)	ELECAM	Rejet de la liste RDPC	Jgt n°153/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
157	NGANTE NGOH Martin (RDPC Bamenda 3è)	ELECAM	Rejet de la liste SDF à Bamenda 3è	Jgt n°139/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
158	EBOULE EBOULE Maurille	ELECAM	Acceptation de la liste MRC à Yaoundé 5è	Jgt n°134/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
159	YOUBI Elise (MRC Yaoundé 1er)	HELECAM	Acceptation de la liste MRC à Yaoundé 1er	Jgt n°130/2013/CE le recours est recevable en la forme. il est par conséquent ordonné l'acceptation au Conseil Electoral des dossiers de candidature de MRC à la Commune de Ydé 7è
160	TCHATO Roland	ELECAM	Ordonner l'acceptation de la liste SDF à Yaoundé II	Jgt n°159 /2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
161	CHIA BOH Joseph	ELECAM	Ordonner l'acceptation de la liste SDF à Yaoundé III	Jgt n°144/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il est justifié il est par conséquent ordonné le dépôt au Conseil Electoral d'ELECAM des dossiers de candidatures du SDF à Ydé 3è
162	WANDUM BUNGA Ernest (RDPC Bali)	ELECAM	Disqualification de la liste SDF à BALI	Jgt n°140/2013/CE le le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
163	KAMDEM Emmanuel (SDF Yaoundé 1er)	ELECAM	Acceptation de la liste SDF à Yaoundé 1er	Jgt n°141/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
164	FOUDA EKODO Vincent	ELECAM	Annulation de la liste de NDJIE MVENG Tobias à Ngomedzap	Jgt n°100/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant et le recours de BINDZI et ABANDA est irrecevable
165	NGNANG Cyrille (SDF Bafoussam 1er)	ELECAM	Rejet de la liste RDPC à Bafoussam 1er	Jgt n°142/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
166	DJOULDE SOLLA Samuel	ELECAM	Annulation de la liste RCPU dans la Commune de Ngaoundal	Jgt n°143/2013/CE le le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page185

167	Mme MAHOP Scholastique	ELECAM	Rejet de la liste SDF à Nguibassal	Jgt n°145/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il est justifié la décision de rejet de la liste des candidats de SDF pour la circonscription de NGUIBASSAL pour inéligibilité de NDEMBVA TCHOM est confirmée il est ordonné la réhabilitation de ladite liste et le remplacement des candidats concernés en application de l'article 188 du Code Electoral
168	ONANA Joseph Barack (SDF Yaoundé 7è)	ELECAM	Acceptation de la liste SDF à Yaoundé 7è	Jgt n°146/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
169	ELUFA MANGA William John (RDPC Limbe 1er)	ELECAM	Annulation partielle de la décision d'acceptation de la liste SDF (LIMBE I)	Jgt n°147/2013/CE. le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
170	BOB BATOUA Etienne (MEINGANGA)	ELECAM	Réhabilitation de la liste UDC à MENGANGA	Jgt n°150/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il est justifié par conséquent il est ordonné l'acceptation de la liste de l'UDC dans la Commune de Meiganga
171	KWINBA	ELECAM et RDPC	Annulation des listes RDPC à Douala 2è	Jgt n°147/2013/CE le le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
172	NGUTSOP Jérémie (UPC PENKA MICHEL)	ELECAM	CONTESTATION DE LA décision de rejet de la liste UPC	Jgt n°149/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
173	Le parti politique RDDR	ELECAM	Abus de pouvoir, sabotage et autres	Jgt n°154/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il est justifié il est par conséquent ordonné l'acceptation de la liste RDDR de GOBO
174	ABETY ELANGUE Peter (RDPC TUBAH)	ELECAM	Disqualification de la liste SDF à TUBAH	Jgt n°25/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
175	ONKO Moses AMAH (RDPC Furu AWA)	ELECAM	Rejet de la liste SDF	Jgt n°155/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
176	Alliance des Forces Progressistes (AFP Douala 4è)	ELECAM	Modification de l'ordre classement des candidats sur la liste de l'AFP	Jgt n°156/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
177	LOMBAT DIBACK serges Alexis (CPP Nkondjock)	ELECAM	Modification de l'ordre de classement des candidats sur la liste CPP	Jgt n°157/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
178	NDZANA OMBOUDOU Martin et BENGONO EMBOLO (RDPC OKOLA)	ELECAM et RDPC	Disqualification de liste RDPC d'OKOLA	Jgt n°158/2013/CE le recours est irrecevable DTP
179	KEUNGUE KEMAYOU Henri (UMS Bana)	ELECAM	Contestation de l'acceptation de la liste RDPC à Bana	Jgt n°160/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
180	KIMBI TOSAM Gilead RDPC Belo)	ELECAM et SDF	Annulation de la liste SDF à Belo	Jgt n°161/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page186

181	MOMO jean de Dieu (PADDEC Douala 5è)	ELECAM	Régularisation et réhabilitation de la PADDEC à Douala 5è	Jgt n°162/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il est justifié. Par conséquent il est ordonné l'acceptation de la liste du PADDEC dans la circonscription de Dla 5è.DTP
182	MFEGUE AHANDA (SDF Ebolowa)	ELECAM	Annulation de la liste SDF à Ebolowa	Jgt n°163/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
183	MOMO Jean de Dieu (PADDEC)	ELECAM	Annulation de la liste RDPCD à NKONGNI	Jgt n°164/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
184	NDJETOH Pierre (RDPC Lomié)	ELECAM	Contestation de l'acceptation de la liste RDI à Lomié	Jgt n°165/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il est partiellement justifié. Par conséquent est annulée la liste de RDI pour inéligibilité de dame MEDJOH Yvette. Il est ordonné la réhabilitation de la même liste et le remplacement de ladite candidate en application de l'article 188 du code électoral
185	KANGA Victor	ELECAM et UNDP	Contestation de la décision d'ELECAM acceptant	Jgt n°166/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
186	KEUNGUE KEMAYOU Henri (UMS Bana)	ELECAM	Intervention force et contestation de la liste RDPC à Bana	Jgt n°160/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
187	NGO NYEMECK	ELECAM et UPC	Réhabilitation de la liste de l'UPC à Nguibassal	Jgt n°167/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
188	ODDI Cyrille	ELECAM	Disqualification de la liste RDPC à LOBO	Jgt n°167/2013/CE la Chambre Administrative est incompétente
189	BISSIONGOL François	ELECAM	Contestation de rejet d'une liste et d'invalidation pour excès de pouvoir	Jgt n°169/2013/CE Le recours est irrecevable
190	Mme NGO BALENG Esther Dida (MRC Yokadouma)	ELECAM	Acceptation de la liste MRC à Yokadouma	Jgt n°131/2013/CE Jgt n°172/2013/CE . Il est ordonné l'examen de la liste du MRC par le Conseil Electoral.
191	ALI DJOULDE (UNDP Bétaré Oya)	ELECAM	Annulation d la liste RDPC à Bétaré Oya	Jgt n°171/2013/CE Le recours est irrecevable
192	TIDIKE Janvier (UNDP Bertoua 1er)	ELECAM	Rejet de la liste RDPC à Bertoua 1er	Jgt n°115/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
193	ALHADRAMI HASSAN Lamine (ADD Garoua 1er)	ELECAM et RDPC et MINATD	Disqualification de la liste RDPC à Garoua 1er	Jgt n°116/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
194	TEMWA Gilbert (MDR Guidiguis)	ELECAM et UNDP	Rejet de la liste UNDP	Jgt n°153/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
195	SILATCHOM Pierre (UMS KEKEM)	ELECAM et MCNC	contestation de l'acceptation de la liste MCNC et rejet de ladite liste	Jgt n°220/2013/CE. Les recours n°s 265,268/2013/CE sont joints. Les recours sont recevables en la forme. Ils sont par conséquent rejetés.
196	NGOUNE Marius (MRC Yaoundé 7è)	ELECAM	Acceptation de la liste de MRC à Yaoundé 7è	Jgt n°132/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il est justifié. Par conséquent il est ordonné le dépôt au Conseil Electoral d'ELECAM des dossiers de candidature du MRC pour la Commune de Yaoundé 7 pour examen

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page187

197	IREMA HAIROU (UNDP BIBEMI)	ELECAM et RDPC	Rejet de la liste RDPC à BEBEMI	Jgt n°172/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié. Par conséquent la décision d'acceptation de la liste RDPC par le Conseil Electoral d'ELECAM pour la circonscription électorale de BIBEMI est annulée.
198	KIMBI Evaristus Yai (MRC FUNFUKA)	ELECAM	Acceptation de déclaration de candidature de FUNFUKA	Jgt n°133/2013/CE. Le recours est justifié. Il est par conséquent ordonné le dépôt des dossiers de candidature au Conseil Electoral du MRC dans la commune de Funfuka
199	SIAKAM TCHAMO (RDPC Makénéné)	ELECAM, SDF et UMS	Annulation de la liste SDF et UMS à Makénéné	Jgt n°39/2013/CE même décision que les recours N°74, 78, 72, 70 ; et 250
200	KANG Primus METUGE ETUBE (RDPC Banguem)	ELECAM	Contestation de l'acceptation de la liste P.A.P à Banguem	Jgt n°172/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
201	TSOMEOU Jean (SDF Mbouda)	ELECAM et RDPC	Déclarer la liste RDPC irrecevable à Mbouda	Jgt n°174/2013/CE Jgt n°167/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
202	FONGU Cletus TANWE (SDF Bamenda)	ELECAM	Rejet de la liste UNDP dans la Commune de Bamenda 3è	Jgt n°148/2013/CE. Le recours est justifié. La liste de l'UNDP à Bamenda 3 est disqualifiée.
203	ISHAGA Daouda	ELECAM	Contestation de l'acceptation de la liste du part politique UNIVERS à Ngaoundéré 3è	Jgt n°175/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
204	SAMKOMBLE Sosthène (UNDP Doumaintang)	ELECAM , RDPC et MINATD	Rejet de la candidature de ANGOS Rigobert et DAGOUME de la liste du RDPC	Jgt n°124/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
205	ZANG ZANG, MAHAMAN BELLO et autres	ELECAM , RDPC et MINATD	Rejet de la liste du RDPC à Dla 2è	Jgt n°151/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
206	TSIAZE André (SDF Bertoua 1er)	ELECAM et RDPC	Annuler de la liste RDPC à Bertoua 1er	Jgt n°115/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
207	MOHAMADOU BASSIROU (RDPC Nyambaka)	ELECAM	Contestation de l'acceptation de la liste de l'UNDP	Jgt n°125/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
208	NGABIR Paul BANTAR (RDPC Nkambe I)	ELECAM et SDF	Rejet de la liste SDF	Jgt n°176/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
209	SAMBON Jean Paul (UNDP Bertoua 1er)	ELECAM	Rejet de la liste du RDPC dans a Commune de Diang	Jgt n°178/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
210	NJONG FONYUY Donatus (SDF KUMBO)	ELECAM	Rejet de la liste RDPC	Jgt n°179/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page188

211	NDANSI Elvis NUKAM (UNDP MISAJE)	ELECAM	Ordonner le Rétablissement de la liste UNDP	Jgt n°184/2013/CE il est recevable en la forme au fond il est justifié. Par conséquent la décision d'inacceptation est annulée pour inéligibilité de candidature de ZENABOU MOHAMADOU. Ordonner la réhabilitation de ladite liste en remplaçant le candidat concerné en vertu de l'article 188 du code électoral.
212	SILATCHOM Pierre (UMS KEKEM	ELECAM	Contestation de l'acceptation de la liste RDPC	Jgt n°181/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
213	NOAH Justin Roger (MRC SA'A)	ELECAM	Ordonner l'acceptation de la liste MRC à Sa'a	Jgt n°135/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
214	SILATCHOM Pierre (UMS KEKEM)	ELECAM	Contestation de l'acceptation de la liste RDPC à KEKEM	Jgt n°182/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
215	FOSSI TAMBA Sébatien (SDF	ELECAM	Ordonner l'acceptation de la liste SDF au législatif dans le Mfoundi	Jgt n°185/2013/CE le recours est irrecevable
216	People's Action Party (AKWAYA)	ELECAM CPDM et MINATD	Annulation de la liste du RDPC	Jgt n°188/2013/CE le recours est irrecevable
217	S.M. EYAMBE de MBELLE	ELECAM et RDPC MINATD	Annuler RDPC à Mombo	Jgt n°186/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
218	LENTA Oscar (SDF Douala 3è)	ELECAM	Annulations de la liste du MRC à Douala 3è	Jgt n°108/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
219	NJOBAM Cyril AYORI (SDF NKUM)	ELECAM	Disqualification de la liste RDPC à NKUM	Jgt n°187/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
220	Les populations de SANTCHOU	ELECAM	Ordonner la rectification des cartes électorales	Jgt n°189/2013/CE le recours est irrecevable
221	MPOUOGOU Jean (RDPC DOUME)	ELECAM et UNDP	Annulation de la décision d'ELECAM acceptant la liste de l'UNDP à Doumé	Jgt n°190/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
222	KUM John NJI (RDPC ZHOA)	ELECAM et SDF	Disqualification de NGOMDONG Mathias de la liste SDF à ZOHA	Jgt n°191/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
223	AKEIN Donatus KWA (SDF Zhoa	ELECAM et RDPC, MINATD	Disqualification de la liste RDPC à ZHOA	Jgt n°192/2013/CE le recours est irrecevable
224	IKOSE Daniel ETONGOE et autres	ELECAM et CPDM MINATD	Disqualifier la liste du RDPC à DIKOMBE BALUE	Jgt n°216/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page189

225	NGANHOUI Anatole (RDPC Bafousssam 3)	ELECAM, SDF MINATD	Disqualification de la liste SDF à Bafoussam 3è	Jgt n°193/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
226	NDIMBEH Elias NCHOPAPOP (SDF Galim)	ELECAM	Rejet de la liste RDPC à Galim	Jgt n°194/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
227	AMADOU DEWA	ELECAM	Contestation de la candidature de IBRAHIM ALIM candidat RDPC MAETAP	Jgt n°195/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
228	BILLA ELEM KENNEDY (SDF TOKO)	ELECAM	Annulation de la liste RDPC à TOKO	Jgt n°56/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
229	BALICK AWA Fidelis (SDF Bamenda 2)	ELECAM	Rejet de la liste UNDP à Bamenda 2è	Jgt n°152/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
230	NZUME Michael MBIDE (UNDP TOMBEL)	ELECAM	Ordonner le rétablissement de la liste UNDP à Tombel	Jgt n°110/2013/CE : le recours 199 et 230 sont joints. Le recours 1299 est rejeté comme non justifié. ; la décision du conseil électoral d'ELECAM portant rejet de la liste UNDP dans la Commune de Tombel pour inéligibilité des candidats NGEDE JOUES MBIDE, BWEME Patrick Itoe AJUAH, MENDAM Claude st confirmée. Il est ordonné la réhabilitation de ladite liste et le remplacement des candidats concernés en application de l'article 188 du Code Electoral
231	NYAMSENKWEN Christopher KUNBUM (SDF Bali)	ELECAM	Disqualification de la liste de l'UNDP à Bali	Jgt n°196/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
232	MAKASSIA Jean (RDPC Mayo Danay)	ELECAM	Rejet de la ,liste UNDP dans la Commune de Yagoua	Jgt n°197/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
233	CHUNGA Patrick (RDPC Mbengui)	ELECAM et APF	Disqualification de FOMUNDAM Roland de la liste APF	Jgt n°198/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
234	MOHAMAN TOUKOUR (UNDP Ngaoundéré)	ELECAM	rejet de la candidature de MOHAMADOU Sani et la liste du RDPC	Jgt n°199/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
235	ABOUBACAR Siroma (SDF Ngdéré2è)	ELECAM RDPC MINATD	Déclarer la liste RDPC irrecevable à Ngaoundéré	Jgt n°200/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page190

236	Abdou KANFON BORNO (RDPC NDU)	ELECAM et SDF	Disqualification de YEMBE Martin Fon de la liste SDF	Jgt n°201/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
237	EDENA ENIH MBAH (SDF Mbengui)	ELECAM	Annulation de la liste APF à MBENGUI	Jgt n°202/2013/CE il justifié. Par conséquent il est ordonné la rectification de l'erreur matérielle relevée en établissant au n°10 de la liste publiée le nom de MBAH Oscar
238	NTAINTAIN Blaisuis KIBAM (RDPC BELO)	ELECAM et SDF	Disqualification de TOSAM NENGHABI Bernard de la liste SDF	Jgt n°203/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
239	MOHAMADOU BASSIROU (RDPC	ELECAM UNDP	Contestation de la décision d'ELECAM acceptant la liste UNDP	Jgt n°204/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
240	NGOUMOU Ambroise	ELECAM et RDPC	Rejet de la liste du RDPC à Yaoundé 4è	Jgt n°205/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
241	GABILA Joseph (SDF Bali)	ELECAM et RDPC	Disqualification de la liste RDPC à Bali	Jgt n°206/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
242	MA LANGUE YECKE Marcel	ELECAM et CPP	Modification de l'ordre de classement des candidats sur la liste du CPP à Douala 1er	Jgt n°60/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
243	ISHAGA DAOUDA (RDPC Ngaoundéré)	ELECAM, RDPC MINATD	Contestation de l'acceptation de la liste MDR à Ngaoundéré 3è	Jgt n°207/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
244	NGASSA Jean Claude (UNDP KUMBA 2)	ELECAM	Ordonner la liste UNDP à KUMBA 2	Jgt n°209/2013/CE le recours est recevable en la forme. La décision de rejet de la liste des candidats de l'UNDP pour la circonscription de Kumba 2 pour inéligibilité de ABASA Jules est confirmée. Il est ordonné la réhabilitation de ladite liste et le remplacement du candidat concerné en application d'article 188 du code électoral
245	FONGU CIETUS TANWE (SDF Bamenda 3é)	ELECAM RDPC MINATD	Rejet de la liste RDPC à Bamenda 3è	Jgt n°208/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
246	MBARGA Simon Claude	ELECAM	Rétablissement de la liste des candidats de l'UNDP à Yaoundé 4è	Jgt n°210/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
247	MOUSSI Simplice (SDF Messondo)	ELECAM	Ordonner l'acceptation de la liste SDF	Jgt n°152/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page191

248	EOG Bernard	ELECAM	Réhabilitation de la liste de l'UPC à Biyouha	Jgt n°211/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
249	IBRAHIMA BARKINDO (UNDP Garoua 2)	ELECAM	Ordonner le rejet de la liste FSNCA à Garoua 2è	Jgt n°212/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
250	LANGANG Mathew NGALA (SDF NWA)	ELECAM RDPC MINATD	Rejet de la liste RDPC	Jgt n°213/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
251	LANGANG Mathew NGALA (SDF NWA)	ELECAM RDPC MINATD	Rejet de la liste RDPC	Jgt n°213/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
252	NIANGA	ELECAM	Contestation de l'acceptation de la liste MCNC à Bafang	Jgt n°180/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
253	NGAKO EMADAK Antoine	ELECAM et RDPC	Contestation de l'acceptation de la liste RDPC BAKOU	Jgt n°219/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
254	NIANGA	ELECAM et RDPC	Contestation de l'acceptation de la liste RDPC à Bafang	Jgt n°219/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
255	NGUEMANI Jean Marie	ELECAM	Contestation de la liste RDPC à Banwa avec demande de rejet	Jgt n°219/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
256	NIANGA (UMS BAFANG)	ELECAM et UFDC	contestation de l'acceptation de la liste UFDC	Jgt n°180/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
257	DJOMO Isaac (UMS BANKA)	ELECAM et SDF	contestation de l'acceptation de la liste SDF à Banka	Jgt n°170/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
258	NIANGA (UMS BAFANG)	ELECAM et SDF	Contestation de l'acceptation de la liste SDF et rejet de ladite liste	Jgt n°180/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
259	SILATCHOM Pierre (UMS KEKEM)	ELECAM et SDF	Contestation de l'acceptation de la liste SDF et rejet de ladite liste	Jgt n°183/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
260	NKUEDONKOUO Michel	ELECAM et SDF	Contestation de l'acceptation de la liste SDF et rejet de ladite liste	Jgt n°183/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page192

261	SILATCHOM Pierre (UMS KEKEM)	ELECAM	Contestation de l'acceptation de la liste RDPC à kekem et rejet	Jgt n°219/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
262	DJOMO Isaac (UMS BANKA)	ELECAM ET MCNC	Contestation de l'acceptation de la liste MCNC à Banka et rejet	Jgt n°170/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
263	NKUEDONKOUO Michel	ELECAM et RDPC MINATD	Contestation de l'acceptation de la liste RDPC à Bandja et rejet	Jgt n°183/2013/CE le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
264	DJOMO Isaac (UMS BANKA)	ELECAM et RDPC	Contestation de l'acceptation e la liste RDPC à Banka et rejet	Jgt n°170/2013/CE : le recours est recevable en la forme. Il n'est pas justifié il est par conséquent rejeté
265	Mme AVANG EDANG Clémentine Désirée	ELECAM	Révision de la liste RDPC dans la Commune d'Akonolinga	Jgt n°214/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
266	NTOULOU OLOUNOU RDPC Akonolinga	ELECAM	Révision de la liste RDPC dans la Commune d'Akonolinga	Jgt n°214/2013/CE Il est donné acte de son désistement au recourant
267	Mme veuve BELIBI née KOUNOU Marie Agnès	ELECAM	Disqualification de la candidature de Dame BELIBI née NGONO Honoré	Jgt n°215/2013/CE le recours est irrecevable

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page193

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page194

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page195

ANNEXE X

- TABLEAU RECAPITULATIF DES PARTIS POLITIQUES EN COMPETITION ET DU NOMBRE DE LISTES VALIDEES DANS LE CADRE DES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 30 SEPTEMBRE 2013

- TABLEAU RECAPITULATIF DES PARTIS POLITIQUES EN COMPETITION ET DU NOMBRE DE LISTES VALIDEES DANS LE CADRE DES ELECTIONS MUNICIPALES DU 30 SEPTEMBRE 2013

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page196

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page197

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

DIRECTION GENERALE
DES ELECTIONS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

DIRECTORATE GENERAL
OF ELECTIONS

TABLEAU RECAPITULATIF DES PARTIS POLITIQUES EN COMPETITION ET DU NOMBRE DE LISTES VALIDEES DANS LE CADRE DES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 30 SEPTEMBRE 2013

N°	PARTIS POLITIQUES	NOMBRE DE LISTES VALIDEES
1	RDPC	85
2	SDF	35
3	UNDP	31
4	ANDP	7
5	MRC	7
6	UDC	5
7	UPC	5
8	PAP	5
9	MDR	4
10	MP	4
11	FSNC	2
12	CNC	2
13	MANIDEM	2
14	MNPC	2
15	UFDC	1
16	MLDC	1
17	ADD	1
18	PURS	1
19	UDP	1
20	FUC	1
21	AMEC	1
22	OPDC	1
23	CDP	1
24	MCNC	1
25	PSU	1
26	MDP	1
27	PADDEC	1
28	FPR	1
29	BRIC	1
TOTAL		**211**

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page198

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

DIRECTION GENERALE
DES ELECTIONS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

DIRECTORATE GENERAL
OF ELECTIONS

TABLEAU RECAPITULATIF DES PARTIS POLITIQUES EN COMPETITION ET DU NOMBRE DE LISTES VALIDEES DANS LE CADRE DES ELECTIONS MUNICIPALES DU 30 SEPTEMBRE 2013

N°	PARTIS POLITIQUES	NOMBRE DE LISTES VALIDEES
1	RDPC	359
2	UNDP	121
3	SDF	109
4	UPC	21
5	UDC	20
6	MRC	17
7	FSNC	15
8	MDR	14
9	ANDP	13
10	UMS	12
11	ADD	7
12	UDP	4
13	MLDC	4
14	PAP	4
15	UFP	4
16	MCNC	3
17	CPP	3
18	MDP	3
19	AFP	3
20	PADDEC	2
21	MP	1
22	RCPU	1
23	PAGEN	1
24	MANIDEM	1
25	FUC	1
26	PURS	1
27	PSR	1
28	FPD	1
29	UNIVERS	1
30	GC	1
31	MPSC	1
32	PUR	1
33	RDI	1
34	CDP	1
35	RDDR	1
TOTAL		**753**

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page199

ANNEXE XI

DECISION N° 0703/ELECAM/DGE DU 22 JUILLET 2013 FIXANT L'ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE A L'OCCASION DE L'ELECTION DES DEPUTES ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page200

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page201

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

Direction Générale des Elections

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

Directorate General of Elections

DECISION N° 0703 /ELECAM/DGE DU 22 JUIL. 2013.
fixant l'organisation des bureaux de vote à l'occasion de l'élection des députés et des conseillers municipaux.

LE DIRECTEUR GENERAL DES ELECTIONS,

VU la Constitution ;
VU la loi n° 2012/001 du 19 avril 2012 portant Code Electoral, modifiée et complétée par la loi n° 2012/017 du 21 décembre 2012 ;
VU le décret n° 2008/470 du 31 décembre 2008 portant nomination de responsables à « Elections Cameroon » ;
VU le décret n° 2013/220 du 02 juillet 2013 portant convocation du corps électoral en vue de l'élection des députés à l'Assemblée Nationale et des conseillers municipaux,

D E C I D E :

CHAPITRE PREMIER
DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1er.- (1) La présente décision, prise en application des dispositions de l'article 26 alinéa (1) de la loi n° 2012/001 du 19 avril 2012 susvisée, fixe l'organisation des bureaux de vote à l'occasion de l'élection des députés et des conseillers municipaux.

(2) A ce titre, elle définit :

- les préliminaires aux opérations de vote ;
- les modalités de déroulement des opérations de vote ;
- les modalités de dépouillement des scrutins.

CHAPITRE II
DES PRELIMINAIRES AUX OPERATIONS DE VOTE

SECTION I
DES BUREAUX DE VOTE ET DU MATERIEL ELECTORAL

ARTICLE 2- Dans le cadre de l'organisation du double scrutin législatif et municipal susvisé, les bureaux de vote dont la liste sera fixée par acte particulier du Directeur Général des Elections, sont aménagés en vue d'accueillir simultanément les opérations de vote y relatives.

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page202

ARTICLE 3.- (1) Chaque bureau de vote est doté du matériel électoral suivant :

- deux (02) urnes dont l'une destinée aux législatives et l'autre aux municipales ;
- un (01) ou deux (02) isoloirs ;
- des scellés ;
- deux (02) sacs à rebuts ;
- un encrier contenant de l'encre indélébile ;
- un encreur ;
- un dateur ;
- des stylos à bille ;
- une calculatrice ;
- une lampe, le cas échéant ;
- la liste électorale dudit bureau de vote ;
- une copie de la présente décision ;
- un exemplaire du guide des présidents et membres des commissions locales de vote ;
- des bulletins de vote de chaque parti politique en compétition selon le scrutin ;
- des procès-verbaux de dépouillement ;
- des feuilles de pointage ;
- des enveloppes appropriées ;
- des fournitures de bureau.

(2) A l'exception des isoloirs, des sacs à rebuts et des urnes, le matériel visé à l'alinéa (1) ci-dessus est déposé sur deux tables distinctes en fonction du scrutin concerné.

(3) Les urnes, les enveloppes et les bulletins de vote doivent rester sous la surveillance permanente du président de la commission locale de vote.

(4) Les urnes indiquant chacune le type de scrutin, sont placées au centre du bureau de vote, devant la table où siège la commission.

(5) Les isoloirs sont placés dans le bureau de vote et à portée de vue des électeurs. Ils doivent permettre aux électeurs, d'effectuer leur choix en toute discrétion.

(6) A l'intérieur de chaque isoloir est placé un sac à rebuts où l'électeur est tenu de jeter les bulletins de vote sur lesquels il n'a pas porté son choix.

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page203

SECTION II
DE L'OUVERTURE ET DE LA FERMETURE DES BUREAUX DE VOTE

ARTICLE 4.- En application des dispositions du décret n° 2013/220 du 02 juillet 2013 susvisé, les bureaux de vote seront ouverts à 08 heures et fermés à 18 heures.

ARTICLE 5.- (1) A l'ouverture du bureau de vote , le président de la commission locale de vote ouvre chaque urne afin de permettre à tous les membres de ladite commission, aux observateurs nationaux et internationaux dûment accrédités et aux électeurs présents, de constater qu'elle est vide et ne comporte qu'une ouverture destinée à l'introduction des enveloppes.

(2) Il referme chaque urne sous le contrôle des personnes visées à l'alinéa (1) et la scelle.

ARTICLE 6.- (1) A 18 heures précises, le président de la commission locale de vote déclare les scrutins clos.

(2) Toutefois, les électeurs qui se trouvent à l'intérieur du bureau de vote à l'heure de la clôture, ainsi que ceux qui attendent devant l'entrée, sont autorisés à voter.

CHAPITRE III
DES MODALITES DE DEROULEMENT DES OPERATIONS DE VOTE

SECTION I
DES FORMALITES DE VOTE

ARTICLE 7.- (1) Dès son entrée dans le bureau de vote, l'électeur, muni de sa carte électorale et/ou de sa carte nationale d'identité, est identifié par le président ou un membre de la commission locale de vote au vu de la liste électorale dudit bureau.

(2) Toutefois, l'électeur qui ne dispose pas de la carte électorale mais dont le nom figure sur la liste du bureau de vote concerné, est autorisé à prendre part au vote.

(3) Après son identification formelle, l'électeur prend lui-même, sur chaque table aménagée à cet effet, un bulletin de vote de chaque parti politique en compétition et une enveloppe correspondants au scrutin concerné.

(4) Muni du matériel électoral visé à l'alinéa (3) ci-dessus, l'électeur entre dans l'isoloir et opère son choix pour l'un et l'autre scrutin.

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page204

(5) Les opérations visées aux alinéas 3 et 4 ci-dessus peuvent s'effectuer en un (01) ou deux (02) passages selon le souhait de l'électeur.

ARTICLE 8.- (1) Le vote de chaque électeur est constaté par l'apposition de sa signature et d'une empreinte digitale à l'encre indélébile sur la liste d'émargement dans des emplacements prévus à cet effet.

(2) Si l'électeur ne sait pas ou ne peut pas signer, la constatation de son vote s'effectue uniquement par l'apposition d'une empreinte digitale sur la liste d'émargement.

(3) Ces formalités de vote remplies, l'électeur sort immédiatement du bureau de vote après avoir retiré sa carte d'électeur et/ou sa carte nationale d'identité.

ARTICLE 9.- (1) Toute personne se trouvant dans l'impossibilité d'effectuer seule les opérations de vote décrites à l'article 7 ci-dessus, peut se faire assister par un électeur de son choix, inscrit sur la liste électorale du bureau de vote correspondant.

(2) Il ne peut être ni candidat, ni mandataire d'un parti politique.

(3) Il ne peut assister qu'une seule personne le jour du scrutin.

ARTICLE 10.- La commission locale de vote est tenue de prendre des mesures appropriées en faveur des personnes handicapées, des femmes enceintes et des personnes âgées.

SECTION II
DU ROLE DU PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE VOTE

ARTICLE 11.- (1) Le président de la commission locale de vote est chargé du bon déroulement du scrutin dans le bureau de vote.

(2) A ce titre :

- il veille à la disponibilité du matériel électoral dans sa zone de compétence;
- il assure la police du bureau de vote ;
- il veille à la présence permanente de trois (03) membres au moins pendant le scrutin ;

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page205

- il doit éviter lui-même autant que possible de s'absenter durant le scrutin ;
- il arrête l'ordre de dépouillement des scrutins ;
- il s'assure que les documents électoraux sont correctement remplis et transmis à leurs destinataires légaux.

ARTICLE 12.- Au cas où une personne munie d'une arme ou d'un objet dangereux pénètre dans le bureau de vote où se déroulent les opérations électorales, provoque des attroupements, menace les électeurs ou essaie d'enlever les urnes ou tout autre matériel électoral prévu à l'article 3 ci-dessus, le président de la commission locale de vote lui intime l'ordre de sortir et, le cas échéant, conformément à la législation en vigueur, sollicite l'appui des forces de maintien de l'ordre pour l'évacuer du bureau de vote.

CHAPITRE IV
DES MODALITES DE DEPOUILLEMENT DU SCRUTIN

ARTICLE 13.- Sous réserve des dispositions du présent chapitre, le dépouillement s'effectue conformément aux dispositions des articles 108 à 115 de la loi n° 2012/001 du 19 avril 2012 susvisée.

ARTICLE 14.- (1) A compter de la fin effective des opérations de vote, les électeurs qui en manifestent l'intention ont accès au bureau de vote où siège la commission pour le dépouillement du vote, dans la limite de la capacité d'accueil.

(2) Le président de la commission locale de vote peut, en cas de trouble, expulser tout perturbateur et/ou requérir l'intervention de la force publique, conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 15.- Préalablement aux opérations de dépouillement de chaque scrutin, le président de la commission locale de vote fait porter les noms des scrutateurs désignés sur le procès-verbal correspondant. Il prépare également les feuilles de pointage y relatives.

ARTICLE 16.- Il fait installer au milieu du bureau de vote, une table sur laquelle les scrutateurs désignés versent l'ensemble des bulletins issus de l'urne correspondante au scrutin concerné pour le dépouillement et le décompte des votes y relatifs.

ARTICLE 17.- (1) N'entrent pas en compte dans le résultat du dépouillement :

- les bulletins autres que ceux imprimés officiellement ;
- les bulletins portant des mentions ou signatures quelconques ;

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page206

- les bulletins contenus dans les enveloppes autres que celles mises à la disposition des électeurs ;
- les bulletins des différents partis politiques contenus dans une même enveloppe.

(2) Les bulletins ainsi annulés et le cas échéant, les enveloppes qui les contenaient sont annexés au procès-verbal correspondant où leur nombre est mentionné.

(3) Sont également comptés comme nuls et mentionnés au procès-verbal, les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe, ainsi que les enveloppes vides.

ARTICLE 18.- (1) Les résultats de chaque scrutin sont immédiatement consignés au procès verbal. Celui-ci, rédigé en autant d'exemplaires qu'il y a de membres plus deux (02), est signé du président et des membres présents de la commission locale de vote.

(2) Un exemplaire du procès-verbal de chacun des scrutins est remis à chaque membre de la commission locale de vote l'ayant signé ;

(3) Le résultat de chaque scrutin ainsi acquis dans le bureau de vote est rendu public, à la diligence du président de la commission locale de vote.

ARTICLE 19.- (1) A l'issue des travaux, le président de la commission locale de vote adresse l'un des deux (02) exemplaires supplémentaires du procès-verbal du scrutin au président de la commission départementale de supervision ou au président de la commission communale de supervision, selon le cas.

(2) L'autre exemplaire du procès-verbal tenant lieu d'original est transmis par le président de la commission locale de vote au chef d'antenne communale d'ELECAM pour archivage. Cet orignal fait foi.

(3) A l'exemplaire du procès-verbal visé à l'alinéa 1 ci-dessus, sont annexés :

- les bulletins nuls ;
- les enveloppes et les bulletins ayant fait l'objet de contestation ;
- les feuilles de pointage signées par chacun des scrutateurs ;
- les documents utiles portant sur le déroulement du scrutin.

(4) Le procès-verbal correspondant à chaque scrutin ainsi que les annexes susvisées sont scellés dans une enveloppe appropriée et remis au chef d'antenne communale d'ELECAM, pour transmission, dans les quarante-huit (48) heures, au président de la commission départementale de supervision ou au président de la commission communale de supervision, selon le cas.

CHAPITRE V
DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

ARTICLE 20.- (1) Seuls les membres de la commission locale de vote sont autorisés à stationner dans le bureau de vote où se déroulent les opérations de vote.

(2) Nonobstant les dispositions de l'alinéa (1), les partis politiques ou leurs mandataires, les responsables compétents des démembrements territoriaux d'ELECAM du ressort du bureau de vote, l'autorité administrative et les observateurs peuvent stationner dans le bureau de vote en question, à condition de ne pas entraver le bon déroulement du scrutin.

ARTICLE 21.- Les éventuels troubles à l'ordre public et les mesures prises, le cas échéant pour y faire face, ainsi que toute observation utile, reçue ou formulée par la commission locale de vote sur le déroulement des opérations de vote sont consignés dans le procès-verbal des travaux de ladite commission.

ARTICLE 22.- Au terme de l'ensemble des opérations susvisées, le président de la commission locale de vote récupère le matériel ayant servi au déroulement dudit scrutin et le remet pour conservation au chef d'antenne communale d'Elections Cameroon.

ARTICLE 23.- La présente décision qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

Yaoundé, le 22 JUIL. 2013

LE DIRECTEUR GENERAL DES ELECTIONS,

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
REPUBLIC OF CAMEROON
Le Directeur Général des Elections
ELECAM
ELECTIONS CAMEROON

MOHAMAN SANI TANIMOU

ANNEXE XII

TABLEAU RECAPITULATIF DU TAUX DE DISTRIBUTION DES CARTES D'ELECTEUR PAR REGION

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page210

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page211

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

DIRECTION GENERALE
DES ELECTIONS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

DIRECTORATE GENERAL
OF ELECTIONS

TABLEAU RECAPITULATIF DU TAUX DE DISTRIBUTION DES CARTES D'ELECTEUR PAR REGION

REGIONS	CARTES PRODUITES	CARTES DISTRIBUEES	TAUX DE DISTRIBUTION (%)
ADAMAOUA	364 248	348 792	96
CENTRE	917 913	747 627	81
EST	281 372	273 416	97
EXTREME-NORD	973 115	953 347	98
LITTORAL	729 491	628 410	86
NORD	577 663	554 815	96
NORD-OUEST	496 137	420 352	85
OUEST	588 978	516 044	88
SUD	226 280	205 553	91
SUD-OUEST	326 029	290 695	89
TOTAL	***5 481 226***	***4 939 051***	***90***

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page212

ANNEXE XIII

TABLEAU RECAPITULATIF DU NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE PAR REGION

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page214

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page215

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

DIRECTORATE GENERAL OF ELECTIONS

TABLEAU RECAPITULATIF DU NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE PAR REGION

N°	REGIONS	NBRE DE BUREAUX DE VOTE
1	ADAMAOUA	1 344
2	CENTRE	4 353
3	EST	1 356
4	EXTREME-NORD	3 768
5	LITTORAL	2 471
6	NORD	1 849
7	NORD-OUEST	2 105
8	OUEST	2 275
9	SUD	1 402
10	SUD-OUEST	1 617
	TOTAL	***22 540***

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page216

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page217

ANNEXE XIV

TABLEAU ILLUSTRATIF DES BUREAUX CIBLES OU LES ETIQUETTES EN BRAILLE PAR PARTI POLITIQUE AVAIENT ETE MISES A LA DISPOSITION DES HANDICAPES VISUELS

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page218

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page219

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail - Patrie

ELECTIONS CAMEROON (ELECAM)

DIRECTION GENERALE DES ELECTIONS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work - Fatherland

ELECTIONS CAMEROON (ELECAM)

DIRECTORATE GENERAL OF ELECTIONS

TABLEAU ILLUSTRATIF DES BUREAUX CIBLES OÙ LES ETIQUETTES EN BRAILLE PAR PARTI POLITIQUE AVAIENT ETE MISES A LA DISPOSITION DES HANDICAPES VISUELS

Région	Département	Commune	Bureaux de vote	Partis politiques	
				Législatives	Municipales
ADAMAOUA	Vina	Ngaoundéré 1er	Ecole Publique de Mbamyanga/F	RDPC, UNDP	SDF, ADD, FSNC, RDPC, UNDP, FPD
			Ecole Publique de Mbamyanga/G		
			Ecole des Sœurs/A		
CENTRE	Mfoundi	*Yaoundé 1ER*	Ecole Bilingue Bastos/A	RDPC, MRC, UPC	RDPC, MRC
			Ecole Bilingue Bastos/B		
		Yaoundé 2	Lycée de la Cité Verte/A	RDPC, MRC, UPC	RDPC, UNDP, MRC, UDC, UMS
			Lycée de la Cité Verte/B		
			Lycée de Tsinga /A		
			Marché Mokolo/A		
			Maison de la Femme/B		

ANNEXE XIV : TABLEAU ILLUSTRATIF DES BUREAUX CIBLES AVEC LES ETIQUETTES EN BRAILLE PAR PARTI POLITIQUE

Centre *(suite)*	Mfoundi	Yaoundé 3	Maison de la Femme/C	
			Ecole Publique Biyem-Assi II/A	RDPC, MRC, SDF, GC
			Ecole Publique Biyem-Assi II/B	RDPC, MRC, UPC
			Ecole Publique Biyem-Assi II/D	
		Yaoundé 4	C.J.A.R.C Ekié-Nord/A	RDPC
			C .J..A.R .C –Nord /B	RDPC, MRC, UPC
		Yaoundé 5	Eglise Evangélique Essos Marché/C	RDPC
			Ecole Primaire. et Maternelle les Alouettes/A	RDPC, MRC, UPC
			Ecole Publique Ngousso/A	RDPC
			Ecole Publique Ngousso/B	RDPC
			Ecole Publique Ngousso/C	RDPC
			Ecole Publique Ngousso/D	RDPC
			Dispensaire Mvog-Ada/A	RDPC
			Dispensaire Mvog-Ada/B	RDPC
			Dispensaire Mvog-Ada/C	RDPC
			Dispensaire Mvog-Ada/D	RDPC
		Yaoundé 6	Etoug-Ebe Centre/A	RDPC, MRC, UPC
				RDPC, UNDP, SDF, UFP

			Etoug-Ebe Centre/B		
			Etoug-Ebe Centre/C		
			Etoug-Ebe Centre/E		
		Yaoundé 7	Ecole Publique Nkolbisson/A	RDPC, MRC, UPC	RDPC, MRC
			Ecole Publique Nkolbisson/B		
			Ecole Publique Nkolbisson/C		
			Ecole Publique Nkolbisson/D		
EST	Lom et Djerem	Bertoua 1er	Foyer Communautaire Bonis II/A	RDPC, UNDP	RDPC, SDF, UNDP
	Haut-Nyong	Dimako	Ecole Publique Bongossi/A		RDPC
EXTREME-NORD	Diamaré	Maroua 1er	Centre de Santé Makabaye/B	RDPC, UNDP, ANDP	RDPC, UNDP, ADD, ANDP, FSNC, MDR
		Maroua 2ème	- Centre Santé Zokok /A	RDPC, UNDP, ANDP	RDPC , UNDP, ADD, ANDP, MPSC
			Ecole Publique Gayak /A		
			Ecole Publique Papata/A		
			Ecole Publique Doualare II/B		
			Ecole Publique Doualare II/C		
LITTORAL	Wouri	Douala 2ème	Ecole Publique New Bell/Bassa /D		

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page221

			Ecole Publique Maria Goretti /D	RDPC, SDF, UNDP, UDC, FPR, MP	RDPC, SDF, UDC, ANDP, UMS
			Centre Jeunesse N/Bell/B		
			Centre Jeunesse N/Bell/D		
NORD	Bénoué	Garoua 1er	Ecole Publique Plateau /C	RDPC , UNDP, SDF, FSNC	RDPC, UNDP, ADD, FSNC
			Ecole Catholique Nkolbives /C		
			Ecole Catholique Nkolbives /E		
NORD-OUEST	Mezam	Bamenda 2	Co-operative College Ntaturu/A	RDPC, SDF, CNC, PAP	RDPC, SDF, UNDP
			Co-operative College Ntaturu/B		
			Co-operative College Ntaturu/C		
			P.C. Ntaturu/A		
			NSAMUKUM HALL		
		Tubah	G.S.Big Babanki /A	RDPC, SDF	RDPC, SDF, UNDP
			Community Hall Ntehntuh/A		
			G.S Finge/A		
OUEST	Menoua	Dschang	Centre des Handicapés/A	RDPC, SDF, PADDEC	RDPC, SDF
	Mifi	Bafoussam 1er	Collège de la Cité de Bafoussam/C	RDPC, SDF, UNDP, UPC, MRC, PSU, OPDC	RDPC, SDF, UDC, MRC
			Centre de Santé Intègre de Nkam/A		

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page222

			Ecole Publique des Brasseries /A		
			Ecole Publique des Brasseries /B		
			Ecole Publique des Brasseries /C		
SUD	Mvila	Ebolowa 1	Ecole Publique de New-bell /A	RDPC	RDPC
			Ecole Publique de New-bell /B		
			Ecole Publique de New-bell /C		
			Ecole Maternelle de Camp de Police /B		
SUD-OUEST	Fako	BUEA	GS Dibanda /A	RDPC, SDF, PAP	RDPC, SDF
			GS Dibanda /B		
			Bulu Blind Center/A		
			GS Wovilla Strangers/A		

Total des bureaux de vote **: 71**

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page223

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page224

ANNEXE XV

TABLEAU ILLUSTRATIF DU NOMBRE DE PARTIS POLITIQUES EN COMPETITION DANS CHAQUE BUREAU DE VOTE

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page226

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page227

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

ELECTIONS CAMEROON (ELECAM)

DIRECTION GENERALE
DES ELECTIONS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

DIRECTORATE GENERAL
OF ELECTIONS

TABLEAU ILLUSTRATIF DU NOMBRE DE PARTIS POLITIQUES EN COMPETITION DANS CHAQUE BUREAU DE VOTE

REGIONS	DEPARTEMENTS	COMMUNES	NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE	NBRE DE PARTIS POLITIQUES EN COMPETITON (LEGISLATIVES)	NBRE DE PARTIS POLITIQUES EN COMPETITON (MUNICIPALES)
ADAMAOUA	Djerem	Ngaoundal	82	2	3
		Tibati	90	2	3
	Faro et Deo	Galim-Tignère	44	2	2
		Kontcha	20	2	2
		Mayo-Baleo	39	2	2
		Tignère	59	2	3
	Mayo-Banyo	Bankim	67	1	2
		Banyo	124	1	3
		Mayo-Darle	37	1	2
	Mbere	Dir	47	2	3
		Djohong	35	2	2
		Meiganga	136	2	3
		Ngaoui	24	2	2
	Vina	Belel	60	2	3
		Martap	54	2	2
		Mbe	37	2	4
		Nganha	50	2	3
		Ngaoundéré Ier	117	2	6
		Ngaoundéré II	119	2	3
		Ngaoundéré III	49	2	7
		Nyambaka	54	2	3
CENTRE	Haute-Sanaga	Bibey	19	1	1
		Lembe	34	1	1
		Mbandjock	37	1	1
		Minta	38	1	1
		Nanga-Eboko	73	1	1
		Nkoteng	45	1	1
		Nsem	21	1	1
	Lekie	Batchenga	21	1	1
		Ebebda	41	1	1
		Elig-Mfomo	39	1	2
		Evodoula	44	1	1
		Lobo	42	1	1
		Monatélé	74	1	2
		Obala	131	1	1
		Okola	82	1	1
		Sa'a	109	1	1

ANNEXE XV : TABLEAU ILLUSTRATIF DU NOMBRE DE PARTIS POLITIQUES EN COMPETITION DANS CHAQUE BUREAU DE VOTE

REGIONS	DEPARTEMENTS	COMMUNES	NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE	NBRE DE PARTIS POLITIQUES EN COMPETITON (LEGISLATIVES)	NBRE DE PARTIS POLITIQUES EN COMPETITON (MUNICIPALES)
CENTRE	Mbam-et-Inoubou	Bafia	74	1	2
		Bokito	73	1	1
		Deuk	28	1	2
		Kiiki	23	1	1
		Kon-Yambetta	23	1	1
		Makenene	23	1	3
		Ndikinimeki	39	1	1
		Nitoukou	24	1	1
		Ombessa	42	1	1
	Mbam-et-Kim	Mbangassina	65	2	1
		Ngambe-Tikar	42	2	1
		Ngoro	36	2	1
		Ntui	67	2	1
		Yoko	54	2	1
	Mefou-et-Afamba	Afanloum	15	1	1
		Awaé	56	1	1
		Edzendouan	20	1	1
		Esse	70	1	1
		Mfou	78	1	1
		Nkolafamba	64	1	2
		Olanguina	21	1	1
		Soa	69	1	1
	Mefou-et-Akono	Akono	31	2	2
		Bikok	55	2	2
		Mbankomo	67	2	1
		Ngoumou	38	2	1
	Mfoundi	Yaoundé Ier	208	3	2
		Yaoundé II	176	3	5
		Yaoundé III	168	3	4
		Yaoundé IV	233	3	1
		Yaoundé V	190	3	1
		Yaoundé VI	182	3	4
		Yaoundé VII	90	3	2
	Nyong-et-Kelle	Biyouha	15	2	1
		Bondjock	25	2	2
		Bot-Makak	55	2	2
		Dibang	37	2	2
		Eséka	51	2	2
		Makak	65	2	2
		Matomb	38	2	3
		Messondo	60	2	3
		Ngog-Mapubi	24	2	2
		Nguibassal	33	2	2
	Nyong-et-Mfoumou	Akonolinga	147	1	1
		Ayos	86	1	1
		Endom	58	1	1
		Kobdombo	53	1	1
		Mengang	38	1	1
	Nyong-et-So'o	Akoeman	16	2	1
		Dzeng	49	2	1
		Mbalmayo	71	2	1
		Mengueme	33	2	1
		Ngomedzap	52	2	1
		Nkolmetet	53	2	1

ANNEXE XV : TABLEAU ILLUSTRATIF DU NOMBRE DE PARTIS POLITIQUES EN COMPETITION DANS CHAQUE BUREAU DE VOTE

REGIONS	DEPARTEMENTS	COMMUNES	NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE	NBRE DE PARTIS POLITIQUES EN COMPETITON (LEGISLATIVES)	NBRE DE PARTIS POLITIQUES EN COMPETITON (MUNICIPALES)
EST	Boumba-et-Ngoko	Gari-Gombo	32	3	2
		Moloundou	38	3	1
		Salapoumbé	26	3	2
		Yokadouma	89	3	3
	Haut-Nyong	Abong-Mbang	51	2	1
		Angossas	32	2	1
		Atok	29	2	2
		Dimako	29	2	1
		Doumaintang	34	2	2
		Doumé	50	2	3
		Lomié	42	2	3
		Mboma	17	2	1
		Messamena	56	2	1
		Messok	26	2	1
		Mindourou	22	2	1
		Ngoyla	15	2	1
		Nguelemendouka	51	2	3
		Somalomo	17	2	1
	Kadey	Batouri	88	2	2
		Kentzou	24	2	2
		Kette	41	2	1
		Mbang	48	2	2
		Ndélélé	41	2	2
		Nguelebok	24	2	1
		Ouli	17	2	1
	Lom-et-Djerem	Belabo	61	2	3
		Bertoua Ier	55	2	3
		Bertoua II	56	2	2
		Bétaré-Oya	70	2	2
		Diang	33	2	2
		Garoua-Boulaï	57	2	2
		Mandjou	39	2	2
		Ngoura	46	2	1
EXTREME-NORD	Diamaré	Bogo	95	2	2
		Dargala	59	3	3
		Gazawa	40	1	2
		Maroua Ier	164	3	6
		Maroua II	135	3	5
		Maroua III	132	3	3
		Meri	108	2	2
		Ndoukoula	56	1	2
		Pette	60	2	2

ANNEXE XV : TABLEAU ILLUSTRATIF DU NOMBRE DE PARTIS POLITIQUES EN COMPETITION DANS CHAQUE BUREAU DE VOTE

REGIONS	DEPARTEMENTS	COMMUNES	NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE	NBRE DE PARTIS POLITIQUES EN COMPETITON (LEGISLATIVES)	NBRE DE PARTIS POLITIQUES EN COMPETITON (MUNICIPALES)
EXTREME-NORD	Logone-et-Chari	Blangoua	43	2	1
		Darak	40	2	1
		Fotokol	64	2	1
		Goulfey	66	2	2
		Hile-Alifa	25	2	1
		Kousseri	112	2	2
		Logone-Birni	71	2	2
		Makari	159	2	1
		Waza	43	2	2
		Zina	36	2	2
	Mayo-Danay	Datcheka	41	2	3
		Gobo	62	2	3
		Gueme	52	2	2
		Guere	58	2	2
		Kai-Kai	75	3	3
		Kalfou	40	2	3
		Kar-Hay	48	2	2
		Maga	120	3	3
		Tchati-Bali	43	2	2
		Wina	51	2	2
		Yagoua	126	2	3
	Mayo-Kani	Dziguilao	59	2	2
		Guidiguis	70	2	3
		Kaélé	111	3	2
		Mindif	55	3	2
		Moulvoudaye	79	2	2
		Moutourwa	53	3	2
		Touloum	50	2	2
	Mayo-Sava	Kolofata	116	2	2
		Mora	215	2	2
		Tokombéré	132	2	2
	Mayo-Tsanaga	Bourrha	74	2	2
		Hina	76	2	2
		Koza	72	4	2
		Mogode	71	4	2
		Mokolo	187	4	2
		Mozogo	69	4	3
		Roua	55	4	2

ANNEXE XV : TABLEAU ILLUSTRATIF DU NOMBRE DE PARTIS POLITIQUES EN COMPETITION DANS CHAQUE BUREAU DE VOTE

REGIONS	DEPARTEMENTS	COMMUNES	NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE	NBRE DE PARTIS POLITIQUES EN COMPETITON (LEGISLATIVES)	NBRE DE PARTIS POLITIQUES EN COMPETITON (MUNICIPALES)
LITTORAL	Moungo	Bare	28	4	1
		Bonalea	43	4	1
		Dibombari	50	2	1
		Ebone	35	2	2
		Loum	59	4	4
		Manjo	61	4	1
		Mbanga	67	2	3
		Melong	81	4	3
		Mombo	14	2	1
		Nkongsamba Ier	50	4	3
		Nkongsamba II	34	4	2
		Nkongsamba III	18	4	1
		Penja	56	2	3
	Nkam	Ndobian	20	2	1
		Nkondjock	44	2	3
		Yabassi	52	2	2
		Yingui	18	2	1
	Sanaga-Maritime	Dizangue	43	4	3
		Dibamba	18	4	1
		Edéa Ier	87	4	5
		Edéa II	26	4	4
		Massok	35	4	2
		Mouanko	27	4	2
		Ndom	51	4	2
		Ngambe	37	4	2
		Ngwei	24	4	2
		Nyanon	33	4	3
		Pouma	30	4	3
	Wouri	Douala Ier	164	6	5
		Douala II	205	6	5
		Douala III	370	6	4
		Douala IV	196	4	5
		Douala V	381	6	6
		Douala VI	14	6	2

ANNEXE XV : TABLEAU ILLUSTRATIF DU NOMBRE DE PARTIS POLITIQUES EN COMPETITION DANS CHAQUE BUREAU DE VOTE

REGIONS	DEPARTEMENTS	COMMUNES	NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE	NBRE DE PARTIS POLITIQUES EN COMPETITON (LEGISLATIVES)	NBRE DE PARTIS POLITIQUES EN COMPETITON (MUNICIPALES)
NORD	Benoué	Bascheo	28	4	3
		Bibemi	131	1	1
		Dembo	24	4	2
		Garoua Ier	126	4	4
		Garoua II	109	4	3
		Garoua III	40	4	4
		Gaschiga	49	4	2
		Lagdo	163	1	2
		Mayo-Hourna	38	4	3
		Ngong	86	4	5
		Pitoa	85	1	2
		Touroua	42	4	3
	Faro	Beka	50	2	1
		Poli	63	2	2
	Mayo Louti	Figuil	89	4	3
		Guider	236	4	3
		Mayo-Oulo	105	4	3
	Mayo-Rey	Madingring	55	2	2
		Rey-Bouba	105	2	1
		Tcholliré	58	2	2
		Touboro	167	2	2
NORD-OUEST	Boyo	Belo	65	4	3
		Fonfuka	26	4	4
		Fundong	63	4	4
		Njinikom	30	4	3
	Bui	Elak	78	2	2
		Jakiri	73	2	2
		Kumbo	91	2	2
		Mbiame	36	2	2
		Nkum	49	2	2
		Nkor	44	2	2
	Donga-Mantung	Ako	59	3	3
		Misaje	45	3	3
		Ndu	95	2	2
		Nkambe	97	2	2
		Nwa	89	2	2
	Menchum	Benakuma	60	2	2
		Furu-Awa	17	2	2
		Wum	51	2	2
		Zhoa	68	2	2
	Mezam	Bafut	67	2	2
		Bali	49	4	3
		Bamenda Ier	26	4	2
		Bamenda II	132	4	3
		Bamenda III	72	4	3
		Santa	92	3	3
		Tubah	66	2	3

ANNEXE XV : TABLEAU ILLUSTRATIF DU NOMBRE DE PARTIS POLITIQUES EN COMPETITION DANS CHAQUE BUREAU DE VOTE

REGIONS	DEPARTEMENTS	COMMUNES	NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE	NBRE DE PARTIS POLITIQUES EN COMPETITON (LEGISLATIVES)	NBRE DE PARTIS POLITIQUES EN COMPETITON (MUNICIPALES)
NORD-OUEST	Momo	Andek	32	2	2
		Batibo	71	2	3
		Mbengwi	50	2	3
		Njikwa	40	2	2
		Widikum-Boffe	56	2	2
	Ngo-Ketunjia	Babessi	70	3	2
		Bali-Kumbat	52	3	2
		Ndop	94	3	2
OUEST	Bamboutos	Babadjou	44	3	2
		Batcham	85	3	3
		Galim	72	3	4
		Mbouda	120	3	2
	Haut-Nkam	Bafang	39	4	6
		Bakou	13	4	2
		Bana	27	4	2
		Bandja	43	4	3
		Banka	35	4	4
		Banwa	20	4	2
		Kékem	45	4	4
	Hauts-Plateaux	Baham	30	4	3
		Bamendjou	46	4	4
		Bangou	32	4	2
		Batié	19	4	1
	Koung-Khi	Bayangam	26	4	3
		Demding	27	4	3
		Pete-Bandjoun	62	4	2
	Menoua	Dschang	138	3	2
		Fokoue	28	3	1
		Fongo-Tongo	26	3	2
		Nkong-Zem	77	3	4
		Penka-Michel	95	3	2
		Santchou	52	3	2
	Mifi	Bafoussam Ier	124	7	4
		Bafoussam II	117	7	3
		Bafoussam III	76	7	3
	Nde	Bangangté	113	2	3
		Bassamba	7	2	1
		Bazou	40	2	1
		Tonga	36	2	2
	Noun	Bangourain	43	2	2
		Foumban	115	2	2
		Foumbot	77	2	3
		Kouoptamo	48	2	2
		Koutaba	71	2	2
		Magba	52	2	2
		Malantouen	64	2	2
		Massangam	53	2	2
		Njimom	38	2	3

ANNEXE XV : TABLEAU ILLUSTRATIF DU NOMBRE DE PARTIS POLITIQUES EN COMPETITION DANS CHAQUE BUREAU DE VOTE

REGIONS	DEPARTEMENTS	COMMUNES	NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE	NBRE DE PARTIS POLITIQUES EN COMPETITON (LEGISLATIVES)	NBRE DE PARTIS POLITIQUES EN COMPETITON (MUNICIPALES)
SUD	Dja-et-Lobo	Bengbis	50	2	1
		Djoum	58	2	1
		Meyomessala	67	2	1
		Meyomessi	27	2	1
		Mintom	23	2	1
		Oveng	31	2	1
		Sangmélima	130	2	3
		Zoetelé	75	2	1
	Mvila	Biwong-Bane	31	1	1
		Biwong-Bulu	31	1	1
		Ebolowa Ier	61	1	1
		Ebolowa II	92	1	1
		Efoulan	24	1	1
		Mengong	51	1	1
		Mvangan	42	1	1
		Ngoulemakong	40	1	1
	Océan	Akom II	37	1	1
		Bipindi	42	1	1
		Campo	20	1	1
		Kribi Ier	49	1	1
		Kribi II	44	1	1
		Lokoundje	54	1	1
		Lolodorf	38	1	1
		Mvengue	48	1	1
		Niete	39	1	1
	Vallée du Ntem	Ambam	83	1	1
		Kye-Ossi	42	1	2
		Ma'an	45	1	1
		Olamze	28	1	2
SUD-OUEST	Fako	Buéa	136	3	2
		Idenau	21	1	1
		Limbé Ier	75	1	2
		Limbé II	29	1	2
		Limbé III	14	1	1
		Muyuka	77	1	2
		Tiko	116	1	3
	Koupe-Manengouba	Bangem	57	1	2
		Nguti	54	1	1
		Tombel	87	1	3
	Lebialem	Alou	37	2	3
		Menji	49	2	2
		Wabane	51	2	1

ANNEXE XV : TABLEAU ILLUSTRATIF DU NOMBRE DE PARTIS POLITIQUES EN COMPETITION DANS CHAQUE BUREAU DE VOTE

REGIONS	DEPARTEMENTS	COMMUNES	NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE	NBRE DE PARTIS POLITIQUES EN COMPETITON (LEGISLATIVES)	NBRE DE PARTIS POLITIQUES EN COMPETITON (MUNICIPALES)
SUD-OUEST	Manyu	Akwaya	99	3	2
		Eyumojock	80	3	1
		Mamfé	39	3	3
		Tinto	85	3	1
	Meme	Konye	72	4	3
		Kumba Ier	48	3	3
		Kumba II	46	3	4
		Kumba III	37	3	3
		Mbonge	121	4	3
	Ndian	Bamusso	20	2	2
		Dikome-Balue	18	2	2
		Ekondo-Titi	63	2	2
		Idabato	2	2	1
		Isanguele	9	2	1
		Kombo-Abedimo	3	2	1
		Kombo-Itindi	5	2	1
		Mundemba	40	2	2
		Toko	27	2	2
TOTAL GENERAL			***22 540***	***845***	***751***

N.B. :

- Trois (03) partis politiques en moyenne sont en compétion dans chaque bureau de vote pour les législatives (soit 845/360 = 2,34)

- Deux (02) partis politiques en moyenne sont en compétion dans chaque bureau de vote pour les municipales (soit 751/360 = 2,08)

- Dans une seule Commune, en l'occurrence Douala V avec 381 bureaux de vote, douze (12) partis politiques seront en compétition à raison de six (06) par scrutin

- Autrement dit, les électeurs de cette localité auront à choisir deux (02) bulletins de vote parmi les douze (12) mis en compétion.

- A titre de comparaison, pour l'élection présidentielle du 09 octobre 2011, les électeurs ont eu à choisir un (01) bulletin de vote parmi les 23 candidats en lice.

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page236

ANNEXE XVI

- LISTE DES INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS NATIONALES DE LA SOCIETE CIVILE ACCREDITEES POUR L'OBSERVATION DES ELECTIONS LEGISLATIVES ET MUNICIPALES DU 30 SEPTEMBRE 2013

- LISTE DES INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES ACCREDITEES POUR L'OBSERVATION DES ELECTIONS LEGISLATIVES ET MUNICIPALES DU 30 SEPTEMBRE 2013

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page238

LISTE DES INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS NATIONALES DE LA SOCIETE CIVILE ACCREDITEES POUR L'OBSERVATION DES ELECTIONS LEGISLATIVES ET MUNICIPALES DU 30 SEPTEMBRE 2013

Institutions et Organisations Nationales de la Société Civile	Promoteurs	Contacts	Zones	Effectifs déployés
Observateurs individuels				36
Association pour la Culture Démocratique **(A.C.D)**			Territoire National	51
Association Camerounaise pour la Promotion de la Démocratie et la Surveillance des Elections **(A.P.D.S.E.)**			Territoire National	90
Association of Cameroonian Patriots **(ACAP)**	NKWETATANG Sampson NGUEKE, Président	B.P 303 Bamenda 77 26 19 86 74 17 04 80	Région du Nord-Ouest	35
Association Camerounaise pour la Paix **(ACAP)**	SALI OUMAROU Président National	B.P 4315 Douala 77 76 78 80	Est, Extrême-Nord, Littoral, Nord et Ouest	29
Association Camerounaise des Pasteurs pour la Paix L'intégrité et la Développement **(ACAPIDE)**	Dr TENKOU PUWO Henrich Friedrich Coordannateur Général	B.P 6514 Yaoundé 33 05 27 13 75 23 07 81	Territoire National	300
ACCBGL				71
Association Camerounaise des Droits de l'Homme, la Démocratie et la Paix **(ACDHDP)**	ESSONO Ambroise Président National	99 93 76 94 96 12 02 05 Fax : 22 22 87 26	Centre, Est, Littoral et Nord	88
Actions Citoyennes des Volontaires pour l'Emergence du Cameroun **(ACVEC)**	René KOUMETIO Président Exécutif	B.P 31603 Yaoundé 22 17 88 04 99 62 35 56 74 13 38 74	Centre, Littoral et Ouest	11

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page239

Association de Défense des Droits de l'Homme et des Peuples **(AD.D.H.P)**	EBODE MELONO Maurice Président	B.P 2048 Yaoundé 94 84 26 31 77 96 92 02	Centre et Sud	104
Association Droits et Devoirs **(ADD)**	Hugues TCHOULA DJUMBOU Président	B.P 25547 Yaoundé droitsetdevoirs@gmail.com	Territoire National	28
Association de Défense des Droits Humanitaires **(ADDH)**	BIBI Bernadette Coordonnatrice	99 42 99 99 77 32 02 74	Centre, Littoral, Ouest, Sud et Sud-Ouest	122
Association pour le Développement, l'Education et la Solidarité **(ADES)**	Igor Amos L. GUINWETH-BIBEY Président Exécutif	B.P 12319 Yaoundé 33 14 04 06 79 94 09 37	Territoire National	105
Africa Development Interchange Network **(ADIN)**	TSOUNKEU Martin Président	B.P 16407 Yaoundé 22 06 11 14 99 42 49 61 77 74 78 28	Centre, Est, Extrême-Nord, Littoral, Nord-Ouest et Sud-Ouest	24
AFRICA WORLD CENTER	KOA BIYADA Franck Président	B.P 11 897 Yaoundé 33 22 60 07 77 86 23 28	Adamaoua, Centre, Est, Extrême-Nord, Littoral, Nord et Nord-Ouest	35
Association Forces Unies **(AFU)**	NDJABO Blaise Pascal Président	74 15 54 74 95 85 25 21	Centre, Est, Littoral et Ouest	11
African Humano Cultural Movement **(AHCUMO)**	MAKEMBE BEPA Jacques Président Fondateur	B.P 24215 Douala 33 77 07 74 77 45 32 58	Territoire National	563
Association Internationale Kofi Annan pour la Promotion et la Protection des Droits de l'Homme et la Paix **(AIKAPPRODHOOMP)**	Serges Frédéric MBOUMEGNE DZESSEU	B.P 1222 Bafoussam 75 06 93 42 96 58 50 32	Centre, Est, Ouest et Sud-Ouest	75

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page240

Association Nationale de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme **(ANAPRODH)**	KOUNA Marcel Saturnin Président National	B.P 15509 Yaoundé 75 04 30 67 anaprodh@yahoo.fr	Centre, Est, Littoral, Ouest et Sud	182
Association Nationale des Messagers de la Paix **(ANMP)**	Rav. RABBIN Jean de la Croix	97 17 38 36 76 92 12 58	Territoire National	324
Association Observatoire National des Droits de l'Homme et des Libertés **(AONDHL)**	ACHO Blaise ABUJA Président	B.P 15635 Yaoundé 22 06 96 33 33 18 59 28 77 47 68 49	Centre, Ouest, Nord-Ouest, Sud et Sud-Ouest	77
Association pour la Paix, la Justice et le Bien-être Social **(APAJUBIS)**	Me ABBAH MOLO Président	76 24 78 16 77 88 47 33	Adamaoua, Centre, Est, Extrême-Nord, Littoral, Nord et Ouest	79
Association pour la Promotion de la Réalisation des Droits de l'Homme **(APREDH)**	DEMANOU Hervé Président	77 50 24 86 96 33 74 34	Centre, Est, Littoral, Ouest et Sud	68
Association pour la Promotion de Développement des Jeunes **(APRODEJE)**	MEDOCK TAPERE Théodore Nicolas Président Exécutif	B.P 6012 Yaoundé 75 45 09 68 99 54 61 87	Centre et Littoral	32
ASF				49
Association des Ressortissants et Amis d'Eséka **(ARAE)**	NGAN TONYE François Simon P. Président	B.P 215 ESEKA 95 73 79 33 araeeseka@yahoo.fr	Centre	10
Association Volontaire du Monde **(AVM)**				15
Association Cœur de femmes			Centre	21

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page241

Association of South West Agriculturists Rural Development and Environmental Project **(ASWA-RUDEP)**	Abbey TAKOR Martin NKEM Président	B.P 36 BUEA 77 45 82 28	Sud-Ouest	18
Action pour la Promotion de la Vie en Afrique **(AVIA)**	Dr. Serge ESSOMBA NGUELE Président Exécutif	96 01 91 10 nguelesso@yahoo.fr	Centre, Ouest et Sud	22
Cercle de Recherche et d'Action pour le Développement Communautaire **(C.R.A.D.E.C)**	NDJEL Louis Coordonnateur	98 30 30 90 Cradec2001@yahoo.fr	Littoral	11
Collectif Africain des Amis de François Hollande **(CAAFH)**	YENE ABEGA Jean L. Coordonnateur Général	90 97 43 24 22 79 01 66	Adamaoua, Centre, Extrême-Nord, Littoral, Nord et Sud	37
Centrale des Associations Apolitiques du Cameroun **(CEDACAM)**	El Hadj ADAMOU AROUNA Coordonnateur	B.P 3818 Yaoundé 99 49 65 82 76 18 36 89 cedacam@yahoo.fr	Centre, Littoral, Nord et Ouest	118
Conférence Episcopale Nationale du Cameroun **(CENC)**	Mgr Sébastien MONGO-BEHON Secrétaire Général	B.P 1963 Yaoundé 22 31 15 92 Fax : 22 31 49 15	Territoire National	471
Cercle Africain des Droits de l'Homme **(CERADHO)**	WAGNAC M. Prosper Président	73 13 20 50 99 68 50 28	Centre, Littoral, Nord-Ouest, Ouest et Sud	37
Centre de Recherche pour la Démocratie et le Développement en Afrique **(CEREDDA)**	Churchill EWUMBUE MONONO Président	B.P 396 Buéa 99 09 60 85 77 24 60 07 96 95 05 24	Centre, Nord-Ouest et Sud-Ouest	79
Centre d'Etude et de Recherche en Sciences Sociales **(CERESS)**	LINGOK Emmanuel Président Général	99 47 89 43	Centre, Extrême-Nord, Littoral, Ouest, Sud et Sud-Ouest	94

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page242

Centre de Formation, d'Encadrement et d'Orientation **(CFEO)**	Polycarpe DIESSE Président National	75 18 21 05 97 61 13 71	Ouest	22
CICT				45
Club International de Documentation et de Développement **(CIDD)**	BILEGE Rigobert Président	97 37 35 56	Centre, Est, Littoral, Ouest, Sud et Sud-Ouest	70
Club Afrique de l'Emergence **(CAE)**	Cyrille Hervé AWANA TSOGO Président	B.P 16 292 Yaoundé 22 74 45 09 94 48 90 49 79 40 94 56 99 27 77 51	Adamaoua, Centre, Extrême-Nord, Littoral, Nord-Ouest et Ouest	74
Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés **(CNDHL)**	Dr. CHEMUTA Divine BANDA Président	B.P 20 317 Yaoundé 22 22 61 17 Fax : 22 22 60 82	Territoire National	180
Conseil des Jeunes Unis pour la Démocratie et le Développement **(COJUD)**	TAKAM IDE Sévérin Coordonnateur	33 10 71 17 97 84 80 88 74 26 72 84	Centre, Extrême-Nord, Littoral, Nord et Ouest	45
Collectivité Territoriale Info Magazine	TOBIE Rodrigue ATANGANA Directeur		Centre, Ouest et Sud	4
COMGECI				375
Community Initiative for Sustainable Development **(COMINSUD)**	Fon NSOH Coordonnateur	B.P 356 Bamenda 33 09 54 76 77 66 64 86 79 83 61 17	Nord-Ouest	109

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page243

Comité National de Coordination des Activités des Sociétés Civiles au Cameroun **(CONASIC)**	SEGUE Moïse Président National	22 81 83 76 77 98 30 66 96 43 17 91 77 24 08 09	Territoire National	176
Association Children's Rights Cameroon **(CRC)**	NKULU ATANGANA Jean-Pierre Loïc Président	B.P 8072 Yaoundé 75 16 33 93	Centre et Littoral	188
Association dénommée Droit au Droit **(D.D)**	EKONA Georges ABOUGASTRE Secrétaire Général	B.P 2748 Douala	Centre et Littoral	12
Organisation pour la Défense des Droits de l'Homme **(DDH International)**	HEUKEU Luc Claude Président National	33 09 75 84 99 29 74 30 73 14 44 98	Centre, Littoral, Nord-Ouest, Ouest, Sud et Sud-Ouest	141
Démocratie Droits de l'Homme et Liberté au Cameroun **(DDHLC)**	SANI ALHADJI Président Exécutif	99 81 59 16 77 61 68 63 99 55 09 04	Territoire National	248
Organisation pour la Défense des Droits de l'Homme et des Libertés – International **(DDHLI)**	SOUEGUEM Joséphine Présidente Nationale	B.P 12598 Douala 22 81 20 94 96 05 21 85 77 98 75 95	Centre, Littoral, Ouest et Sud-Ouest	88
Association Droits Humains **(DH)**	BAYO Jacques Roger Président	94 51 10 09 99 57 04 67 96 18 51 62	Centre, Littoral et Ouest	36
Eglise Presbytérienne du Cameroun **(EPC)**			Centre et Sud	4
ESPACE LUMIERE	Etienne SONG Coordonnateur	22 06 33 01 99 83 59 78 77 55 33 69	Centre et Est	235

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page244

Fonds Africain d'Aide Judiciaire et de Promotion des Droits de l'Homme **(FAJ-PDH)**	ALIH NTAH Joseph Président	B.P 1598 Yaoundé 77 76 05 92 92 37 02 44	Territoire National	199
Fondation Nationale pour la Culture Démocratique **(FNCD)**	Jean Marie TSALA MESSINGA Président	B.P 34558 Yaoundé 99 63 79 37 78 98 68 52	Centre et Littoral	12
Groupe Communautaire des Jeunes **(G.C.J)**	MBOME Mayer Président National	77 32 31 50 74 72 86 43	Territoire National	86
Global Forum for the Defence of Human Rights-Cameroon **(GFDHRAC)**	Abraham NKONGHO ATEM Directeur Exécutif	B.P 198 LIMBE 22 00 59 01 75 93 22 36	Territoire National	363
Actions pour le Développement Direct du Cameroun **(GIC ADD)**	DJIOKENG DONGMO Bertrand Délégué	B.P 4154 Yaoundé 76 02 62 38	Ouest	6
GIC AGHA-CAM INTERNATIONAL	AGAH Francis Président	79 81 43 30	Centre, Extrême-Nord, Littoral et Nord-Ouest	30
GIC Promotion de la Démocratie et Défense des Droits de l'Homme **(GIC PROD'HOM)**	MBUS David Claude Délégué	B.P 7063 Douala 70 71 14 56 99 84 77 64	Littoral	5
Groupe Organisé pour le Développement au Cameroun **(GOD- CAMEROUN)**	BOYOM Edmond Président	B.P 1544 Yaoundé 78 57 26 48	Centre et Ouest	16
Groupe Africain de l'Excellence **(GAE)**	Lucien OWONA Président Exécutif	B.P 11 907 Yaoundé 22 02 58 46 94 65 24 46 77 57 68 08	Adamaoua, Centre, Extrême-Nord, Littoral, Nord et Sud	36
Human Rights National Circle **(H.R.N.C)**	Pierre TIEKAM DJIAKOU Président	B.P 2509 Yaoundé 99 82 38 54	Territoire National	53

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page245

Haut Commissariat d'Intervention Générale **(HACID)**	Dr Etienne NEBOT Haut Commissaire Général	33 00 84 25 22 74 74 80 99 94 37 84	Centre, Littoral, Nord-Ouest, Ouest et Sud	53
Horizons Femmes	Dénise NGATCHOU Présidente	B.P 8480 Yaoundé 22 31 43 02	Centre, Littoral et Ouest	233
Human Rights Cameroon **(HRC)**	Rev. MBOCK Cameroun Président	B.P 11154 Yaoundé 96 75 50 25	Territoire National	160
Human Rights and Freedoms Association of Cameroon **(HURIFEACAM)**	OTTOU OTTOU Albert Le Grand Président National	33 15 58 78 74 77 04 33	Nord-Ouest	70
International Gouvernance Institute **(I.G.I)**	ASEK Stephen NKEM Président	B.P 206 BUEA 33 32 34 12 33 11 61 39 76 51 65 26	Centre, Littoral, Nord-Ouest et Sud-Ouest	32
International Forum for Students in Political and Strategic Studies **(INFOSPOSS)**	MEDOU A. Marcelle Présidente	B.P 8626 Yaoundé 93 88 26 51 70 10 69 66	Centre	54
Journalistes en Afrique pour le Développement **(JADE)**	Etienne TASSE Président	B.P 3053 Douala 33 43 11 60 79 85 05 56	Littoral	224
Jeunesse Volontaire des Nations Unies pour la Promotion des Droits de l'Homme **(JEVNU.PRODH)**	Félicien Aimé OBIANG MVE Secrétaire Général	B.P 8216 Yaoundé 22 75 30 60 77 83 14 77	Territoire National	263
JUSTICE SANS FRONTIERE	Me NDENGUE Zacharie Joël Président du Bureau Exécutif	22 19 20 09 74 55 19 82 96 54 79 62	Centre, Extrême-Nord, Littoral, Nord-Ouest, Ouest, Sud et Sud-Ouest	57

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page246

Ligue Africaine de Défense des Droits de l'Homme et des Libertés **(LADHOL)**	Victor FAYAM Président National	B.P 7017 Yaoundé 33 11 78 14 94 94 94 31	Centre	13
Ligue Citoyenne des Droits de l'Homme **(LCDH)**	MOMANI Mathurin Président	33 04 73 32 70 32 91 99	Ouest	16
Ligue Camerounaise des Droits de la Personne **(LCDP)**	Jean Gabriel MAKONG Président	B.P 20176 Yaoundé 22 23 25 46 77 74 19 98 lcdp@yahoo.fr	Territoire National	40
Ligue Camerounaise des Droits de l'Homme, la Démocratie et la Gouvernance **(LICAMDH)**	Me MBARGA A. Jules Rodrigue Président National	B.P 87 Dschang 77 74 88 05 97 85 22 74 94 76 10 09	Territoire National	160
Limit the Idea of Corruption in Cameroon Association **(LICCA)**	USONG Divine Président	75 20 89 98 77 04 65 63 95 12 43 03	Centre et Nord-Ouest	21
Fondation Maranatha Services and Actions Mouen and Mouen **(MASA M&M)**	MOUEN Mispa Présidente	B.P 24084 Douala 99 86 98 81 79 84 90 02	Littoral	7
Mission Evangélique Vie et Paix du Cameroun **(MEVIPAC)**	Joseph KOURA Coodonnateur National OBAKER Philippe Secrétaire Général	33 21 30 11 33 00 55 66 77 29 16 63	Territoire National	40
MICADES				34
MOUVEMENT CITOYEN	MBEDE ABOMO Luc Président	B.P 34294 Yaoundé 96 14 74 61 73 93 83 73	Centre, Est, Extrême-Nord, Littoral, Nord-Ouest, Sud et Sud-Ouest	142

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page247

Mouvement Universel des Droits de l'Homme, des Libertés, de la Paix, la Démocratie, la Justice et l'Action Humanitaire **(MUDHOLIPADJAR)**	ATANGANA Benjamin Président National	99 00 90 77	Territoire National	441
Mutuelle pour la Paix et la Promotion des Droits de l'Homme et Libertés **(MUL-PADH)**	ONOGO Laurent Benjamin Président Coordonnateur	B.P 3773 Yaoundé 22 21 92 45 97 30 56 40	Centre, Extrême-Nord, Littoral, Nord, Nord-Ouest, Sud et Sud-Ouest	44
Nouveaux Droits de l'Homme **(NDH-Cameroun)**	Cyrille Rollande BECHON Directrice Exécutive	B.P 4063 Yaoundé 22 01 12 47 22 21 38 63	Adamaoua, Centre, Nord, Nord-Ouest et Sud-Ouest	128
Network for Solidarity, Empowerment and Transformation for All **(NEWSETA)**	ATEKI SETA Caxton Président	B.P 1934 Mbengwi 33 22 18 47 77 91 87 65 55 14 41 76	Adamaoua, Centre, Extrême-Nord, Littoral, Nord-Ouest et Sud	22
NGO MBOO ANNICK THERESE			Centre	2
Association Nouvelle Vision Africaine **(NOVIA)**	NOUDJI Pierre Président	73 25 95 00 96 52 58 56	Centre	54
Observatoire Communautaire des Droits et Libertés des Citoyens **(OCDLC)**	Adolphe Claude MBALLA Président	B.P 1738 Yaoundé 77 59 51 42 97 49 10 25	Centre, Littoral, Nord-Ouest, Ouest, Sud et Sud-Ouest	39
Organisation Mondiale de Lutte pour la Paix **(OMLUPA)**	GWE FONTEM Andreas Président	B.P 5765 Yaoundé 94 51 17 06 75 81 38 13	Centre	3
Organisation Nationale pour la Réinsertion Sociale **(ONARES)**	Marie Suzanne ENDES Présidente	B.P 960 Yaoundé 99 21 82 03 desuze@yahoo.fr	Centre, Littoral et Sud	35

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page248

Organisation Nationale des Droits de l'Homme **(ONDH)**	Vincent MANY ONGENE Président	75 70 51 64 94 16 77 08 78 77 82 67 77 77 72 36	Territoire National	735
ONG ANDHROME			Est	35
Organisation pour la Promotion de l'Ethique et de l'Education Civique **(OPEEC)**	Dagobert Ernest FOSSI Président	79 01 09 95 94 97 33 21	Nord-Ouest et Ouest	50
Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme **(RADDHO)**	Me TAGNE René Président	B.P 3636 Yaoundé 22 23 49 60 99 92 25 05	Centre, Littoral, Ouest et Sud-Ouest	111
Réseau Camerounais des Organisations des Droits de l'Homme **(RECODH)**	HYOMENI Paul Guy Coordonnateur National	96 43 34 96 recodh@recodh.org	Territoire National	1027
S.O.S Corruption	Claude Eudes SOSSO Président National	B.P 8430 Douala 22 06 69 98 97 00 74 41 79 10 61 61	Territoire National	141
SRP Héritage				31
SERVICE OECUMENIQUE POUR LA PAIX	NDI Richard TANTO Président	B.P 12214 Yaoundé 22 31 20 05 77 73 60 68 99 06 80 02	Centre	64
SERVITAS-CAMEROUN	Chantal KAMBIWA Directrice Exécutive	B.P 620 Douala 77 62 78 17	Littoral	36

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page249

Association Synergies-Développement **(SYDEV)**	Roger Désiré OLOMO Président	77 40 11 74 96 45 56 92 74 98 38 73	Adamaoua, Centre, Extrême-Nord, Nord et Sud	121
Solutions Cameroun **(S.C)**	KUATE Blaise Chargé des Programmes	75 46 04 07	Centre, Est, Littoral et Ouest	70
Transparency International Cameroon	Me Charles NGUINI Président	B.P 4562 Yaoundé 22 20 60 22	Territoire National	500
Un Monde Avenir	Philippe NANGA Coordonnateur	B.P 928 Douala 33 06 04 05 77 61 10 07 77 95 89 08	Territoire National	1019
Vide				3
	TOTAL GENERAL			***12 710***

Source : Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MINATD)

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page250

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page251

LISTE DES INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES ACCREDITEES POUR L'OBSERVATION DES ELECTIONS LEGISLATIVES ET MUNICIPALES DU 30 SEPTEMBRE 2013

N°	INSTITUTIONS/ORGANISATIONS INTERNATIONALES	EFFECTIFS DEPLOYES
1	AMBASSADE DE FRANCE AU CAMEROUN	6
2	AMBASSADE DES ETATS UNIS	49
3	AMBASSADE D'ESPAGNE AU CAMEROUN	1
4	AMESYS	5
5	CERCLE AFRICAIN POUR LA BONNE GOUVERNANCE ELECTORALE	5
6	COMMONWEALTH	4
7	CSJEFOD	6
8	DELEGATION DE LA CEEAC	14
9	EODE	7
10	GIDSE	3
11	HAUT COMMISSARIAT DE LA GRANDE BRETAGNE	15
12	HAUT COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE DU NIGERIA	11
13	HAUT COMMISSARIAT DU CANADA AU CAMEROUN	9
14	JMPUA	5
15	MEMBRES DE LA MISSION DIPLOMATIQUE D'AFRIQUE DU SUD AU CAMEROUN	4
16	MEMBRES DE LA MISSION DIPLOMATIQUE DU BRESIL AU CAMEROUN	2
17	NOUVELLE LUMIERE	5
18	ONG AFRICA SOLIDARITE	21
19	ONG PAIX-UNITE	7
20	ONG THELEMA INTERNATIONAL	54
21	ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE	1
22	PARLEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA CEMAC	7
23	PIPDA	29
24	SOLIDARITE	5
25	SOS AFRICA	5
26	UNION AFRICAINE	39
27	UNION EUROPEENNE	7
	TOTAL GENERAL	**326**

Source : Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MINATD)

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page252

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page253

ANNEXE XVII

TABLEAU RELATIF AU CONTENTIEUX POST-ELECTORAL DES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 30 SEPTEMBRE 2013

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page254

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page255

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

DIRECTION GENERALE
DES ELECTIONS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

DIRECTORATE GENERAL
OF ELECTIONS

TABLEAU RELATIF AU CONTENTIEUX POST-ELECTORAL DES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 30 SEPTEMBRE 2013

N°	NOM DU REQUERANT	PARTI POLITIQUE	CIRCONSCRIPTION ELECTORALE	MOTIF DU RECOURS	DECISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL
1.	Grégoire OWONA	RDPC	Kumba Centre	Requête en annulation des élections législatives	Recours non justifié, rejeté
2.	MONTHE NKOUOLITE Jean	MCNC	Haut-Nkam	Requête en annulation des élections législatives	Recours irrecevable
3.	AYA Paul ABINE	PAP	Manyu division	Requête en annulation des élections législatives	Recours irrecevable
4.	OTTOU DIMI	ANDP	Dja et Lobo	Recours en annulation	Recours irrecevable
5.	BENZ ENOW BATE	PCP	Manyu division	Requête en annulation des élections législatives	Recours irrecevable
6.	IKOME NIKENGA Joseph	SDF	Fako Ouest	Requête en annulation des élections législatives	Recours irrecevable
7.	PEKEUHO TCHOFFO	BRIC	Mayo Tsanaga Nord	Requête en annulation des élections législatives	Recours irrecevable
8.	GAINSOM Cécile KAMSEU	RDPC	Wouri Ouest	Requête en annulation des élections législatives	Recours irrecevable
9.	FOLEFACK Ernest	PAP	Lebialem	Requête en annulation des élections législatives	Recours irrecevable
10.	Fidèle DJOUMBISSIE	MRC	Wouri Centre	Requête en annulation des élections législatives	Recours irrecevable
11.	KANG Elizabeth NSIH	SDF	Menchum Sud	Requête aux fins de disqualification du candidat WALANG Richard EBUA	Recours irrecevable
12.	Vincent-Sosthème FOUDA ESSOMBA	PURS	Wouri Ouest	Demande en annulation de l'élection législative	Recours irrecevable
13.	Jean Jacqus EKINDI	MP	Wouri Centre	Requête en annulation de l'élection législative	Recours irrecevable
14.	Mariane EKANE épse SIMO	MANIDEM	Moungo Sud	Requête en annulation des élections législatives	Recours irrecevable
15.	SOP Jean Georges LIBOCK Jean Calvin	RDPC	Nyong et Kellé	Requête en annulation partielle de l'élection législative	- Recours non justifié - Rejet
16.	SOP Jean Georges LIBOCK Jean Calvin	RDPC	Nyong et Kellé	Requête en annulation partielle de l'élection législative	Désistement
17.	MBANZEHE Aggée	ANDP	Mayo Tsanaga Nord	Recours en annulation des élections	Recours irrecevable
18.	ALI	ANDP	Boumba et Ngoko	Recours en annulation des élections	Recours irrecevable
19.	Candidat de l'UNDP	UNDP	Boumba et Ngoko	Recours en annulation des élections	Recours irrecevable
20.	Pierre Flambeau NGAYAP	UNDP	Mayo Kani Nord rejet	Recours en annulation des élections	- Recours non justifié - Rejet
21.	Pierre Flambeau NGAYAP	UNDP	Mayo Tsanaga Sud	Recours en annulation des élections	Recours irrecevable

22.	Pierre Flambeau NGAYAP	UNDP	Diamaré Ouest	Recours en annulation des opérations électorales	- Recours non justifié - Rejet
23.	Pierre Flambeau NGAYAP	UNDP	Mayo Tsanaga Nord	Recours en annulation des opérations électorales	Recours joint avec n°30 du rôle, - Recours non justifié - Rejet
24.	Pierre Flambeau NGAYAP	UNDP	Mayo Rey	Recours en annulation des opérations électorales	Désistement
25.	Pierre Flambeau NGAYAP	UNDP	Logone et Chari	Recours en annulation des opérations électorales	Désistement
26.	Pierre Flambeau NGAYAP	UNDP	Hauts Plateaux	Recours en annulation des opérations électorales	Recours irrecevable
27.	Pierre Flambeau NGAYAP	UNDP	Mefou et Akono	Recours en annulation des opérations électorales	- Recours non justifié - Rejet
28.	Pierre Flambeau NGAYAP	UNDP	Mayo Danay Nord	Recours en annulation des opérations électorales	Recours irrecevable
29.	Pierre Flambeau NGAYAP	UNDP	Mayo Louti	Recours en annulation des opérations électorales	- Recours non justifié - Rejet
30.	Pierre Flambeau NGAYAP	UNDP	Mayo Tsanaga Nord	Recours en annulation des opérations électorales	Recours joint avec n°23 du rôle, - Recours non justifié - Rejet
31.	-TEDAJIO TSAPE Louis Stephen -TIOMO Michel	-SDF -PADDEC	Menoua	Requête en annulation des opérations électorales	Recours joints, - Recours non justifié - Rejet
32.	MBAMI née NDIMBA Fidèle	SDF	Wouri Sud	Requête en annulation des élections législatives	Recours irrecevable
33.	Maurice KAMTO	MRC	Koung-Khi	Requête en annulation des élections législatives	Désistement
34.	Maurice KAMTO	MRC	Hauts-Plateaux	Requête en annulation des élections législatives	Recours irrecevable
35.	Maurice KAMTO	MRC	Mfoundi	Requête en annulation des élections législatives	Recours irrecevable
36.	Maurice KAMTO	MRC	Bamboutos	Requête en annulation des élections législatives	Désistement
37.	SAKA épse FONDUFE Lydia YUVEYONGE BANBOYE William SEWONG	RDPC	Bui Centre	Requête en annulation des résultats	Recours irrecevable
38.	MBAH SHUPONG Michael C.	RDPC	Mezam Sud	Requête en annulation des élections législatives	Désistement
39.	BANBOYWE William SEWONG	RDPC	Bui Centre	Requête en annulation des élections législatives	Désistement
40.	TEWAH CRECY	RDPC	Mezam Centre	Requête en annulation des élections législatives	- Recours non justifié - Rejet
41.	TABI OWONO Joachim	AMEC	Nyong et So'o	Recours en annulation de l'élection législative	- Recours non justifié - Rejet

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page256

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page257

ANNEXE XVIII

TABLEAU RELATIF AU CONTENTIEUX POST-ELECTORAL DES ELECTIONS MUNICIPALES DU 30 SEPTEMBRE 2013

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page258

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

DIRECTION GENERALE
DES ELECTIONS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

DIRECTORATE GENERAL
OF ELECTIONS

TABLEAU RELATIF AU CONTENTIEUX POST-ELECTORAL DES ELECTIONS MUNICIPALES DU 30 SEPTEMBRE 2013

N°	DEMANDEUR	DEFENDEUR	OBJET	DECISIONS DE LA CHAMBRE ADMINISTRATIVE
01	NGANTCHA Louis Marie (RDPC Loum)	ELECAM	Annulation des élections dans la circonscription de LOUM	- Recours non justifié - Rejet
02	NJANKOUO SOULEMANOU (RDPC FOUMBAN)	ELECAM	Annulation des élections municipales à FOUMBAN	- Recours non justifié - Rejet
03	AMHADOU MALIKI YAYA (ANDP touroua)	ELECAM et RDPC	Annulation des élections dans la circonscription de Touroua	- Recours non justifié - Rejet
04	DJOKO DOMGUIE Jean Pierre	ELECAM et RDPC	Annulation des opérations électorales à Baham	- Recours non justifié - Rejet
05	FORGWEI Alfred	ELECAM et SDF	Annulation des élections dans la commune de Nkor	- Recours non justifié - Rejet
06	WIRMDZEM ADRIAN YENAWUNI (RDPC NKUM)	ELECAM et SDF	Annulation des résultats des élections municipales à NKUM	- Recours non justifié - Rejet
07	HANS MBONDE MILONG (MDP)	ELECAM et RDPC	Disqualification de la liste RDPC de EB	Recours irrecevable
08	Mpsc ABOUBAKAR SIDIKI	ELECAM	Annulation des opérations électorales à Maroua II	Recours irrecevable
09	KITCHA NGOMIO Guy Vermond	ELECAM et RDPC	Annulation des élections à Nkogsamba 1er	Recours irrecevable
10	AKO Philippe	ELECAM et RDPC	Annulation des élections à Ydé VIè	Recours irrecevable
11	ATANGA Clément WANKIE (SDF MEZAM)	ELECAM	Annulation des résultats de l'élection municipale à Santa	Recours irrecevable

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page259

12	NCHOURUPOUO NGAMSIE (UDC Bangourain)	ELECAM et RDPC	Annulation des élections municipales dans la Commune de Bangourain	Recours irrecevable
13	NYAMSIE ABDOU (UDC Kouofambo)	ELECAM et RDPC	Rectification des résultats de bureau de vote de E.P. NJITAPON	Recours irrecevable
14	Prince NYAM à YOMBO	ELECAM et RDPC	Annulation des résultats des élections municipales à Bafia	- Recours non justifié - Rejet
15	NGUE KONDE Antoine (UPC Dibang)	ELECAM et RDPC	Annulation des élections dans la commune de Dibang	- Recours non justifié - Rejet
16	BUMLANGMIA TAFON LAWSON (SDF LIMBE I)	ELECAM et CPDM	Annulations des élections dans la commune de Limbe 1er	- Recours non justifié - Rejet
17	Patrick MAYO (SDF Muyuka)	ELECAM et CPDM	Contestation des résultats des élections dans la Commune de MUYUKA	- Recours non justifié - Rejet
18	DOUNA DJODA (RDPC Touboro)	ELECAM et UNDP	Annulations des élections municipales à Touboro	- Recours non justifié - Rejet
19	NGOLLE Jacques Antoine (RDPC PENJA)	ELECAM, SDF et UNDP	Annulation des élections à Penja	- Recours non justifié - Rejet
20	HAMIDOU (RDPC Koza)	ELECAM et UNDP	Annulation des élections à Koza	- Recours non justifié - Rejet
21	SIMEDJI TCHAMDJOU Louis (SDF Nkonsamba)	ELECAM et RDPC	Annulation des élections à Nkongsamba 1er	- Recours non justifié - Rejet
22	ETEKI Charles DIKONGE (RDPC TIKO)	ELECAM	annulation des élections à Tiko IV	Désistement
23	OTTOU DIMI (ANDP Dja et Lobo)	ELECAM	Annulation des élections dan s le Dja et Lobo	Désistement
24	People's Actions Party	ELECAM et CPDM	Annulation des élections à Kumba	- Recours non justifié - Rejet
25	ACHO Simon NGWEN	ELECAM	Annulation des élections à Bamenda 1er	- Recours non justifié - Rejet

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page260

26	YEBGA Dieudonné (MANIDEM Matomb)	ELECAM et UPC	Annulation des élections à Matomb	Recours irrecevable
27	YEBGA Dieudonné (MANIDEM Matomb)	ELECAM et RDPC	Annulation de l'élection à Matomb	Recours irrecevable
28	Jonas KOMBELE (UNDP Batouri)	ELECAM	Annulation des élections à Batouri	Désistement
29	KWEDI Samuel Désiré (RDPC YABASSI)	ELECAM	Annulation des élections à Yabassi	- Recours non justifié - Rejet
30	EBOA ESSONO (UDC Kye ossi	ELECAM et RDPC	Annulation des élections à Kyé Ossi	- Recours non justifié - Rejet
31	Mme TCHUMOU MBOUGUENG Sandrine	ELECAM	Annulation des élections dans certaines circonscriptions faute de rectification de nombre des CM.	Recours irrecevable
32	NJOMGANG Henri (SDF Bayangam)	ELECAM et RDPC	Annulation des élections à Bayangam	- Recours non justifié - Rejet
33	MAMAN ABDOULAYE ADAM (MDP NKGSAMBA)	ELECAM	Annulations et reprise des élections à Nksamba 1er	Recours irrecevable
34	MINKA, BISSOUH BADJECK et autres (RDPC Bot Makak)	ELECAM	Annulation des élections à Bot Makak	- Recours non justifié - Rejet
35	ETANGHA PEBACHE et EYIFI EZIKEL ZERENWA	ELECAM	Annulation des résultats des élections à ako	- Recours non justifié - Rejet
36	JAFF SYLVENUS DINNYUY (CPDM)	ELECAM et SDF	Annulation des élections à Jakiri	- Recours non justifié - Rejet
37	KHAN Mosesz (CPDM)	ELECAM	Annulation des résultats d'élection à SANTA	- Recours non justifié - Rejet
38	ETEKI Charles DIKONGE (RDPC Tiko)	ELECAM	Annulation des élections à Tiko	- Recours non justifié - Rejet
39	ASSIGANA TSIMI MOÏSE FABIEN	ELECAM	Annulation des élections à SA'A	- Recours non justifié - Rejet
40	MOUYOL à MOUFACK Maurice(FSNC)	ELECAM et RDPC	Annulation des élections à Bafia	- Recours non justifié - Rejet
41	DJAMALLA Grégoire, DAMO MBERTOUING (RDPC DJIGUILAO)	ELECAM	Annulations des élections à DZIGUILAO	Recours irrecevable
42	DJOM KOKOH Olivier (MRC Deuk)	ELECAM et RDPC	Annulation des élections et de la liste RDPC à Deuk	- Recours non justifié - Rejet
43	OKALA EBODE Joseph Thierry (MRC Ydé3è)	ELECAM et RDPC	Annulations des élections à Yaoundé 3è	- Recours non justifié - Rejet

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page261

44	Jiatsa Jean Theodore(SDF Mbouda	ELECAM et RDPC	Annulation des élections à Mbouda	Désistement
45	SIMB Emile, Dame NGO BELL épse NDOCK Anne Marie et autres (RDPC NGOG-MAPUBI)	ELECAM et UPC	Annulation partielle des élections à Ngog-Mapubi	- Recours non justifié - Rejet
46	People's Actions Party	ELECAM	Annulation des élections à MENJI	- Recours non justifié - Rejet
47	YONDO Marcel (MLDC Mouanko)	ELECAM	Annulation des élections à Mouanko	- Recours non justifié - Rejet
48	ATANGANA Denis Emilien (MRC Monatélé)	ELECAM et RDPC	Annulation des élections dans la Commune de Monatélé	- Recours non justifié - Rejet
49	NGON BATAMAKE Georgette épse SENDE (UPC Mousondo)	ELECAM et RDPC	Annulation des élections à Mousondo	- Recours non justifié - Rejet
50	MFOUAPON MOUSSA (UDC)	ELECAM	Annulation des élections à Mfouaptambo	Désistement
51	JITA Pierre(UDC)	ELECAM	Annulation des élections à Mfouaptamo	Désistement
52	PA'A Patrice André, BAMETOL Alphonse (RDPC Ngoyla)	ELECAM	Annulation des élections à Ngoyla	Désistement
53	NJAPOU KAPNANG Blaise PSR Bangangté	ELECAM	Annulation des élections à Bangangté	Recours irrecevable
54	NGWANG SHEY (SDF NKAMBE)	ELECAM et CPDM	Annulation des élections à Nkambe	- Recours non justifié - Rejet
55	NGO BALENG Esther Dida	ELECAM et RDPC	Annulation des élections à Yokadouma	- Recours non justifié - Rejet
56	Me NDONG Christopher NVEH (MRC Ydé 1er	ELECAM et RDPC	Annulation des élections et de la liste du RDPC à Ydé 1er	- Recours non justifié - Rejet
57	BELL TSANGA Gustave Faustin	ELECAM et RDPC	Annulation des élections et de la liste du RDPC à Ydé 7è	- Recours non justifié - Rejet
58	Prince EKALLE MUKETE	ELECAM, SDF et MINATD	Annulation délections à Kumba I	- Recours non justifié - Rejet
59	NGO MAHOP Scholastique (SDF Nguibassal)	ELECAM	Annulation des élections à Nguibassal	- Recours non justifié - Rejet
60	MELAGO DONGMO Filbert Roger	ELECAM	Annulation des élections à Douala 1er	- Recours non justifié - Rejet
61	BIWOLE Vincent de Paul (UFP)	ELECAM et RDPC	Annulation des élections à Nguelemendouga	- Recours non justifié - Rejet
62	MBEM Delors (SDF)	ELECAM	Annulation des élections à Nkondjock	Recours irrecevable

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page262

63	Mme NDIKA Fride Angéle (RDPC Ngambé)	ELECAM et UPC	Annulation des élections à NGAMBE	- Recours non justifié - Rejet
64	Roland BIBAYA (RDPC Dla IIIè)	ELECAM	Annulations des élections à Dla 3è	- Recours non justifié - Rejet
65	SM Paul Marie BILOA EFFA (MRC Ydé 2è)	ELECAM et RDPC	Annulation des élections et de la liste RDPC à Ydé 2è	- Recours non justifié - Rejet
66	HAMADOU ABDOULAYE (UNDP)	ELECAM	Annulation des élections à BIBEMI	- Recours non justifié - Rejet
67	MBADI Alexandre (UPC Edéa 2è)	ELECAM	Annulation partielle des élections à Edéa 2è	- Recours non justifié - Rejet
68	MOUNA Placide	ELECAM et RDPC	Annulation des élections à Nkongsamba 1er	- Recours non justifié - Rejet
69	TIMAMO TEDJON Sylvain (MDP)	ELECAM, SDF et RDPC	Annulation des élections à Nkgsamba 1er	- Recours non justifié - Rejet
70	People's Action Party	ELECAM et CPDM	Annulation des élections à AKWAYA	- Recours non justifié - Rejet
71	Jean Jacques EKINDI (M.P. Dla 1er	ELECAM et RDPC	Annulation des élections à Dla 1er	Recours irrecevable
72	BAMEN DJHELLY Calixte	ELECAM et RDPC	**A.** Annulation des élections à Dla 5éme **B.** Annulation de l'élection au sein de l'exécutif municipal de Douala Vème	- recours non justifié - rejet -recours irrecevable - incompétence de la Cour
73	GOUATER Georges Pascal (UPC Nkol Afamba)	ELECAM et RDPC	Annulation des élections à Nkol Afamba	- Recours non justifié - Rejet
74	RENGOU SOULE (UDC Foumbot)	ELECAM	Annulation des élections à Foumbot	- Recours non justifié - Rejet
75	KEUNGUE KEMAYOU Henri (UMS Bana)	ELECAM et RDPC	Annulation des élections à Bana	- Recours non justifié - Rejet
76	NGUEMANI Jean Marie (UMS Banwa)	ELECAM et RDPC	Annulation des élections à Banwa	- Recours non justifié - Rejet
77	OUMAROU Joël (UNDP MINDIF)	ELECAM et RDPC	Annulation des élections à MINDIF	Désistement
78	HAMAN OUMAR (UNDP MAGA)	ELECAM et RDPC	Annulation des élections à Maga	- Recours non justifié - Rejet
79	SOULEMANOU ABOUBAKAR (UNDP)	ELECAM et RDPC	Annulation des élections à Ngaoui	- Recours non justifié - Rejet
80	NDJIDDA TCHARI	ELECAM et RDPC	Annulation des élections à BOGO	- Recours non justifié - Rejet

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page263

81	ALI DJOULDE	ELECAM et RDPC	Annulation des élections à Betaré Oya	- Recours non justifié - Rejet
82	CHAMJI Barnabas (UNDP Tombel)	ELECAM et RDPC	Annulation des élections à Tombel	- Recours non justifié - Rejet
83	BOUBA MAGRAMA TAMBO (UNDP Meri)	ELECAM et RDPC	Annulation des élections à Meri	Désistement
84	OUSMANOU BAKARI	ELECAM et RDPC	Annulation des élections à Bourha	- Recours non justifié - Rejet
85	ABDOUL MOUMINI (UNDP Mayo Darle)	ELECAM et RDPC	Annulation des élections à Mayo Darle	- Recours non justifié - Rejet
86	Me Fidèle DJOUMBISSIE (MRC Dla 1er)	ELECAM et RDPC	Annulation des élections à Dla 1er	- Recours non justifié - Rejet
87	SATOUKOU Edouard (UNDP Mbang)	ELECAM et RDPC	Annulation des élections à Mbangr	- Recours non justifié - Rejet
88	SAIBOU MOUSSA (UNDP Mayo Oulo)	ELECAM et RDPC	Annulation des élections à Moyo Oulo	- Recours non justifié - Rejet
89	MPORO Moïse (UNDP Gari Gombo)	ELECAM et RDPC	Annulation des élections à Gari-Gombo	- Recours non justifié - Rejet
90	NGAOUNDERE DJAOULI (UNDP Moutourwa)	ELECAM et RDPC	Annulation des élections à Moutourwa	Désistement
91	NTUMFON JOHN KIMBUNG (RDPC NKOR)	ELECAM et SDF	Annulation des élections à Nkor	Désistement
92	MBACHU Jacob KAY (RDPC Kumba 2è	ELECAM et RDPC	Annulation des élections à KUMBA 2	- Recours non justifié - Rejet
93	TANSI LABAN BOMBO (RDPC NDU)	ELECAM et SDF	Annulation des élections à NDU	Désistement
94	EYE'E BEYEME Joseph Commune d'Ambam	ELECAM	Disqualification de la liste de MBA MBO Hyacynthe	Recours irrecevable
95	NDOMEMO (UNDP Djohong)	ELECAM et RDPC	Annulation des élections à DJONG	Désistement
96	LEUDJO FANGNANG Achille Didier (SDF Dla 2è)	ELECAM et RDPC	Annulation des élections à Dla 2é	- Recours non justifié - Rejet
97	MOSSOBANDA Célestin (UNDP Salla Poumbe)	ELECAM et RDPC	Annulation des élections à Salla Poumbe	- Recours non justifié - Rejet
98	MOAMPOH BIONG René(UNDP Yokadouma)	ELECAM et RDPC	Annulation des élections à Yokadouma	- Recours non justifié - Rejet
99	Vincent Sosthène FOUDA (PURS Dla 4è)	ELECAM et RDPC	Annulation des élections à Dla 4è	Recours irrecevable

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page264

100	Raymond le Constant MAKONGO SOPPO (UDC Dla 2è	ELECAM et RDPC	Annulation des élections à Dla 4è	Recours irrecevable
101	TCHOUNGUI Sébastien Simplice (UNDP Ydé 2è)	ELECAM et RDPC	Annulation des élections à Ydé 2è	Recours irrecevable
102	BOUBA SOBA (UNDP FIGUIL)	ELECAM et RDPC	Annulation des élections à FIGUIL	- Recours non justifié - Rejet
103	ZRA TRIMCHE (UNDP Mogode)	ELECAM et RDPC	Annulation des élections à MOGODE	- Recours non justifié - Rejet
104	OUNDI (UNDP Nguelemendouga)	ELECAM et RDPC	Annulation des élections à Nguelemendouga	- Recours non justifié - Rejet
105	MOUSSA GARGA (UNDP Kaélé)	ELECAM et RDPC	Annulation des élections à	- Recours non justifié - Rejet
106	MATOUROUA	ELECAM	Annulation des élections à Touloum	Recours irrecevable
107	OUMAROU Denis (RDPC BEBIMI)	ELECAM	Annulation des élections BEBIMI	Rcours irrecevable
108	KAN PAYNE ELORY Moses (RDPC Santa)	ELECAM, MINADT et SDF	Annulations de l'élection de MULUH Gidéon comme 4ème Adjoint au Maire de SANTA	Désistement
109	EYE'E EYEME Joseph (AMBAM)	RDPC	Annulation des élections du Maire et ses Adjoints du 16/10/2013 à Ambam	- Recours non justifié - Rejet
110	Jean Jacques EKINDI(M.P. Dla 1er)	ELECAM et RDPC	Annulation de l'élection de l'exécutif communal de la Commune de Dla 1er	- Recours non justifié - Rejet
111	NGO YOG Suzanne épse IKOKO (RDPC Dla 4é)	ELECAM	Contestation des élections des maires et des adjoints à Dla 4è	- Recours non justifié - Rejet
112	NANA Emmanuel	ELECAM	Annulation des élections des adjoints au maire à Bana	Désistement
113	NYAMBIO Emmanuel (RDPC Nkondjock)	ELECAM	Annulation des élections des maires et ses adjoints à Nkondjock	Désistement
114	NDJO Priso et consorts	ELECAM	Contestation des élections des maires et leurs adjoints à Dla 4è	- Recours non justifié - Rejet

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page265

115	ITOE TOTOH HARRISON	ELECAM	Contestation des élections des maires et des adjoints à Mbonge	Recours irrecevable
116	NGOUALEM Rodrigue Carlos (SDF Dla 5è)	ELECAM	Annulation de l'élection des Maires et ses adjoints à Dla 5è	Recours irrecevable
117	MPOCKO Ernest	ELECAM	Annulation de l'élection du maire et ses adjoints à Bonaléa	**- Recours justifié - annulations de l'élection au sein du Conseil municipal de Bonaléa**
118	ESSEME Martin (Commune de MOMBO)	ELECAM	Annulation de l'élection du maire et ses adjoints à Mombo	**- Recours justifié - annulations de l'élection au sein du Conseil municipal de Mombo**
119	DJOMATCHOUA Antoine et consorts	ELECAM	Contestation de l'élection du maire et de ses adjoints	**- Recours justifié - annulations de l'élection au sein du Conseil municipal de Nkongsamba IIIème**
120	Mme EYIDI née EBODIAM TCHOUMBI Yvonne	ELECAM	Contestation de l'élection du maire et ses adjoints à Nkongsamba	**- Recours justifié - annulations de l'élection au sein du Conseil municipal de Nkongsamba IIIème**
121	Frédéric MBAPPE NGAMBI	MINATD et RDPC	Annulation de la session de plein droit du conseil municipal à Ydé 5è	Recours irrecevable

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page266

ANNEXE XIX

TABLEAU RECAPITUTLATIF DES SIEGES OBTENUS PAR PARTI POLITIQUE ET PAR REGION A L'OCCASION DES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 30 SEPTEMBRE 2013

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page268

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

DIRECTION GENERALE
DES ELECTIONS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

DIRECTORATE GENERAL
OF ELECTIONS

TABLEAU RECAPITUTLATIF DES SIEGES REMPORTES PAR PARTI POLITIQUE ET PAR REGION A L'ISSUE DES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 30 SEPTEMBRE 2013

PARTIS POLITIQUES / RGIONS	NOMBRE DE SIEGES REMPORTES PAR PARTI POLITIQUE ET PAR REGION							NOMBRE TOTAL DE SIEGES
	RDPC	SDF	UNDP	UDC	UPC	MRC	MDR	
ADAMAOUA	09	00	01	00	00	00	00	**10**
CENTRE	25	00	00	00	03	00	00	**28**
EST	11	00	00	00	00	00	00	**11**
EXTREME-NORD	27	00	01	00	00	00	01	**29**
LITTORAL	15	03	00	00	00	01	00	**19**
NORD	09	00	03	00	00	00	00	**12**
NORD-OUEST	07	13	00	00	00	00	00	**20**
OUEST	20	01	00	04	00	00	00	**25**
SUD	11	00	00	00	00	00	00	**11**
SUD-OUEST	14	01	00	00	00	00	00	**15**
TOTAL	**148**	**18**	**05**	**04**	**03**	**01**	**01**	**180**

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page269

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page270

ANNEXE XX

- TABLEAUX RECAPITULATIFS DES RESULTATS OBTENUS PAR PARTI POLITIQUE ET PAR REGION A L'OCCASION DES ELECTIONS MUNICIPALES DU 30 SEPTEMBRE 2013

- TABLEAU ILLUSTRATIF DES COMMUNES CONTROLEES PAR LES PARTIS POLITIQUES

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page272

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page273

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

Direction Générale des Élections

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

Directorate General of Elections

FICHE RECAPITULATIVE DES RESULTATS OBTENUS PAR PARTI POLITIQUE DANS LA REGION DE L'ADAMAOUA A L'OCCASION DES ELECTIONS MUNICIPALES DU 30 SEPTEMBRE 2013

Départements	Communes	Nbre de conseillers municipaux en jeu	Partis Politiques ayant remporté des sièges
Djerem	Ngaoundal	31	UNDP (23), RDPC (7), RCPU (1)
	Tibati	35	UNDP
Faro et Déo	Galim Tignère	25	UNDP
	Kontcha	25	RDPC
	Mayo Baleo	25	RDPC
	Tignère	25	UNDP
Mayo Banyo	Bankim	31	RDPC
	Banyo	41	RDPC
	Mayo Darle	25	RDPC
Mbere	Dir	25	RDPC (19), UNDP (5), SDF (1)
	Djohong	25	RDPC
	Meiganga	41	RDPC
	Ngaoui	25	RDPC
Vina	Belel	25	RDPC
	Martap	25	UNDP
	Mbe	25	RDPC
	Nganha	25	RDPC
	Ngaoundéré I	31	UNDP (23), RDPC (6), SDF (1), FPD (1)
	Ngaoundéré II	31	UNDP (23), RDPC (6), SDF (2)
	Ngaoundéré II	31	RDPC (22), UNDP(4), MDR(2), UNIVERS(2), SDF(1)
	Nyambaka	25	RDPC (19), UNDP (4), ADD (2)

Sur **21 communes**, le **RDPC** contrôle **14** et l'**UNDP 07.**
Au total, sur **597 conseillers municipaux**, le **RDPC** en a **392**, l'**UNDP 192**,
le **SDF 05,** le **MDR 02,** l'**ADD 02**, l'**UNIVERS 02,** le **FPD 01** et le **RCPU 01.**

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page274

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

Direction Générale des Élections

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

Directorate General of Elections

FICHE RECAPITULATIVE DES RESULTATS OBTENUS PAR PARTI POLITIQUE DANS LA REGION DU CENTRE A L'OCCASION DES ELECTIONS MUNICIPALES DU 30 SEPTEMBRE 2013

Départements	Communes	Nbre de conseillers municipaux en jeu	Partis Politiques ayant remporté des sièges
Haute Sanaga	Bibey	25	RDPC
	Lembe	25	RDPC
	Mbandjock	25	RDPC
	Minta	25	RDPC
	Nanga Eboko	25	RDPC
	Nkoteng	25	RDPC
	Nsem	25	RDPC
Lekie	Batchenga	25	RDPC
	Ebebda	25	RDPC
	Elig Mfomo	25	RDPC
	Evodoula	25	RDPC
	Lobo	25	RDPC
	Monatélé	25	RDPC
	Obala	41	RDPC
	Okola	35	RDPC
	Sa'a	41	RDPC
Mbam et Inoubou	Bafia	25	RDPC
	Bokoto	25	RDPC
	Deuk	25	RDPC
	Kiiki	25	RDPC
	Kon Yambetta	25	RDPC
	Makeneke	25	RDPC
	Ndikinimeki	25	RDPC
	Nitoukou	25	RDPC
	Ombessa	25	RDPC
Mbam et Kim	Mbangassina	25	RDPC
	Ngambe Tikar	25	RDPC
	Ngoro	25	RDPC
	Ntui	25	RDPC
	Yoko	25	RDPC

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page275

Mefou et Afamba	Afanloum	25	RDPC
	Awaé	25	RDPC
	Edzendouan	25	RDPC
	Esse	25	RDPC
	Mfou	25	RDPC
	Nkolafamba	25	RDPC
	Olanguina	25	RDPC
	Soa	25	RDPC
Mefou et Akono	Akono	25	RDPC
	Bikok	25	RDPC
	Mbankomo	25	RDPC
	Ngoumou	25	RDPC
Mfoundi	Yaoundé I	41	RDPC
	Yaoundé II	41	RDPC
	Yaoundé III	41	RDPC
	Yaoundé IV	61	RDPC
	Yaoundé V	41	RDPC
	Yaoundé VI	41	RDPC
	Yaoundé VII	31	RDPC
Nyong et Kellé	Biyouha	25	RDPC
	Bondjock	25	RDPC
	Bot-Makak	25	UPC
	Dibang	25	RDPC
	Eséka	25	UPC
	Makak	25	UPC
	Matomb	25	UPC
	Messondo	25	RDPC
	Ngog-Mapubi	25	UPC
	Nguibassal	25	RDPC
Nyong et Mfoumou	Akonolinga	41	RDPC
	Ayos	25	RDPC
	Endom	25	RDPC
	Kobdombo	25	RDPC
	Mengang	25	RDPC
Nyong et So'o	Akoeman	25	RDPC
	Dzeng	25	RDPC
	Mbalmayo	41	RDPC
	Mengueme	25	RDPC
	Ngomedzap	25	RDPC
	Nkolmetet	25	RDPC

Sur **70 communes**, le **RDPC** contrôle **65** et l'**UPC 05.**
Au total, sur **1.946 conseillers municipaux**, le **RDPC** en a **1.821** et l'**UPC 125.**

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page276

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

Direction Générale des Élections

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

Directorate General of Elections

FICHE RECAPITULATIVE DES RESULTATS OBTENUS PAR PARTI POLITIQUE DANS LA REGION DE L'EST A L'OCCASION DES ELECTIONS MUNICIPALES DU 30 SEPTEMBRE 2013

Départements	Communes	Nbre de conseillers municipaux en jeu	Partis Politiques ayant remporté des sièges
Boumba et Ngoko	Gari Gombo	25	RDPC
	Moloundou	25	RDPC
	Salapoumbé	25	RDPC
	Yokadouma	41	RDPC
Haut-Nyong	Abong-Mbang	25	RDPC
	Angossas	25	RDPC
	Atok	25	RDPC
	Dimako	25	RDPC
	Doumaintang	25	RDPC
	Doumé	25	RDPC
	Lomié	25	RDPC
	Mboma	25	RDPC
	Messamena	25	RDPC
	Messok	25	RDPC
	Mindourou	25	RDPC
	Ngoyla	25	RDPC
	Nguelemedouka	25	RDPC
	Somalomo	25	RDPC
Kadey	Batouri	41	RDPC
	Kentzou	25	RDPC
	Kette	25	RDPC
	Mbang	25	RDPC
	Ndélélé	25	RDPC
	Nguelebok	25	RDPC
	Ouli	25	RDPC
Lom et Djerem	Belabo	25	RDPC
	Bertoua I	25	RDPC
	Bertoua II	25	RDPC
	Bétaré-Oya	25	RDPC
	Diang	25	RDPC
	Garoua-Boulaï	25	RDPC
	Mandjou	25	RDPC
	Ngoura	25	RDPC

Le **RDPC** contrôle toutes les **33 communes.**
Au total, sur **857 conseillers municipaux**, le **RDPC** en a **857.**

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page277

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

Direction Générale des Élections

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

Directorate General of Elections

FICHE RECAPITULATIVE DES RESULTATS OBTENUS PAR PARTI POLITIQUE DANS LA REGION DE L'EXTREME-NORD A L'OCCASION DES ELECTIONS MUNICIPALES DU 30 SEPTEMBRE 2013

Départements	Communes	Nbre de conseillers municipaux en jeu	Partis Politiques ayant remporté des sièges
Diamaré	Bogo	41	RDPC
	Dargala	25	UNDP (19), RDPC (4), MDR (2)
	Gazawa	25	RDPC
	Maroua I	35	RDPC (25), UNDP (7), MDR (2), ADD(1)
	Maroua II	35	RDPC (26), UNDP (5), ANDP (3), ADD(1)
	Maroua III	35	RDPC (26), UNDP (6), ANDP (3)
	Meri	41	RDPC
	Ndoukoula	25	RDPC
	Pette	25	RDPC
Logone et Chari	Blangoua	31	RDPC
	Darak	25	RDPC
	Fotokol	41	RDPC
	Goulfey	31	RDPC
	Hile Alifa	25	RDPC
	Kousseri	41	RDPC
	Logone Birni	25	RDPC
	Makari	41	RDPC
	Waza	25	RDPC
	Zina	25	RDPC

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page278

Mayo Danay	Datcheka	25	MDR
	Gobo	35	RDPC
	Gueme	25	RDPC
	Guere	25	RDPC
	Kai-kai	35	RDPC
	Kalfou	25	MDR
	Kar-hay	25	RDPC
	Maga	41	RDPC
	Tchati-Bali	25	MDR
	Wina	25	RDPC
	Yagoua	41	RDPC (30), UNDP (9), MDR (2)
Mayo Kani	Dziguilao	25	MDR
	Guidiguis	25	RDPC
	Kaélé	41	RDPC
	Mindif	35	RDPC
	Moulvoudaye	41	MDR
	Moutourwa	25	RDPC
	Touloum	25	RDPC
Mayo Sava	Kolofata	41	RDPC
	Mora	45	RDPC
	Tokombéré	41	RDPC
Mayo Tsanaga	Bourrha	35	RDPC
	Hina	25	RDPC
	Koza	41	UNDP
	Mogodé	35	RDPC
	Mokolo	61	RDPC
	Mozogo	41	RDPC
	Roua	31	RDPC

Sur **47 communes**, le **RDPC** contrôle **40**, le **MDR 05** et l'**UNDP 02.**
Au total, sur **1.537 conseillers municipaux**, le **RDPC** en a **1.295,** le **MDR 147,** l'**UNDP 87, l'ANDP 06** et l'**ADD 02.**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

Direction Générale des Élections

B.P. : 13506 Yaoundé

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

Directorate General of Elections

PO BOX : 13506 Yaoundé

FICHE RECAPITULATIVE DES RESULTATS OBTENUS PAR PARTI POLITIQUE DANS LA REGION DU LITTORAL A L'OCCASION DES ELECTIONS MUNICIPALES DU 30 SEPTEMBRE 2013

Départements	Communes	Nbre de conseillers municipaux en jeu	Partis Politiques ayant remporté des sièges
Moungo	Baré	25	RDPC
	Bonaléa	25	RDPC
	Dibombari	35	RDPC
	Ebone	25	RDPC
	Loum	35	SDF
	Manjo	35	RDPC
	Mbanga	25	RDPC (18) SDF (5), UMS (2)
	Melong	41	RDPC
	Mombo	25	RDPC
	Nkongsamba I	25	RDPC
	Nkongsamba II	25	RDPC
	Nkongsamba III	25	RDPC
	Penja	35	SDF (25) RDPC (4), UNDP (6)
Nkam	Ndobian	25	RDPC
	Nkondjock	25	RDPC
	Yabassi	25	UFP
	Yingui	25	RDPC
Sanaga Maritime	Dibamba	25	RDPC
	Dizangue	25	RDPC
	Edéa I	25	UPC (18), RDPC (4), SDF (2), MLDC (1)
	Edéa II	25	RDPC (19), SDF (1), UPC (5)
	Massock	25	RDPC
	Mouanko	25	RDPC
	Ndom	25	RDPC
	Ngambe	25	UPC
	Ngwei	25	RDPC
	Nyanon	25	RDPC
	Pouma	25	RDPC
Wouri	Douala I	41	RDPC (30), SDF(5), CPP(2), MP(3), MRC(1)
	Douala II	41	RDPC (31), SDF (5), UDC (2), ANDP (3)
	Douala III	61	SDF (41), RDPC (10), MRC (7), UPC (3)
	Douala IV	41	RDPC (30) SDF (8), PURS (1), MRC (2)
	Douala V	61	RDPC (44), SDF (8), UPC (3), MRC (4), PADDEC (2)
	Douala VI	25	RDPC

Sur **34 communes**, le **RDPC** contrôle **28**, le **SDF 03**, l'**UPC 02** et l'**UFP 01.**
Au total, sur **1.026 conseillers municipaux**, le **RDPC** en a **776**, le **SDF 135**, l'**UPC 54**, l'**UFP 25**, le **MRC 14**, l'**UNDP 06**, le **MP 03**, l'**ANDP 03**, le **CPP 02, l'UDC 02**, le **PADDEC 02**, l'**UMS 02**, le **MLDC 01** et le **PURS 01.**

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page280

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

Direction Générale des Élections

B.P. : 13506 Yaoundé

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

Directorate General of Elections

PO BOX : 13506 Yaoundé

FICHE RECAPITULATIVE DES RESULTATS OBTENUS PAR PARTI POLITIQUE DANS LA REGION DU NORD A L'OCCASION DES ELECTIONS MUNICIPALES DU 30 SEPTEMBRE 2013

Départements	Communes	Nbre de conseillers municipaux en jeu	Partis Politiques ayant remporté des sièges
Benoué	Baschéo	25	UNDP (19), RDPC (5), FSNC (1)
	Bibemi	41	UNDP
	Dembo	25	RDPC
	Garoua I	35	RDPC (26), UNDP (4), FSNC (4), ADD(1)
	Garoua II	35	UNDP (26), RDPC (6), FSNC (3)
	Garoua III	31	RDPC
	Gaschiga	25	RDPC
	Lagdo	41	RDPC
	Mayo-Hourna	25	RDPC (19), UNDP (4), FSNC (2)
	Ngong	35	RDPC (26), UNDP (3), FSNC (3), SDF(3)
	Pitoa	41	UNDP
	Touroua	25	RDPC
Faro	Beka	25	RDPC
	Poli	25	RDPC
Mayo-Louiti	Figuil	31	RDPC
	Guider	45	UNDP
	Mayo-Oulo	41	RDPC (31), UNDP (9), FSNC (1)
Mayo-Rey	Madingring	31	RDPC
	Rey-Bouba	41	RDPC
	Tcholliré	35	RDPC
	Touboro	41	UNDP

Sur **21 communes**, le **RDPC** contrôle **15** et l'**UNDP 06.**
Au total, sur **699 conseillers municipaux**, le **RDPC** en a **448**, l'**UNDP 233**,
le **FSNC 14,** le **SDF 03**, et l'**ADD 01.**

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page281

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

Direction Générale des Élections

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

Directorate General of Elections

FICHE RECAPITULATIVE DES RESULTATS OBTENUS PAR PARTI POLITIQUE DANS LA REGION DU NORD-OUEST A L'OCCASION DES ELECTIONS MUNICIPALES DU 30 SEPTEMBRE 2013

Départements	Communes	Nbre de conseillers municipaux en jeu	Partis Politiques ayant remporté des sièges
Boyo	Belo	41	SDF
	Fonfuka	25	RDPC
	Fundong	25	RDPC (19), SDF (6)
	Njinikom	25	SDF
Bui	Elak	41	RDPC
	Jakiri	35	SDF
	Kumbo	41	SDF
	Mbiama	25	RDPC
	Nkum	35	SDF
	Nkor	25	SDF
Donga-Mantung	Ako	25	SDF
	Misaje	25	RDPC
	Ndu	41	SDF
	Nkambe	41	RDPC
	Nwa	41	RDPC
Menchum	Benakuma	25	RDPC
	Furu-Awa	25	SDF
	Wum	25	RDPC
	Zhoa	35	SDF
Mezam	Bafut	35	SDF
	Bali	35	RDPC
	Bamenda I	31	RDPC
	Bamenda II	31	SDF
	Bamenda III	31	SDF
	Santa	41	RDPC
	Tubah	35	SDF
Momo	Andek	25	RDPC
	Batibo	41	SDF
	Mbengwi	25	RDPC (19), SDF (5), AFP (1)
	Njikwa	25	RDPC
	Widikum-Boffe	25	RDPC
Ngo-Ketunjia	Babessi	35	RDPC
	Bali-Kumbat	31	RDPC
	Ndop	41	RDPC

Sur **34 communes**, le **RDPC** contrôle **19** et le **SDF 15.**
Au total, sur **1.088 conseillers municipaux**, le **RDPC** en a **565,** le **SDF 522** et **l'AFP 01.**

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page282

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

Direction Générale des Élections

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

Directorate General of Elections

FICHE RECAPITULATIVE DES RESULTATS OBTENUS PAR PARTI POLITIQUE DANS LA REGION DE L'OUEST A L'OCCASION DES ELECTIONS MUNICIPALES DU 30 SEPTEMBRE 2013

Départements	Communes	Nbre de conseillers municipaux en jeu	Partis Politiques ayant remporté des sièges
Bamboutos	Babadjou	25	RDPC
	Batcham	41	RDPC
	Galim	25	RDPC
	Mbouda	41	RDPC
Haut-Nkam	Bafang	25	UMS (19), RDPC (5), MCNC (1)
	Bakou	25	RDPC
	Bana	25	RDPC
	Bandja	25	RDPC
	Banka	25	RDPC
	Banwa	25	RDPC
	Kékem	25	RDPC
Hauts-Plateaux	Baham	25	RDPC
	Bamendjou	25	RDPC
	Bangou	25	RDPC
	Batié	25	RDPC
Koung-Khi	Bayangam	25	RDPC
	Demding	25	RDPC
	Pete-Bandjoun	41	RDPC

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:32 Page283

Menoua	Dschang	41	RDPC
	Fokoué	25	RDPC
	Fongo-Tongo	25	RDPC
	Nkong-Zem	41	RDPC
	Penka-Michel	41	RDPC
	Santchou	25	RDPC
Mifi	Bafoussam I	61	RDPC (44), SDF (12), MRC (05)
	Bafoussam II	35	SDF
	Bafoussam III	31	RDPC
Ndé	Bangangté	41	RDPC
	Bassamba	25	RDPC
	Bazou	25	RDPC
	Tonga	25	RDPC
Noun	Bangourain	25	RDPC
	Foumban	41	UDC
	Foumbot	41	RDPC
	Kouoptamo	25	RDPC
	Koutaba	25	UDC
	Magba	25	RDPC
	Malantouen	35	UDC
	Massagam	25	UDC
	Njimom	35	UDC

Sur **40 communes**, le **RDPC** contrôle **33**, l'**UDC 05, le SDF 01** et l'**UMS 01.**
Au total, sur **1.216 conseillers municipaux**, le **RDPC** en a **983,** l'**UDC 161,** le **SDF 47, l'UMS 19,** le **MRC 05** et le **MCNC 01.**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

Direction Générale des Élections

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

Directorate General of Elections

FICHE RECAPITULATIVE DES RESULTATS OBTENUS PAR PARTI POLITIQUE DANS LA REGION DU SUD A L'OCCASION DES ELECTIONS MUNICIPALES DU 30 SEPTEMBRE 2013

Départements	Communes	Nbre de conseillers municipaux en jeu	Partis Politiques ayant remporté des sièges
Dja et Lobo	Benbis	25	RDPC
	Djoum	25	RDPC
	Meyomessala	25	RDPC
	Meyomessi	25	RDPC
	Mintom	25	RDPC
	Oveng	25	RDPC
	Sangmélima	25	RDPC
	Zoetélé	25	RDPC
Mvila	Biwong-Bane	25	RDPC
	Biwong-Bulu	25	RDPC
	Ebolowa I	31	RDPC
	Ebolowa II	31	RDPC
	Efoulan	25	RDPC
	Mengong	25	RDPC
	Mvangan	25	RDPC
	Ngoulemakong	25	RDPC
Océan	Akom II	25	RDPC
	Bipindi	25	RDPC
	Campo	25	RDPC
	Kribi I	31	RDPC
	Kribi II	31	RDPC
	Lokoundje	25	RDPC
	Lolodorf	25	RDPC
	Mvengue	25	RDPC
	Niete	25	RDPC
Vallée du Ntem	Ambam	25	RDPC
	Kye-Ossi	25	RDPC
	Ma'an	25	RDPC
	Olamze	25	RDPC

Le **RDPC** contrôle **29 communes**,.
Au total, sur **769 conseillers municipaux**, le **RDPC** en a **769.**

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:33 Page285

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

Direction Générale des Élections

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

Directorate General of Elections

FICHE RECAPITULATIVE DES RESULTATS OBTENUS PAR PARTI POLITIQUE DANS LA REGION DU SUD-OUEST A L'OCCASION DES ELECTIONS MUNICIPALES DU 30 SEPTEMBRE 2013

Départements	Communes	Nbre de conseillers municipaux en jeu	Partis Politiques ayant remporté des sièges
Fako	Buéa	41	RDPC
	Idenau	25	RDPC
	Limbé I	25	RDPC
	Limbé II	25	RDPC
	Limbé III	25	RDPC
	Muyuka	41	RDPC
	Tiko	41	SDF
Kupe-Manengouba	Bangem	25	RDPC
	Nguti	25	RDPC
	Tombel	35	RDPC
Lebialem	Alou	31	RDPC
	Menji	31	RDPC
	Wabane	31	RDPC
Manyu	Akwaya	35	RDPC
	Eyumojock	25	RDPC
	Mamfé	25	RDPC
	Tinto	25	RDPC
Meme	Konye	35	RDPC
	Kumba I	25	SDF (19) RDPC (5), ANDP (1)
	Kumba II	25	SDF
	Kumba III	25	SDF (19), RDPC (5), ANDP (1)
	Mbonge	45	RDPC (33), SDF (10), ANDP (2)
Ndian	Bamusso	25	RDPC
	Dikome-Balue	25	RDPC
	Ekondo Titi	31	RDPC
	Idabato	25	RDPC
	Isanguele	25	RDPC
	Kombo-Abedimo	25	RDPC
	Kombo-Itindi	25	RDPC
	Mundemba	25	RDPC
	Toko	25	RDPC

Sur **31 communes**, le **RDPC** contrôle **27** et le **SDF 04.**
Au total, sur **897 conseillers municipaux**, le **RDPC** en a **779,** le **SDF 114** et l'**ANDP 04.**

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:33 Page286

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

DIRECTION GENERALE
DES ELECTIONS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

ELECTIONS CAMEROON
(ELECAM)

DIRECTORATE GENERAL
OF ELECTIONS

TABLEAU ILLUSTRATIF DES COMMUNES CONTROLEES PAR PARTI POLITIQUE ET PAR REGION A L'ISSUE DES ELECTIONS MUNICIPALES DU 30 SEPTEMBRE 2013

PARTIS POLITIQUES / RGIONS	NOMBRE DE COMMUNES CONTROLEES PAR PARTI POLITIQUE ET PAR REGION								NOMBRE TOTAL DE COMMUNES
	RDPC	SDF	UNDP	UPC	UDC	MDR	UFP	UMS	
ADAMAOUA	14	00	07	00	00	00	00	00	**21**
CENTRE	65	00	00	05	00	00	00	00	**70**
EST	33	00	00	00	00	00	00	00	**33**
EXTREME-NORD	40	00	02	00	00	05	00	00	**47**
LITTORAL	28	03	00	02	00	00	01	00	**34**
NORD	15	00	06	00	00	00	00	00	**21**
NORD-OUEST	19	15	00	00	00	00	00	00	**34**
OUEST	33	01	00	00	05	00	00	01	**40**
SUD	29	00	00	00	00	00	00	00	**29**
SUD-OUEST	27	04	00	00	00	00	00	00	**31**
TOTAL	**303**	**23**	**15**	**07**	**05**	**05**	**01**	**01**	**360**

ANNEXE XXI

ILLUSTRATION EN QUELQUES IMAGES DES ACTIVITES ELECTORALES :

- INSCRIPTIONS BIOMETRIQUES
- ELABORATION DU FICHIER ELECTORAL
- DISTRIBUTION DES CARTES ELECTORALES
- GESTION DES CANDIDATURES
- CONDITIONNEMENT ET DISTRIBUTION DU MATERIEL ELECTORAL
- QUELQUES ECHANTILLONS DES ETIQUETTES DE BULLETINS DE VOTE EN BRAILLE
- COMMUNICATION ELECTORALE
- DEROULEMENT DU VOTE
- VEILLE ELECTORALE

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:33 Page288

ANNEXE XXI : ILLUSTRATION EN QUELQUES IMAGES DES ACTIVITES ELECTORALES

REFONTE BIOMETRIQUE DES LISTES ELECTORALES

Annonce publique de la décision d'Elecam de procéder à la refonte des listes électorales, l'Hôtel Mont Fébé.
Yaoundé, Le 7 février 2012

Rencontre d'échanges entre le Directeur Général des Elections et les fournisseurs de technologie biométrique présélectionnés. Salle de conférences de l'immeuble siège.
Yaoundé, le 27 mars 2012

Séance de formation de certains cadres de la Direction Générale des Elections à l'utilisation des kits d'inscription.
Yaoundé, le 18 aout 2012

Signature par le Directeur General des Elections de la décision ordonnant la refonte des listes électorales.
CAB/DGE
Yaoundé, le 27 septembre 2012

Séance d'inscription des électeurs à Mayos.
(Haut-Nyong dans la région de l'Est) le 26 mars 2013

Séance d'inscription des électeurs.
Yaoundé, le 31 octobre 2012

ANNEXE XXI : ILLUSTRATION EN QUELQUES IMAGES DES ACTIVITES ELECTORALES

CAMPAGNE D'INSCRIPTION SUR LISTES ELECTORALES

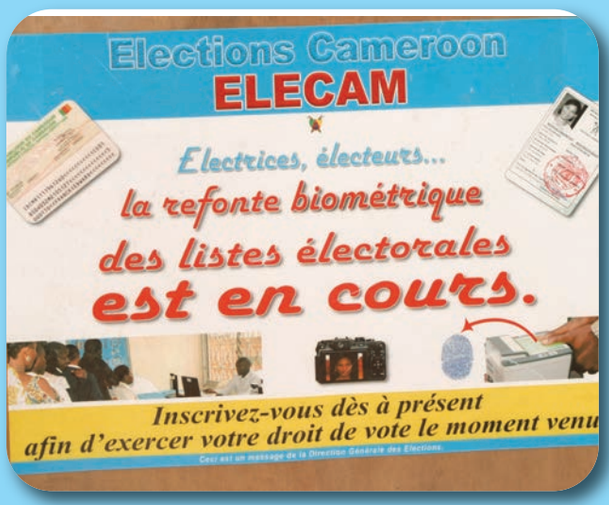

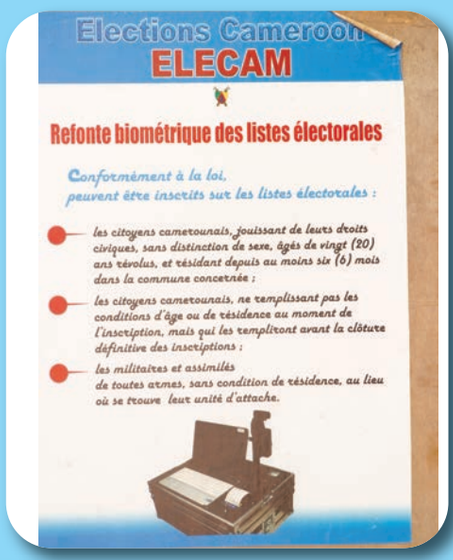

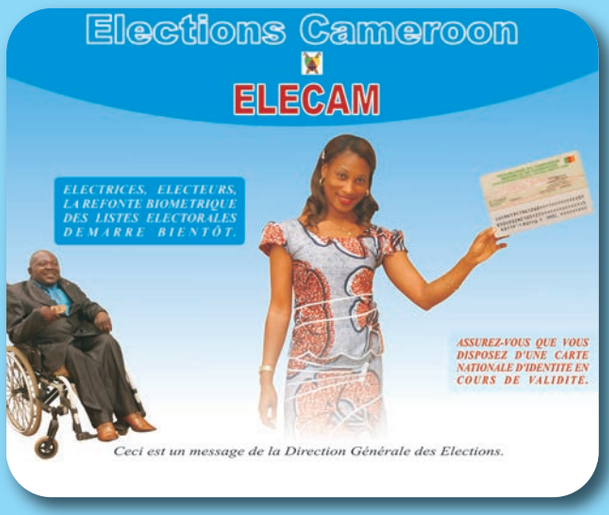

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:33 Page291

PRODUCTION ET DISTRIBUTION DES CARTES D'ELECTEUR

Aperçu du Centre National de Biométrie Electorale nouvellement construit au quartier administratif de Yaoundé et dédié au projet de refonte.
Yaoundé, le 20 novembre 2012

Traitement des données et impression des cartes d'électeur au Centre National de Biométrie Electorale.
Yaoundé, 13 décembre 2012

Séance de retrait des cartes d'électeur par leur titulaire.
Antenne communale Yaoundé 1er, le 06 juin 2013

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:33 Page292

CAMPAGNE DE RETRAIT DES CARTES D'ELECTEUR

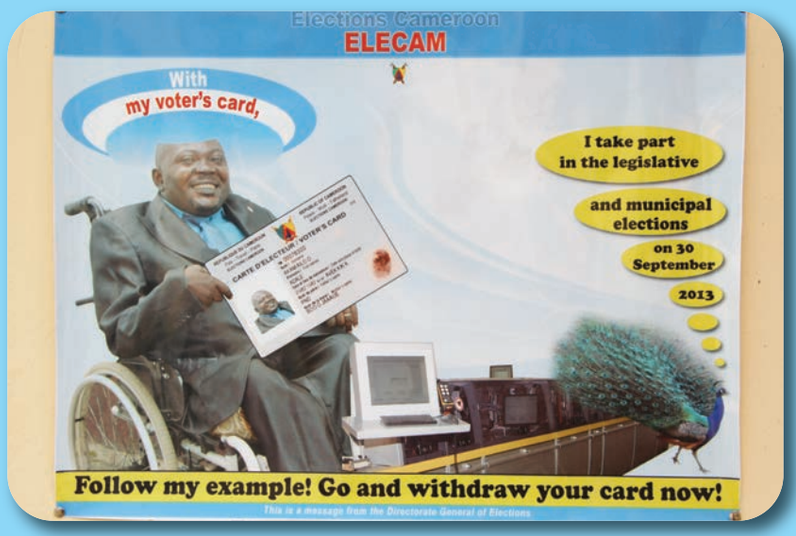

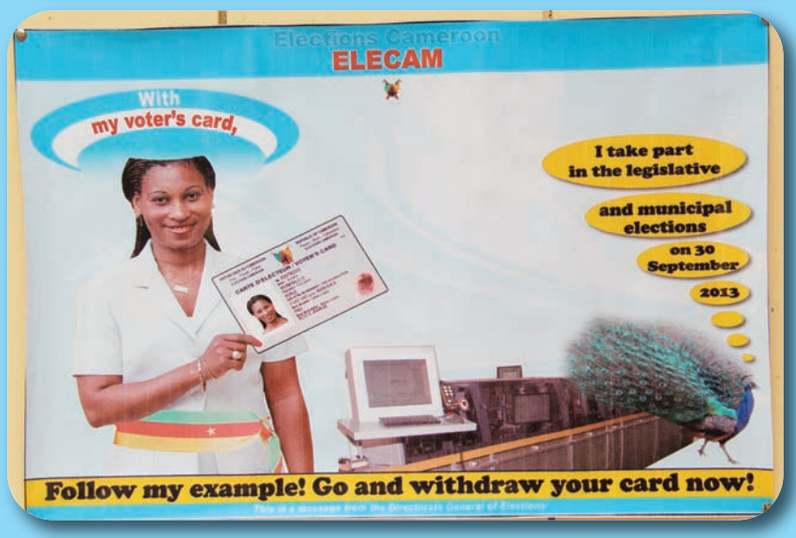

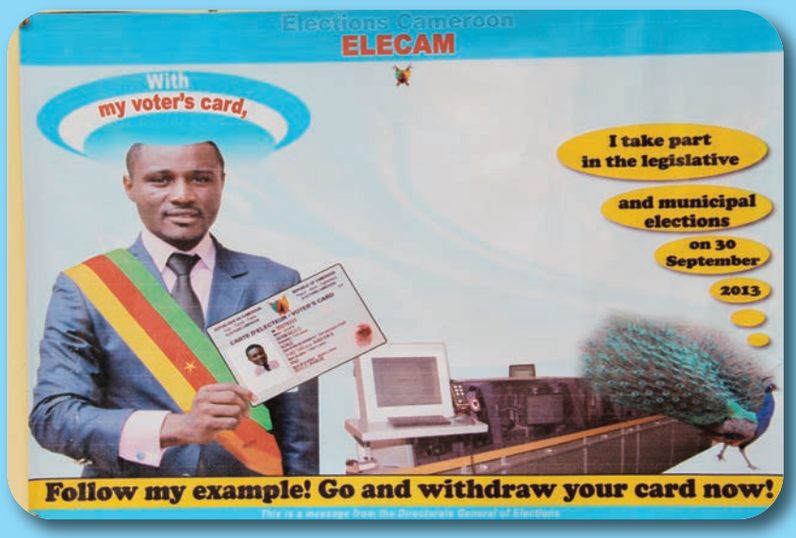

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:33 Page293

RECEPTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE ET PUBLICATION DES LISTES DE CANDIDATS

Réception des dossiers de candidature à l'immeuble siège d'Elecam.
Yaoundé, le 17 juillet 2013

Réception des dossiers de candidature à l'immeuble siège d'Elecam.
Yaoundé, le 17 juillet 2013

Réception des dossiers de candidature à l'immeuble siège d'Elecam.
Yaoundé, le 17 juillet 2013

Réception des dossiers de candidature à l'immeuble siège d'Elecam.
Yaoundé, le 17 juillet 2013

Examen des dossiers de candidature par le Conseil Electoral au Palais des Sports.
Yaoundé, le 28 juillet 2013

Publication des listes de candidats par le Conseil Electoral au Palais des Sports.
Yaoundé, le 02 aout 2013

ANNEXE XXI : ILLUSTRATION EN QUELQUES IMAGES DES ACTIVITES ELECTORALES

CONDITIONNEMENT ET DISTRIBUTION DU MATERIEL ELECTORAL

Arrivée du matériel électoral à la Base Aérienne 101.
Yaoundé, le 10 aout 2013

Inspection du matériel électoral par le Directeur Général des Elections à la Base Aérienne 101.
Yaoundé, le 16 aout 2013

Inspection du matériel électoral par le Directeur Général des Elections à la Base Aérienne 101.
Yaoundé, le 16 aout 2013

Impression des listes électorales au Centre National de Biométrie Electorale.
Yaoundé, le 28 août 2013

Impression des listes électorales au Centre National de Biométrie Electorale.
Yaoundé, le 28 août 2013

Confection des kits de fonctionnement des bureaux de vote à la Base Aérienne 101.
Yaoundé, le 28 août 2013

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:33 Page295

CONDITIONNEMENT ET DISTRIBUTION DU MATERIEL ELECTORAL

Supervision des travaux par le Directeur Général Adjoint des Elections à la Base Aérienne 101.
Yaoundé, le 28 août 2013

Exemple type de kit de fonctionnement de bureau de vote.
Yaoundé, le 28 août 2013

Confection des kits des bulletins de vote des législatives.
Yaoundé, SOPECAM le 06 Septembre 2013

Confection des kits des bulletins de vote des municipales.
Yaoundé, Imprimerie Nationale le 19 Septembre 2013

Confection des kits des bulletins de vote des municipales.
Yaoundé, Imprimerie Nationale le 19 Septembre 2013

Transport du matériel électoral de Yaoundé vers les Démembrements territoriaux.
Yaoundé, le 23 Septembre 2013

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:34 Page296

QUELQUES ECHANTILLONS DES ETIQUETTES DE BULLETINS DE VOTE EN BRAILLE

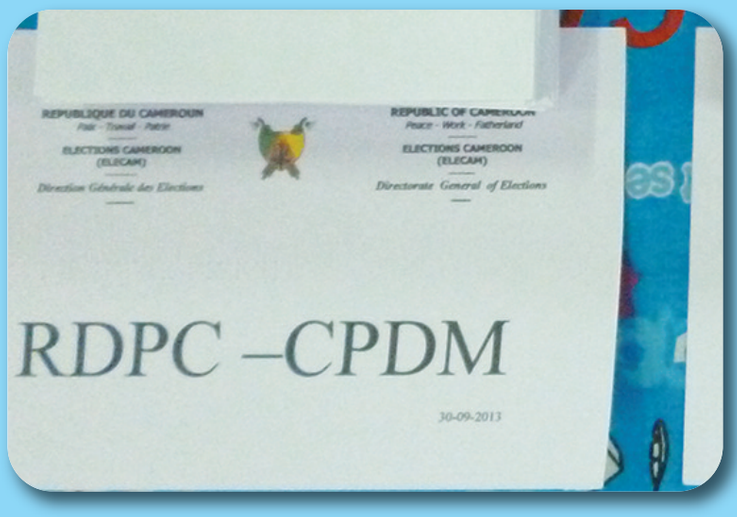

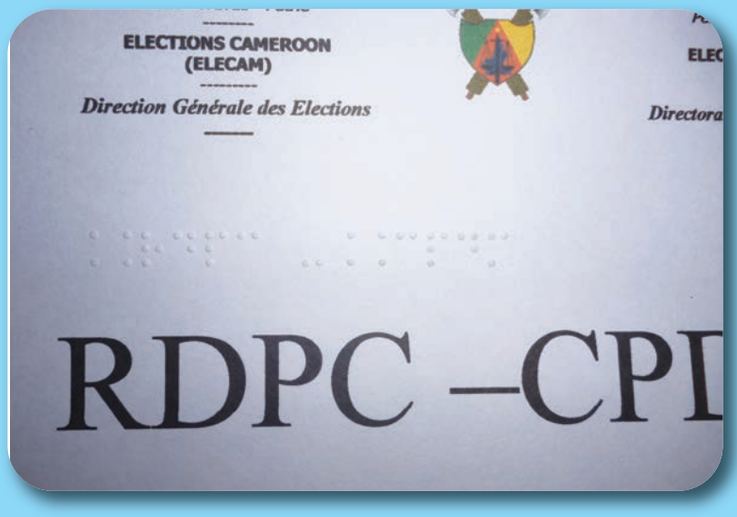

ANNEXE XXI : ILLUSTRATION EN QUELQUES IMAGES DES ACTIVITES ELECTORALES

QUELQUES ECHANTILLONS DES ETIQUETTES DE BULLETINS DE VOTE EN BRAILLE

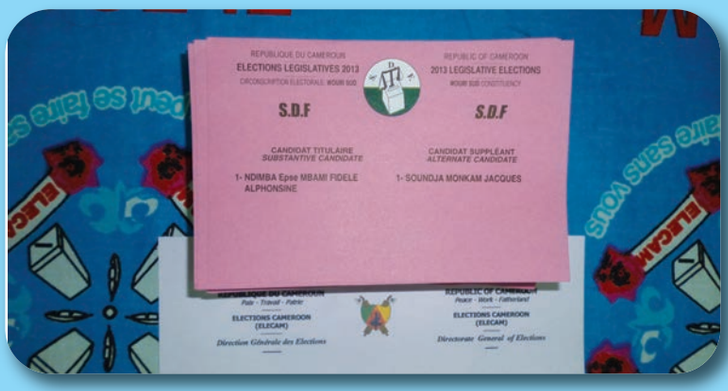

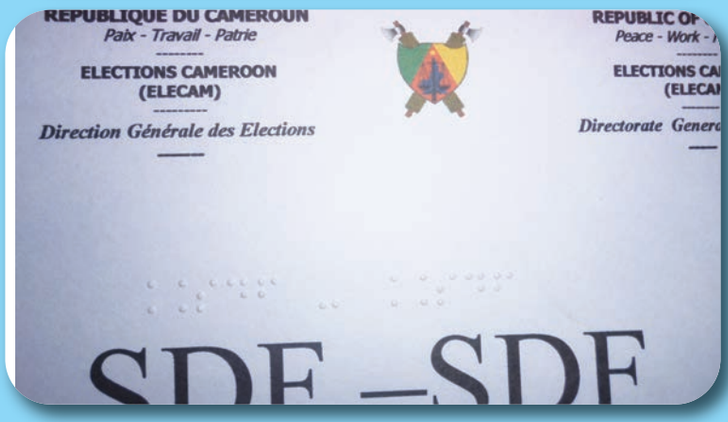

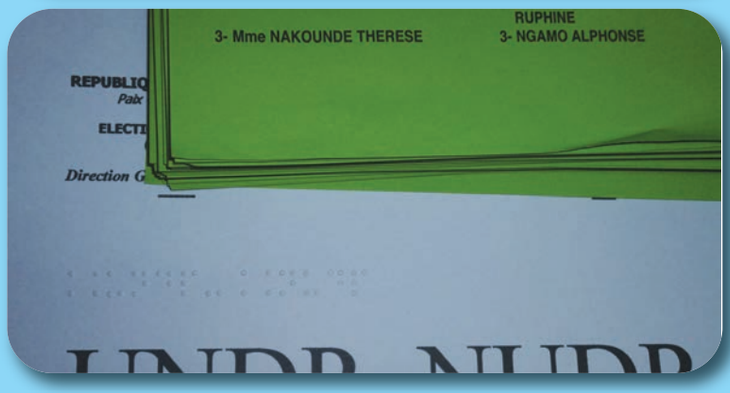

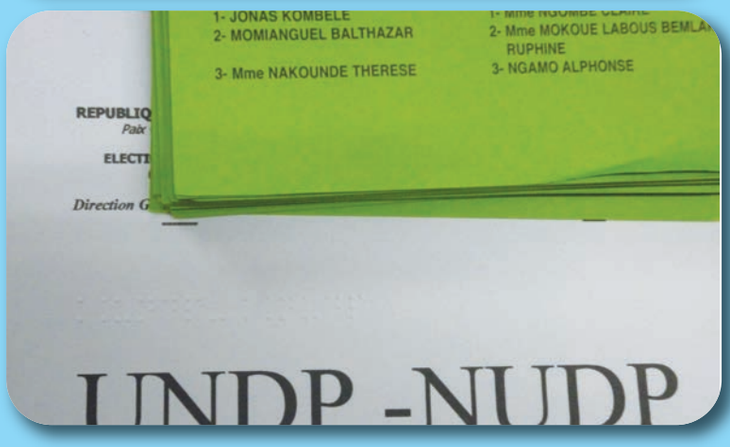

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:34 Page298

CAMPAGNE D'INCITATION AU VOTE

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:34 Page299

DEROULEMENT DU VOTE LE JOUR DU SCRUTIN, LE 30 SEPTEMBRE 2013

Aperçu des listes électorales assorties de photos des électeurs affichées à l'entrée des Bureaux de vote.
Yaoundé, le 30 septembre 2013

Electeurs recherchant leurs noms sur les listes électorales.
Yaoundé, le 30 septembre 2013

Electeurs recherchant leurs noms sur les listes électorales.
Yaoundé, le 30 septembre 2013

Exercice du droit de vote d'une électrice
Yaoundé, le 30 septembre 2013

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:34 Page300

DEROULEMENT DU VOTE LE JOUR DU SCRUTIN, LE 30 SEPTEMBRE 2013

Constatation du vote d'un électeur suivant les règles établies
Yaoundé, le 30 septembre 2013

Constatation du vote d'un électeur suivant les règles établies
Yaoundé, le 30 septembre 2013

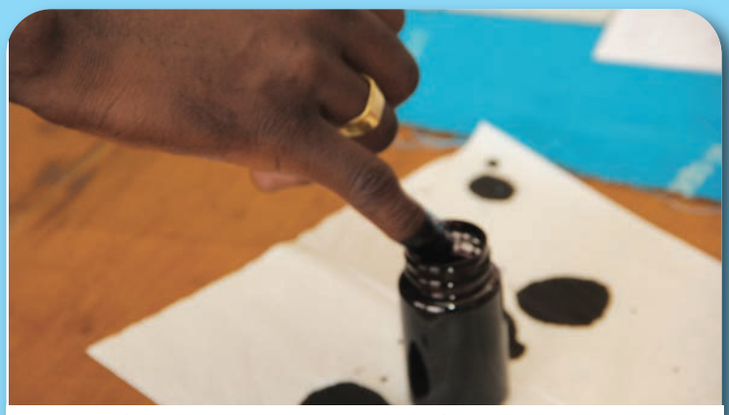

Imprégnation de l'auriculaire d'un électeur dans le tube d'encre indélébile.
Yaoundé, le 30 septembre 2013

ANNEXE XXI : ILLUSTRATION EN QUELQUES IMAGES DES ACTIVITES ELECTORALES

VEILLE ELECTORALE AU SIEGE D'ELECAM

Veille électorale à la DGE
Yaoundé, le 30 septembre 2013

Veille électorale à la DGE
Yaoundé, le 30 septembre 2013

Veille électorale à la DGE
Yaoundé, le 30 septembre 2013

Veille électorale à la DGE
Yaoundé, le 30 septembre 2013

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:34 Page302

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:34 Page303

RAPPORT ELECTIONS COUPLEES 2013 Fr_FG_Final_Mise en page 1 14/04/14 18:34 Page304

Achevé d'imprimer
sur les presses de la SOPECAM
BP: 1218 Yaoundé-Cameroun